RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LIVRE BLANC

SUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE D'HAÏTI

Juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE D'HAÏTI

- Message du Président de la République ……..……..…….. 4
- Message du Premier Ministre……..7
- Message du Ministre des Affaires Étrangères…….…..10
- Message du Ministre de la Défense …….……12
- Message du Président de la Commission d'élaboration du Livre Blanc……15
- Remerciements……...17
- Liste des autorités nationales……..……18

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI: UN MODÈLE DE PAYS LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

CHAPITRE I: PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL……...……..19

1.- Survol historique……..……..19

2.- Patrimoine culturel…….22

3.- Symboles et emblèmes nationaux……..…23

CHAPITRE II: PROFIL DU PAYS……..……...30

1.- Le territoire national……...……30

2.- Population, société et économie…….……32

CHAPITRE III: STRUCTURE JURIDICO-INSTITUTIONNELLE……..37

CHAPITRE IV: CONCEPTION DE LA VISION STRATÉGIQUE……...39

CHAPITRE V: MODERNISATION D'HAÏTI DANS UN CONTEXTE DÉMOCRATIQUE……. 42

CHAPITRE VI: FACTEURS DE PROJECTION DÉTERMINANTS……51

1.- Facteurs identitaires……...…….53

2.- Facteurs socio-économiques……...54

3.- Facteurs politiques……..55

4.- Facteurs technologiques……..……...56

5.- Facteurs culturels……..…….57

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE CONTEXTE D'INTÉGRATION INTERNATIONALE

CHAPITRE VII: LES INTÉRÊTS À PRÉSERVER……..…….58

1.- Souveraineté et intégrité territoriale…….…….…….……58

2.- Identité culturelle…….…….…….59

3.- Renforcement des institutions démocratiques…….……...59

4.- Durabilité environnementale……..60

5.- La population nationale……...……..60

CHAPITRE VIII: FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL…….……..…...…..…..62

CHAPITRE IX: LE CADRE GLOBAL……..……64

CHAPITRE X: LE CADRE RÉGIONAL……66

CHAPITRE XI : LE CADRE SOUS RÉGIONAL……..……70

TROISIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ ET SA CONTRIBUTION À LA STABILITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT NATIONAL

CHAPITRE XII: POSTURE STRATÉGIQUE……71

CHAPITRE XIII: LA SÉCURITÉ D'HAÏTI COMME FACTEUR DE STABILITÉ……....74

CHAPITRE XIV: DOMAINES D'ACTIONS……78

CHAPITRE XV: LES RESSOURCES NÉCESSAIRES DE LA SÉCURITÉ…….**....**84

QUATRIÈME PARTIE

LES POLITIQUES DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

CHAPITRE XVI: L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ EFFECTIVE…….…..86

CHAPITRE XVII: MÉCANISMES DE RÉPONSE ÉTATIQUE …….……90

CHAPITRE XVIII: LE SYSTÈME DE DÉFENSE NATIONALE……91

ANNEXES

a) LES ANTÉCÉDENTS ET LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU LIVRE BLANC……...99

b) PROCESSUS D'ÉLABORATION DU LIVRE BLANC……106

c) CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLABORATION D'UNE DOCTRINE ET D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ……..……117
d) GLOSSAIRE…….……125
e) ARRETE PRESIDENTIEL CREANT LA COMMISION DU LIVRE BLANC……..…130
f) ARTICLES DE LA CONSITITUTION TRAITANT DE LA FORCE PUBLIQUE……

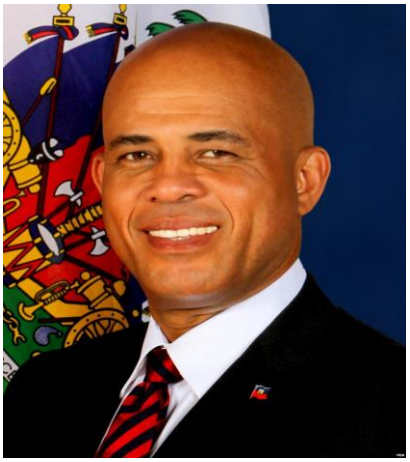

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Mon administration éprouve un immense plaisir à présenter à la société haïtienne son premier ***Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Économique et Social Durable d'Haïti***. Comme le titre du document l'indique, il y est développé les thèmes relatifs à la sécurité, la défense nationale et leur apport dans le processus de développement durable et d'intégration internationale du pays, ainsi que les objectifs et les politiques qui en découlent et que les Haïtiens que nous sommes devons connaître pour que notre participation à la construction de la paix et la sécurité nationale et internationale soit une réalité.

Les menaces contre l'État haïtien et à sa population sont multidimensionnelles ; la plupart proviennent de l'extérieur du fait de l'évolution du monde, notamment de la globalisation, d'autres proviennent de l'intérieur même du pays. En vertu de ce fait, la Constitution de la République d'Haïti, attribue en tant que devoirs à l'État de *défendre sa souveraineté nationale, de garantir la jouissance totale des droits humains, de protéger la population des menaces contre sa sécurité et de faire, d'une manière générale, la promotion du bien-être, de la répartition équitable des richesses, fondement même de la justice sociale* en vue du développement intégral et équilibré de notre nation.

L'engagement de la société civile et de tous les secteurs de la vie nationale se révèle inéluctable dans la démarche de construction de l'Haïti souveraine et démocratique dont nous rêvons et à laquelle nous travaillons tous. Le Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Économique et Social Durable d'Haïti souligne l'opportunité voire l'obligation pour toutes les composantes de la société de conjuguer leurs efforts, en dépit de la diversité d'opinions et de vues, pour la création d'un système de sécurité et défense nationale efficace, au service pays, du bien commun et du développement durable de la société en accord avec la devise de la nation : l'union fait la force.

La sécurité, la défense nationale et le développement durable sont le produit d'un engagement total de tous les Haïtiens, qui aspirent à la paix, à la démocratie, à la justice, au respect de la dignité humaine et de la diversité sociale, et aussi l'accès de tous les fils et filles du pays aux richesses nationales.

La divulgation et la diffusion du présent Livre Blanc est un pas ferme et non négligeable dans le processus de consolidation du leadership national et de la connaissance totale des questions de sécurité

et défense par tous les Haïtiens. C'est également une main tendue à tous les acteurs internationaux pour la construction effective de l'environnement pacifique et sécuritaire, à l'échelle hémisphérique et au-delà, que nos nations requièrent en vue de leur plein épanouissement. Ce Livre Blanc est la résultante de l'évolution démocratique d'Haïti ; le processus mis en branle ayant abouti à sa rédaction et dans lequel ont pris part de nombreux secteurs de la société est une preuve de plus de la viabilité de la construction du développement durable du pays.

Sans aucun doute, le processus d'intégration internationale d'Haïti a été enclenché dès la fondation même de la nation au point d'être une réalité historique. Cependant au XXI^{e} siècle, cette intégration internationale se veut plus structurée, plus stratégique et tournée vers la protection des intérêts supérieurs du pays. Haïti est en pleine mutation et a une présence externe de plus en plus forte. Elle doit pouvoir compter sur une capacité militaire dissuasive raisonnable en conformité avec les prescrits de la Constitution et les scénarios du siècle. Engagée dans la mise en place d'un ordre global mais pacifique et prospère, Haïti ne peut en aucun cas négliger sa sécurité et sa défense.

Nous pouvons affirmer sans ambages que le processus de consolidation institutionnelle, comme unique moyen de canaliser nos aspirations et nos différences collectives, a été bel et bien mis en branle. Aujourd'hui, nous comprenons qu'il faut beaucoup plus pour satisfaire les besoins de tous les citoyens, mais nous sommes convaincus que la satisfaction totale des besoins de la population est un objectif hautement fondamental à atteindre. Aussi croyons-nous que le progrès du pays réside dans sa capacité à générer du travail et de la connaissance, particulièrement scientifique et technologique, tout en tenant compte des spécificités des régions et du souci de concilier la modernité et la tradition.

Pour tous ces motifs, la sécurité et la défense nationale sont devenues des constantes dans l'agenda et dans l'âme de la nation haïtienne. Le Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale est une invitation à la réflexion et au dialogue. Dans sa conception stratégique, Haïti considère, avant tout, la sécurité, la défense, le développement et la démocratie comme un cercle vertueux obligatoire auquel les politiques publiques ne peuvent se soustraire. La consignation dans un Livre Blanc des esquisses pour une politique de convergence de la sécurité, de la défense et du développement durable au profit de la population, témoigne, une fois de plus, de la maturité de la réflexion publique sur le rôle clé de ces composantes dans l'Haïti d'aujourd'hui et dans son devenir.

En conformité avec la résolution CP/RES. 829 (1342/02), de l'Organisation des États Américains, dont Haïti est membre, les Livres Blancs promeuvent les mesures de confiance entre les peuples. J'ai donc ordonné et autorisé l'élaboration d'un Livre Blanc pour Haïti par Arrêté Présidentiel du 16

Septembre 2014 créant la Commission d'Élaboration du Livre Blanc, sous le leadership du Ministère de la Défense, assisté de l'appui technique de la Junte Interaméricaine de Défense de l'Organisation susmentionnée.

C'est l'aspiration des plus hautes autorités du pays de consolider une sécurité et une défense qui contribuent au développement national et régional, en vue d'une meilleure qualité de vie pour tous les Haïtiens et pour tous étrangers présents sur le sol national.

Michel Joseph Martelly
Président de la République

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Les Livres Blancs sur la Sécurité et la Défense sont généralement perçus, dans la dynamique des relations internationales, comme un moyen de renforcer la paix entre les États et aussi comme des instruments de promotion de la confiance entre les peuples. Ces documents éclairent les États par rapport aux objectifs et aux politiques de sécurité et de défense nationales poursuivis par d'autres États, dont la finalité est d'harmoniser les composantes État/Population pour affronter les risques et les menaces qui les affectent tous.

C'est avec un immense plaisir que je présente aujourd'hui le Livre Blanc sur la sécurité et la défense nationale pour le développement économique et social durable d'Haïti. Cette publication tombe dans une conjoncture particulière où la problématique de la défense du territoire, de la sécurité des citoyens et de la gestion des catastrophes naturelles s'impose dans les débats actuels sur la pertinence d'une véritable force armée dans le pays.

Nous avons là un document qui jette les fondements théoriques pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique nationale de sécurité et de défense en tant que piliers du développement durable du pays.

L'attente de ce gouvernement, qui ne devrait pas être différente de celle de ses successeurs, est que le Livre Blanc soit un stimulus apportant un élan positif dans les débats sur la thématique de sécurité et de défense et leur apport au développement et à la coopération internationale dans les espaces du pouvoir d'État (Exécutif, Parlement, Pouvoir judiciaire), de l'Administration publique, des milieux académiques et de la société haïtienne en général. Ce document offre un mécanisme de reddition de comptes à la société sur la concordance des structures de sécurité et de défense actuelles avec les objectifs établis par le pouvoir politique en vue du développement durable de la nation et de la relève intergénérationnelle.

Le contenu du Livre Blanc se propose d'exprimer les objectifs de sécurité et de défense de l'État haïtien. Sa divulgation participe de la construction de la confiance mutuelle entre les acteurs, laquelle devra se refléter dans les politiques publiques visant à l'amélioration des structures de développement au profit de la population. Les intérêts vitaux de la nation devront être au cœur desdites politiques.

L'élaboration de ce Livre Blanc sur la sécurité et la défense poursuit, entre autres objectifs, le renforcement des relations de coopération en la matière avec les pays frères de la Caraïbe, ceux de

l'Amérique latine et du Nord. Ainsi, il servira d'outil de promotion à la création d'une zone de paix et de sécurité internationale à l'échelle continentale, au profit des peuples du continent. Cette coopération entre les États pour faire face aux menaces, défis et autres préoccupations communs à nos sociétés est une urgence de l'heure. Dans ce contexte, et par ces efforts, nous posons la défense de notre nation en des termes essentiellement dissuasifs et défensifs, tournés autour de la protection contre les menaces à son existence, à sa survie.

La société haïtienne, dans son ensemble, est bien consciente de la complémentarité entre la sécurité, la défense et le développement. Elle est aussi consciente du fait que la convergence entre ces axes passe inévitablement par l'implication de tous ces secteurs. Le Livre Blanc facilite la participation des uns et des autres dans les débats démocratiques autour de ces thèmes pour la mise en place d'une politique efficace et rationnelle de sécurité, de défense focalisée sur la défense et la protection des intérêts de la nation et de l'État. Plus loin, ces efforts devront aboutir à la révision du cadre légal existant, à la création de nouveaux documents légaux dans les champs de la sécurité et de la défense nationales, notamment la loi régissant la politique et la stratégie de sécurité et de la défense nationales. Les leaders de la société civile, par l'élaboration de ce Livre Blanc et par leur participation, vont désormais disposer d'un instrument utile leur permettant d'approfondir leur compréhension des questions de sécurité et de défense nationales aujourd'hui et à l'avenir.

Au XXIe siècle, les scenarios, d'un point de vue stratégique, sur l'échiquier mondial, varient énormément. Le dialogue constructif entre les divers secteurs impliqués dans la sécurité et la défense de la Nation devient de plus en plus un impératif.

Par cette initiative, j'espère que l'appel lancé aux acteurs tant nationaux qu'internationaux dans les discussions liées à la sécurité, à la défense et au développement de la nation, sera suivi avec empressement. L'efficacité d'une politique de sécurité et de défense nationales digne de cette nation que nous voulons construire et à la hauteur des menaces actuelles et futures auxquelles le pays fait face, est tributaire de la bonne volonté des secteurs qui devront en assurer le suivi et y apporter leur collaboration franche et entière.

Le Livre Blanc se révèle être un instrument constituant le socle pour la réalisation de la nouvelle vision stratégique d'Haïti. La symbiose entre l'État, le peuple haïtien et les partenaires internationaux est une condition sine qua non à l'atteinte de tels objectifs.

La diffusion de ce Livre Blanc se fait dans un contexte où la nation a absolument besoin de repenser les fondements de sa sécurité et sa défense pour le bien-être des générations présentes et futures et dans la perspective d'un départ imminent de la force onusienne.

Sur la scène internationale, sa diffusion présente notre société avec ses caractéristiques, ses priorités en termes de sécurité et défense et aussi sa posture stratégique par rapport à sa compréhension du monde et de ses courants directeurs, au sein desquels la question militaire est primordiale.

Plus exactement, nos formations sociales doivent continuer à mener la lutte contre les fléaux menaçant la paix et la sécurité internationales, comme le terrorisme, le trafic de la drogue, l'expansion du crime organisé, sans compter les désastres naturels dus à la dégradation de l'environnement. Point n'est besoin de rappeler que le terrorisme international, dans toutes ses variantes les plus redoutables, est en train de mettre à rude épreuve les systèmes de défense des nations et États à l'échelle planétaire. La faiblesse d'Haïti dans le domaine de la sécurité et de la défense nationales fait de ce pays un terreau propice à l'émergence et à l'expansion de réseaux mafieux et terroristes.

C'est bien un cri d'alarme que je lance.

Haïti considère, dans ce contexte, que le soutien militaire est une condition appropriée pour la protection de la nation, la consolidation et la défense de ses intérêts vitaux et stratégiques et pour répondre efficacement aux sollicitations de coopération de la communauté internationale ; tout cela, dans le strict respect des droits humains et des normes, conventions et traités internationaux auxquels le pays est partie.

En conclusion, je dirai que l'avenir de la jeune démocratie haïtienne dépend en grande partie de l'instauration d'un environnement sociopolitique sécuritaire, stable et viable qui passe inéluctablement par la constitution d'une force armée nationale, hautement professionnelle, isolée de l'arène politique, avec pour mission principale la défense de l'intégrité territoriale, la protection des frontières et la gestion des situations d'urgence post-désastres.

Evans Paul

Message du Ministre des Affaires Étrangères

La chancellerie haïtienne accueille avec une immense satisfaction la publication du premier ***Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Économique et Social durable d'Haïti***.

La publication de ce Livre Blanc se fait dans un contexte international où le processus de développement des peuples se trouve à la croisée des menaces à la sécurité et à la paix internationales, notamment à cause du terrorisme et ses méfaits sur la société. De ce fait, la sécurité, la défense et le développement des nations dépassent les frontières géographiques de chaque pays. Plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, les nations ont besoin de confiance mutuelle, de partenariat et de coopération dans le combat contre les menaces entravant leur stabilité interne et leur développement. Les livres Blancs se prêtent bien à de telles fins.

Ce Livre Blanc présente la nation haïtienne sur la scène internationale en accentuant son évolution historique, ses caractéristiques culturelles propres, sa contribution au processus d'intégration régionale et mondiale, en identifiant les menaces à sa sécurité et sa à défense ainsi que sa contribution à la lutte pour la sécurité et la défense de la Caraïbe, du continent américain et du reste du monde, tout en repensant sa vision de l'avenir.

Haïti assume pleinement sa responsabilité en tant qu'acteur non moins important du système régional et reconnaît le lien indissoluble entre ses visées de développement, sa sécurité, sa défense et sa stabilité pour en faire un pays émergent dans les décennies à venir.

Une telle entreprise ne pourra se concrétiser sans un flux de capitaux sous forme d'investissements nationaux et étrangers, particulièrement de la diaspora.

En ce XXI^{e} siècle, Haïti se focalise particulièrement sur la défense et la protection de ses intérêts vitaux. De ces derniers, sa population et ses nationaux constituent la pièce maîtresse. L'assistance à ces nationaux en cas de catastrophes naturelles, la défense du territoire, l'appui à nos ressortissants vivant sur le territoire des nations sœurs constituent nos priorités. Ce sont des points bel et bien exprimés dans cet important document. Dans la nouvelle vision stratégique d'Haïti définie dans ce Livre Blanc, la diplomatie est un pilier sur lequel il faut s'appuyer. Elle se veut le fer de lance dans la démarche de raffermissement de l'intégration régionale et internationale du pays et de son ouverture aux affaires.

Ce Livre Blanc traduit la volonté de l'État haïtien de continuer à bâtir la confiance avec les nations du monde, de construire des passerelles entre les États pour le bien-être des peuples.
La diplomatie haïtienne s'attèle à cette tâche et s'engage pleinement, à travers ses représentations à l'échelle planétaire, à en faire la promotion.

Lener RENAULD
Ministre des Affaires Étrangères

Message du Ministre de la Défense

Chers Compatriotes,

Nous voici parvenus au bout de seize (16) mois de travail, temps qui a été nécessaire pour la préparation, l'élaboration et la diffusion du premier Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Social et Économique Durable d'Haïti. Il va sans dire qu'une telle œuvre n'est pas sortie de rien. Ce n'est donc pas une entreprise ex-nihilo ou une génération spontanée.

En effet, depuis notre indépendance, fruit d'une épopée qui n'a jamais été égalée, nous ne cessons de lutter contre les forces adverses, soit en consolidant nos conquêtes, soit en préservant nos acquis, soit en protégeant notre bien commun par notre contribution dans la création d'un environnement anti-esclavagiste, sécuritaire et stable. Cela étant dit, pour avoir combattu l'ostracisme sous toutes ses formes, Haïti occupe une place de choix qu'aucun accident de parcours ne peut lui disputer, voire même lui ravir.

Plus près de nous, il y a 20 ans que nous regardons, impuissants, le spectacle hideux du vide sécuritaire dû à l'absence de force nationale de défense qu'aucune autre ne peut valablement remplacer en tant que partie visible de l'âme de toute nation.

Toutefois, cette situation qui nous interpelle tous n'a pas laissé indifférents les dirigeants et les secteurs organisés de la société civile qui, à travers plusieurs commissions mandatées pour réfléchir sur l'opportunité et les modalités de remobiliser la composante militaire de notre force publique, traitent ce sujet comme un impératif constitutionnel relevant de l'intérêt national. Pas moins de cinq rapports ont été soumis aux plus hautes autorités du pays par trois commissions successives et tous ont conclu à l'urgente nécessité de rétablir nos forces armées en vue de redonner à la nation confiance en elle-même. La troisième commission nommée par le Président Michel Joseph Martelly après son arrivée au pouvoir en mai 2011 recommanda la réactivation du Ministère de la Défense, qui faisait partie jusque-là d'une structure bicéphale appelée Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale. Cette réactivation, tout en étant une avancée significative, ne leva pas pour autant tous les obstacles puisque d'autres étapes jugées cruciales n'ont pas été encore franchies.

C'est pour avoir compris le rôle que doit jouer la communauté internationale présente à travers la MINUSTAH que l'actuel Chef d'État a présenté une requête formelle le 7 février 2014 à la Junte

Interaméricaine de Défense (JID), un des organes de l'OEA, qui a pour mission de conseiller l'Organisation Régionale dans le domaine de la sécurité et de la défense hémisphérique, d'assister et de mettre son expertise à la disposition de pays du sous-continent voulant produire leur Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense. Heureusement, la réponse de la JID ne se fit pas attendre et des contacts ont été initiés en vue d'accompagner Haïti dans cette voie.

Le pays a la chance de voir son premier Livre Blanc appartenir, parmi les pays de l'hémisphère, à la cinquième génération, c'est-à-dire celle faisant de la défense et de la sécurité des éléments d'un tout qui a pour nom : sécurité globale ou développement économique et social durable. Le titre est tout à fait révélateur.

Avec le Livre Blanc, premier du genre en Haïti et dans la Caraïbe, le pays se dote d'un outil important dans la mesure où sont véhiculées des informations sur la manière dont il entend bâtir son système de sécurité et de défense dans le plein respect de ses engagements internationaux et des principes qui régissent le fonctionnent des États modernes. Ces derniers voient la sécurité et la défense non comme des fins en soi mais comme des moyens d'assurer aux populations leur bien-être.

Tenant compte des risques et menaces auxquels le pays se trouve exposé en permanence, le Livre Blanc reconnait la nécessité d'adapter les capacités de réponse à la nature des dangers à affronter tels que : désastres naturels, déboisement accéléré, assèchement des cours d'eau dû à la détérioration des bassins versants, tremblements de terre, terrorisme international, inondations répétées qui affectent les récoltes et les infrastructures routières, etc. Le Livre Blanc a été une occasion pour les Haïtiens, toutes tendances confondues, de s'asseoir et de réfléchir ensemble sur des thématiques pertinentes dont la compréhension est essentielle pour l'avancement du pays. Les travaux en atelier ont montré l'intérêt des Haïtiens pour tout ce qui concerne leur avenir. Leur enthousiasme demeure la preuve que la soif de changement est grande. Ils seront toujours l'objet de notre profonde reconnaissance.

Par ses observations, analyses et recommandations, le Livre Blanc pose la première pierre et jette les fondations d'un édifice à la fois solide et hospitalier où il sera tenu compte des grandes préoccupations et inquiétudes du peuple haïtien.

Pour terminer, nous félicitons le Président de la République, Son Excellence Michel Joseph Martelly pour son leadership, son patriotisme et son sens de l'État. En proposant à la Nation une œuvre non partisane comportant des pistes de solution pour des problèmes liés à la sécurité et à la défense nationale dans leur relation avec le développement économique et social, le Président de la République

entend, par ce projet novateur, marquer son passage à la tête de l'État et aura irréversiblement lancé le pays sur la voie de la modernité.

Lener Renauld

Ministre

Message du Président de la Commission d'élaboration du Livre Blanc

C'est avec un sentiment de profond respect pour les institutions républicaines et un certain sens du devoir accompli que la Commission présidentielle sur l'élaboration du Livre Blanc remet au Président de la République, après seize (16) mois de travail, le Premier **Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Économique et Social Durable d'Haïti.**

Suite à la visite du Président de la République le 7 février 2014 à la Maison du Soldat de la Junte Interaméricaine de Défense à Washington D.C., qui déboucha sur la création d'une Commission présidentielle du Livre Blanc, celle-ci n'a guère chômé dans l'exécution de la mission à elle confiée par le Chef de l'État.

La mission a été de taille et les défis y relatifs ont été énormes. Cependant, grâce à la franche collaboration de ses membres, de la Mission Permanente d'Haïti près l'Organisation des États Américains, la Commission a réussi à venir à bout de la tâche.

Par ailleurs, ce travail est le fruit d'un long processus de cogitation entre différentes couches de la société haïtienne. Je présente mes vifs remerciements à tous ces secteurs de la vie nationale qui ont participé aux débats et discussions autour du projet durant les ateliers thématiques qui se sont déroulés tant à Port-au-Prince qu'à Washington D.C. Par leur esprit d'ouverture, ils ont prouvé leur intérêt pour la sécurité et la défense qui constituent des éléments vitaux pour le développement et la stabilité de la nation.

Quant aux acteurs internationaux, notamment la Junte Interaméricaine de Défense de l'Organisation des États Américains, qui ont assisté la Commission du début jusqu'à l'achèvement de son mandat, je leur affirme que cette collaboration a été appréciée à sa juste valeur.

La paix doit régner dans les rues pour que l'économie du pays puisse prospérer et que les acquis démocratiques soient consolidés. Le corollaire qui en découle est que l'État haïtien doit être capable d'assurer à la fois la sécurité des vies et des biens de tous ceux qui sont présents sur son territoire et de garantir l'inviolabilité de l'espace national. Pour y parvenir, les institutions dédiées à cette tâche doivent d'une part exister et d'autre part être dotées de moyens adéquats pour remplir convenablement leur mission.

Le spectre du vide qui sera créé au pays par le retrait définitif des forces militaires onusiennes au départ de la MINUSTAH a constitué un sujet de préoccupation pour l'opinion publique en général et

la Commission en particulier tout au long de son mandat. Il importe donc que l'État haïtien résolve cette question de façon pérenne et avec la plus grande célérité dans une perspective de développement durable du pays.

Le bien-être collectif que l'État haïtien doit offrir à ses filles et ses fils, passe, entre autres, par le renforcement institutionnel, spécialement celui des infrastructures de sécurité et de défense. Celles-ci doivent être à la hauteur des défis et menaces auxquels le pays est régulièrement confronté, notamment les catastrophes naturelles, qui sont parfois d'une violence extrême.

Ce Livre Blanc est un outil qui a le double mérite de cerner toute une gamme de menaces, défis et préoccupations nationaux en matière de sécurité, de défense et de développement et de proposer aux autorités une démarche pour s'engager tout au moins sur la voie de leur résolution de façon durable.

En remettant ce Livre Blanc, la Commission souhaite ardemment que l'application des recommandations qui y sont contenues contribue à aider la nation haïtienne à consolider ses élans de développement.

Ambassadeur Pierre François Benoit
Président de la Commission d'élaboration du Livre Blanc

Remerciements

La Commission Présidentielle d'Élaboration du Livre Blanc présente ses vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à l'aboutissement de ce rêve devenu réalité. D'une manière particulière, elle remercie :

- Le Président de la République, Son Excellence Michel Joseph Martelly, pour avoir pris l'initiative de doter le pays d'un Livre Blanc, alliant la sécurité, la défense au développement durable.
- Le Premier ministre, son Excellence Monsieur Evans Paul, pour son support et sa participation aux débats lors des ateliers thématiques en tant que représentant de secteurs organisés de la société, alors même qu'il n'était pas encore Premier ministre.
- Le Ministre de la Défense et des Affaires Étrangères, Monsieur Lener Renauld, qui a toujours accompagné et supporté la Commission tout au long de son mandat ;
- L'ex Chancelier, Monsieur Pierre Duly Brutus, qui a facilité la coordination avec la Junte Interaméricaine de Défense, via la Mission Permanente d'Haïti près l'Organisation des États Américains.
- L'ex Ministre l'économie et des Finances, Madame Marie Carmelle Jean Marie et l'actuel Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Wilson Laleau, pour leur appui inconditionnel
- Les représentants de la société civile organisée qui ont participé aux débats au cours des quatre (4) ateliers thématiques organisés à Port-au-Prince, dont les conclusions constituent les principaux chapitres du Livre Blanc.
- L'Organisation des États Américains qui à travers un de ses organes spécialisés, la Junte Interaméricaine de Défense a apporté une contribution cruciale à l'aboutissement du projet.
- Maitre Bernard Gousse pour son apport intellectuel et son intérêt manifeste exprimés tout au long des travaux.
- Les Professeurs-experts mis à la disposition de la Commission par la Junte Interaméricaine de Défense.
- Les membres de la Commission qui, poussés par leur sens patriotique, ont su trouver du temps, en dépit de leurs nombreuses activités personnelles, pendant seize (16) longs mois pour exécuter leur mandat.

Elle remercie enfin toutes celles et tous ceux qui consacreront leur temps à la lecture de ce Livre Blanc. La nation leur en sera reconnaissante.

Liste des autorités nationales

- Michel Joseph MARTELLY, Président de la République
- Evans PAUL, Premier Ministre
- Lener RENAULD, Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes
- Lener RENAULD, Ministre de la Défense
- Yves Germain JOSEPH, Ministre de la Planification et de la Coopération Externe
- Ariel HENRY, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- Dithny Joan RATON, Ministre de la Culture
- Robert LABROUSSE, Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger
- Jean Fritz JEAN-LOUIS, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des questions électorales
- Victor BENOIT, Ministre des Affaires Sociales et du Travail
- Florence D. GUILLAUME, Ministre de la Santé Publique et de la Population
- Fresner DORCIN, Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du
- Développement
- Rotchild FRANÇOIS JR., Ministre de la Communication
- Wilson LALEAU, Ministre de l'Économie et des Finances
- Hervey DAY, Ministre du Commerce et de l'Industrie
- Yves Rose MORQUETTE, Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
- Nesmy MANIGAT, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- Jimmy ALBERT, Ministre de la Jeunesse et des Sports
- Jacques ROUSSEAU, Ministre des Travaux Publics, Transports, Communications et Énergies
- Pierre Richard CASIMIR, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique
- Stéphanie Balmir VILLEDROUIN, Ministre du Tourisme et des Industries Créatives
- Jean-Marie Claude GERMAIN, Ministre de l'Environnement
- Andris RICHE, Sénateur, Président du Sénat
- Jules CANTAVE, Président de la Cour de Cassation et du Pouvoir Judiciaire
- Godson ORELUS, Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI: UN MODÈLE DE PAYS

CHAPITRE I

PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

1.- Survol historique

débarquement **de Christophe Colomb et ses hommes**

A.- Période espagnole

L'île d'Hispaniola - constituée de 76480 km^2 - est entrée officiellement dans l'histoire par le débarquement, aux côtes nord-ouest, de Christophe Colomb le 6 décembre 1492. Colomb donna le nom de Môle Saint Nicolas à la splendide baie qui l'avait accueilli, nom qui subsiste jusqu'à aujourd'hui. Se croyant arrivé aux Indes, il nomma ces terres, les «Indes » et dénommant du coup *Indiens* les taïnos, qui y vivaient.

Sous l'occupation espagnole de l'île, la population des taïnos a été pratiquement exterminée dans un laps de temps d'environ un quart de siècle, conséquence de l'esclavage auquel elle était réduite, des mauvais

traitements à elle infligés par les colons espagnols, ainsi que des maladies inconnues amenées par ces derniers du continent européen.

Cette période de l'histoire du pays prit fin officiellement par le Traité de Ryswick, en 1697, par lequel l'Espagne avait cédé à la France la partie occidentale de l'île, qui constitue l'Haïti d'aujourd'hui.

B.- Période française

La présence française sur l'île d'Hispaniola remonte à l'année 1635 sur la côte nord-ouest, particulièrement à l'île de la Tortue. Les flibustiers français, pirates des mers y trouvèrent un refuge sûr pour déposer leur butin après avoir dépouillé les bateaux pour ensuite repartir vers la France. Au fil du temps, ces flibustiers s'établirent sur l'île principale, s'adonnant de plus en plus à la chasse et à l'agriculture.

En dépit d'une plus forte concentration et d'une meilleure organisation, la présence française resta discrète et officieuse jusqu'en 1664, quand Colbert, Ministre du roi Louis XIV, reconnut l'existence de ressortissants français sur l'île. Il la rebaptisa Saint Domingue. La France nomma son premier Gouverneur de Saint Domingue en la personne de Bertrand d'Ogeron en 1665.

Suite aux rivalités entre les deux puissances coloniales présentes dans l'île, l'Espagne reconnut officiellement par le Traité de Ryswick antérieurement référencé le droit à la France de conserver la partie occidentale sans toutefois en fixer les frontières. La domination française sur l'île durera jusqu'en 1803, et prendra fin à Vertières le 18 novembre de la même année par la victoire de l'armée indigène sur la puissante armée napoléonienne, commandée par le Général Rochambeau.

C.- Période haïtienne

Monument Vertières (Cap-Haitien)

Le 1er Janvier 1804, le Général Jean-Jacques Dessalines, commandant en chef de l'armée indigène, accompagné des autres héros de la guerre, proclama l'Indépendance du pays par la lecture, sur la Place d'Armes des Gonaïves, de l'acte de l'indépendance co-signé par les autres généraux de l'armée. Voulant renouer avec l'esprit de liberté des Taïnos de l'époque précolombienne, qui appelaient le pays Haïti, Quisqueya ou Bohio, et sonner le glas du régime colonial, les révolutionnaires ont choisi de renommer le pays : Haïti, dont la signification est « terre haute, terre montagneuse ».

Par cet acte révolutionnaire, les anciens esclaves de Saint Domingue, libres depuis 1793, ont établi dans l'histoire des peuples un exploit sans précédent et jamais réédité depuis, en devenant la première et unique nation noire à s'être affranchie seule et pour toujours du joug infernal de l'esclavage, de l'exploitation abjecte et déshumanisante de l'homme par l'homme.

Au lendemain de son accession à l'indépendance, la jeune nation haïtienne avait la tâche ardue de reconstruire le pays. La guerre de l'indépendance avait causé de lourdes pertes tant en vies humaines qu'en ressources matérielles. Par ailleurs, l'intégration du pays au concert des nations libres et indépendantes n'a guère été facile. Des obstacles ont surgi tant au niveau national qu'international. À titre d'exemple, cette indépendance conquise de haute lutte n'a été reconnue que 21 ans plus tard, après d'intenses négociations, par la France et d'autres puissances européennes. Les États-Unis d'Amérique, où subsistait encore l'esclavage, ne reconnaitront l'indépendance d'Haïti qu'en 1862.

Toutefois, l'accession d'Haïti à l'Indépendance et sa contribution à la lutte en faveur de la liberté des opprimés du monde entier resteront dans les annales de l'histoire comme des exploits dont l'humanité se souviendra toujours.

De nos jours, l'esclavage colonial a été déclaré « Crime contre l'Humanité ». Il est exact de dire qu'en 1802-1803 la justice, le bon droit et le sens de l'histoire étaient du côté des Haïtiens.

D.- Les causes historiques de la situation actuelle d'Haïti

Les causes historiques de la situation actuelle d'Haïti sont multiples. Lors des luttes pour l'Indépendance, l'appareil de production sucrière a été quasiment détruit. Les principales denrées d'exportation, de 1804 à 1860 ont été le café et le campêche. Aujourd'hui la grande plantation a disparu pour faire place aux propriétés morcelées. La production sucrière de masse, génératrice de grande richesse du temps de la colonie est perdue.

L'indemnisation injustement imposée au pays par la France au 19^{e} siècle a considérablement nui à son développement économique et social.

L'héritage de l'esclavage colonial est lourd. Il en est résulté une société stratifiée, cloisonnée, dépourvue de vision à long terme.

Les colonies espagnoles d'Amérique avaient une forme de gouvernement appelé *cabildos* qui associait les citoyens au gouvernement local. Les colonies françaises avaient une organisation essentiellement militaire. Devenus indépendants, les Haïtiens reproduisirent le système français qui était leur unique modèle. L'administration d'Haïti était restée en grande partie militaire jusqu'en 1916.

Le système mis en place à travers l'occupation américaine de 1915 a brisé ce modèle mais s'est révélé incapable de remplacer cette administration militaire par une administration civile démocratique et efficace, en raison de facteurs culturels, idiosyncrasiques et structurels.

La période consécutive à la seconde guerre mondiale a vu l'éclosion de nouvelles élites dirigeantes et d'un renouveau économique, dont le Président Dumarsais Estimé est la principale figure emblématique. Le Docteur François Duvalier a brisé cet élan de développement, ayant installé une dictature sanguinaire dans le pays (1957-1986).

La transition vers la démocratie qui s'ensuivit à partir de février 1986, a été marquée par l'instabilité politique et les interventions militaires étrangères (1994-2000 / 2004 à date).

Aujourd'hui, la nation appelle de tous ses vœux la consolidation de l'alternance politique observée depuis déjà une décennie, pierre angulaire de toute démocratie représentative.

2.- Patrimoine culturel

Logo du Ministère du Tourisme

Haïti est dotée d'une très grande richesse du fait même, d'une part, de sa population « *créole* » résultant d'un mélange d'ethnies aux origines multi-continentales : Afrique, Europe, Amérique ; et d'autre part de sa position géographique et surtout de la créativité de ses citoyens.

La littérature haïtienne, plus que florissante et célèbre, comporte de nombreuses œuvres devenues pour la plupart des classiques. Toutefois, l'expression culturelle la plus répandue d'Haïti reste sans doute la peinture et l'artisanat, hautement célèbres pour leur créativité et leurs couleurs.

La musique et les danses traditionnelles en sont elles aussi un pilier important. Notre culture c'est notre originalité, notre originalité c'est notre force.

3.- Symboles et emblèmes nationaux

A.- Drapeau national

Drapeau national

Le drapeau national est bleu et rouge, disposé en deux bandes horizontales. Il fut créé en 1803.

B.- Les armoiries de la République

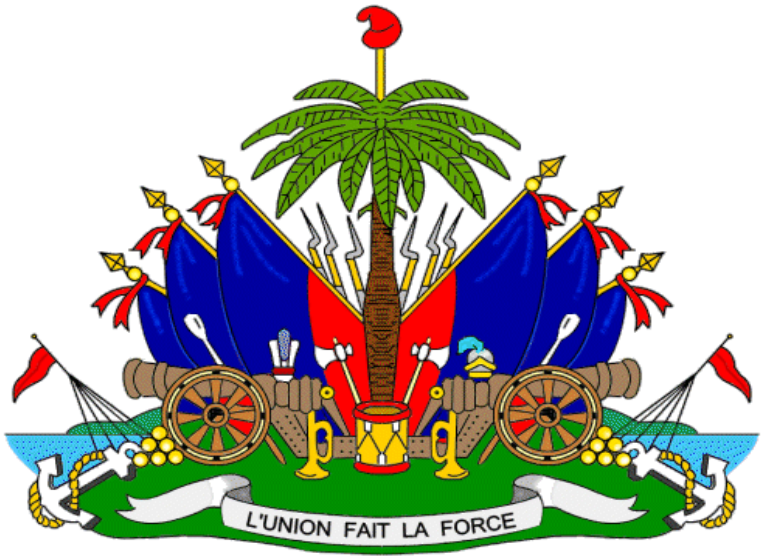

Armoirie de la République

Un palmier royal surmonté du bonnet de la Liberté et, ombrageant de ses palmes, un trophée d'armes avec la légende : L'union fait la force.

C.- Documents historiques d'envergure

Acte de l'indépendance

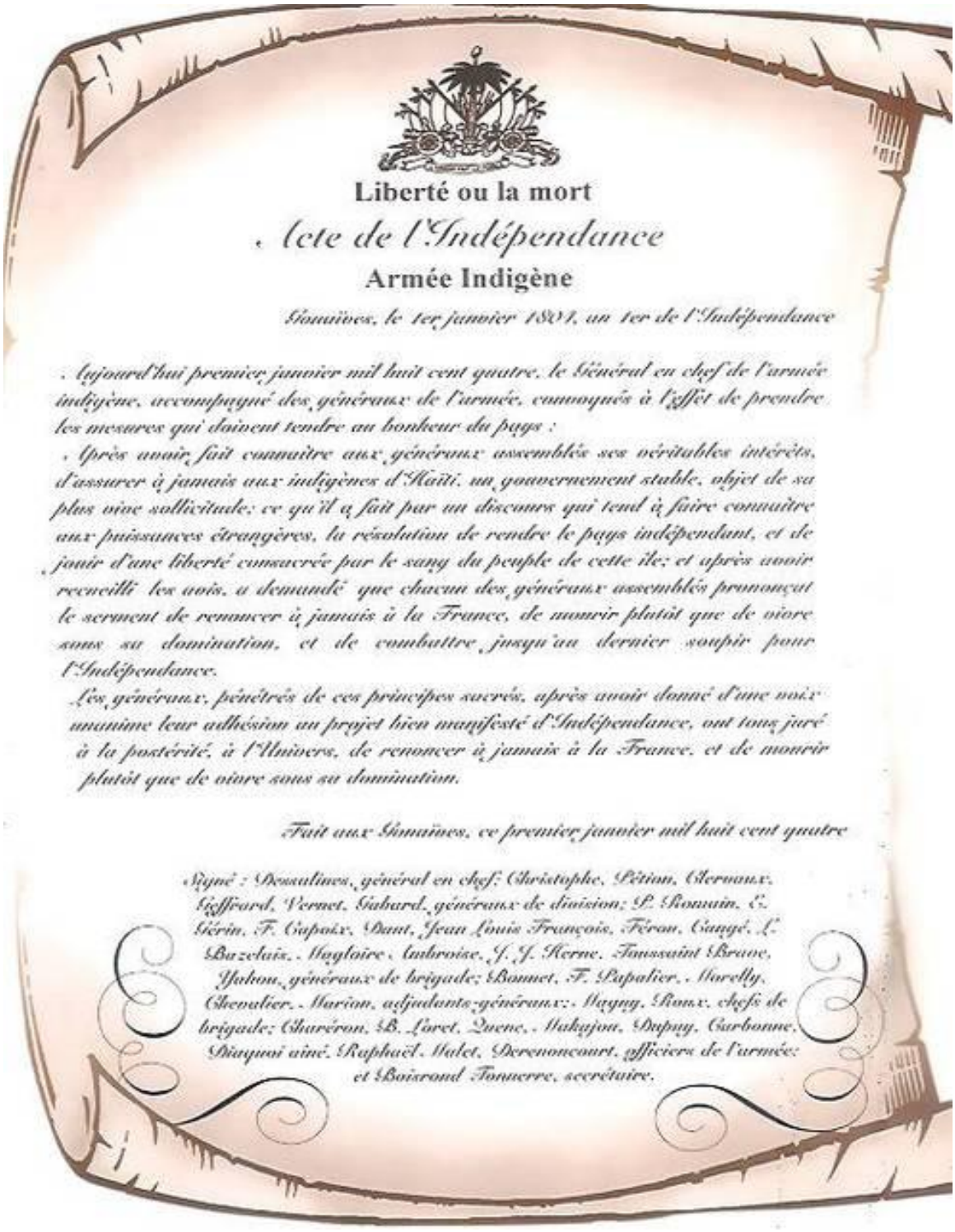

Liberté ou la mort

. Acte de l'Indépendance

Armée Indigène

Gonaïves, le 1er janvier 1804, an 1er de l'Indépendance

. Aujourd'hui premier janvier mil huit cent quatre, le Général en chef de l'armée indigène, accompagné des généraux de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent rendre au bonheur du pays :

. Après avoir fait connaître aux généraux assemblés ses véritables intérêts, d'assurer à jamais aux indigènes d'Haïti, un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude; ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux puissances étrangères, la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté cimentée par le sang du peuple de cette île; et après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance.

Les généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'Indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'Univers, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, ce premier janvier mil huit cent quatre

Signé : Dessalines, général en chef; Christophe, Pétion, Clervaux, Geffrard, Vernet, Gabard, généraux de division; P. Romain, C. Gérin, F. Capoix, Daut, Jean Louis François, Féran, Cangé, L. Bazelais, Magloire Ambroise, J. J. Herne, Toussaint Brave, Yahou, généraux de brigade; Bonnet, F. Papalier, Morelly, Chevalier, Marion, adjudants-généraux; Magny, Roux, chefs de brigade; Charéron, B. Loret, Quene, Makajou, Dupuy, Carbonne, Diaquoi aîné, Raphaël, Malet, Derenoncourt, officiers de l'armée; et Boisrond Tonnerre, secrétaire.

Acte de l'indépendance de la République d'Haïti

D.- Monuments historiques

Citadelle Henri Christophe, Palais Sans-Souci, les Forts Jacques et Alexandre, Palais des 365 portes

La Citadelle Laferrière dans le Nord construite par Henri Christophe

E.- Héros nationaux

Toussaint Louverture, Jean Jacques Dessalines, Henri Christophe, Alexandre Pétion, Capois La-Mort, Boisrond Tonnerre, Hammerton Killick, Charlemagne Péralte.

F.- Devise

L'union fait la force

G.- Hymne national

L'Hymne national est *La Dessalinienne*, composé en 1903 à l'occasion de la célébration du Centenaire de l'indépendance.

Toussaint Louverture (1743-1803)

Jean Jacques Dessalines (1758-1806)

Henri Christophe (1757-1820)

Alexandre Pétion (1770-1818)

Charlemagne Péralte (1885-1919)

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI: UN MODÈLE DE PAYS

CHAPITRE II

PROFIL DU PAYS

1.- LE TERRITOIRE NATIONAL

a) Situation Géographique

Carte 1

La République d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola ou Quisqueya. Elle est séparée de sa voisine la République Dominicaine par une frontière terrestre longue de 350 kms environ. Cette frontière suit très souvent les cours d'eau ou bien passe par des zones très montagneuses. Il y quatre points de passage officiels entre les deux Pays au niveau de cette frontière mais les points de passage clandestins sont nombreux. La surface totale de la République d'Haïti est de 27,750 Km^2 (27,560 km^2 de terre et 190 km^2 d'eau), soit, en terme de comparaison, le 148e territoire au monde. À cela s'ajoutent les droits exercés sur la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental

conformément au droit international. Haïti revendique aussi comme faisant partie de son territoire l'île de la Navase qui est présentement administrée par les États-Unis d'Amérique.

Le territoire de la République d'Haïti est très montagneux, il y a peu de plaines. Le pays compte de nombreux cours d'eau importants.

La République d'Haïti inclut de nombreuses îles adjacentes qui sont entre autres la Tortue (200 km^2), la Gonâve (680 km^2), la Grande Caïmitte (45 km^2), la Petite Caïmitte, la Navase, l'Île-à-Vache (52 km^2), la Grosse Caye…

Les grandes villes se retrouvent en majorité le long des côtes. Ce sont Port-au-Prince, Fort Liberté, Cap-Haïtien, Gonaïves, Saint-Marc, Léogâne, Petit-Goâve, Miragoâne, Anse-à-Veau, Jérémie, Les Cayes, Aquin, Jacmel.

Les agglomérations intérieures qui ont une certaine importance sont peu nombreuses. Le pays est tourné vers la mer. Il a 1771 kilomètres de côtes et possède plusieurs bonnes baies bien abritées.

Le plus important lac est le lac Azuéi. Il faut aussi mentionner le lac artificiel de Péligre, l'étang de Miragoâne et de nombreux autres étangs. La plus haute montagne du pays, le Morne de la Selle, s'élève 2,680 m au-dessus du niveau de la mer.

b) Caractéristiques

Carte 2

Haïti bénéficie d'un climat tropical avec une saison de pluie s'étendant normalement d'avril à novembre, qui constitue également la saison cyclonique. Haïti fait objet assez souvent de cyclones et d'autres

cataclysmes naturels dévastateurs, comme cela a été le cas au cours des récentes décades. La température moyenne annuelle oscille entre 21º et 33º Celsius.

Les paysages sont extrêmement variés. En raison de la configuration de terrain et de l'altitude, on peut avoir des zones extrêmement verdoyantes, comme des zones arides. Il existe une multitude de micro climats et parfois les paysages sont d'une grande beauté.

Le pays possède de belles mangroves qui sont menacées par une coupe anarchique des palétuviers. Il existe aussi de très belles plages comme à la côte des Arcadins, à la Petite Caïmitte, à La Tortue. Avec ses plages, ses montagnes et ses cours d'eau le pays a un potentiel touristique énorme.

c) Traité de délimitation de frontière avec la République Dominicaine

Carte 3

Haïti a signé avec la République Dominicaine un traité de délimitation des frontières le 21 janvier 1929, complété par l'accord du 17 février 1935 et par le protocole additionnel du 9 mars 1936.

2.- POPULATION, SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE

a) Démographie

Selon l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), Haïti compte 10,9 millions d'habitants en 2015, soit 396 âmes au kilomètre carré. L'espérance de vie à la naissance est de 60.7 années pour les

hommes et 64.3 pour les femmes. Les individus de moins de 14 ans représentent 33,9 % de ce total. C'est une population composée en grande partie de jeunes, en témoigne l'âge moyen qui est de 23.0 ans. La natalité y est assez forte, soit 3,19 enfants par femme. De ce fait, la population haïtienne croît de 2,2 % par an. D'autre part, le taux d'urbanisation est passé de 22,2 % en 1975 à 51.9 % en 2015. Port-au-Prince et la zone métropolitaine comptent plus de 2,5 millions habitants, soit un quart de la population.

Les principales religions du pays sont le catholicisme, les cultes réformés et le vaudou. D'autres religions tels l'Islam et le Bahá'i font leur apparition.

Les langues officielles du pays sont le créole haïtien et le français. Cependant, l'anglais, en particulier, et l'espagnol sont très présents dans le secteur des affaires, parmi les jeunes et dans le système éducatif où ils sont enseignés comme langues étrangères durant tout le secondaire. Beaucoup d'Haïtiens connaissent également l'Allemand. Tel fut le cas du rédacteur de l'Acte de l'Indépendance, Boisrond Tonnerre qui avait étudié à Salzbourg en Autriche et celui du Président Cincinnatus Leconte qui avait étudié le Génie à Mayence.

b) **Énergie, transport et communication**

Le pays est doté de centrales électriques thermiques et de centrales hydroélectriques dont la plus importante est celle de Péligre. Il dispose de plusieurs réseaux régionaux de distribution du courant électrique. La plupart de ces réseaux sont construits en moyenne tension de 23 kV. Des mesures sont envisagées à long terme pour la jonction et la consolidation de ces réseaux régionaux en un réseau national interconnecté.

Haïti dispose de deux (2) Aéroports internationaux : Aéroport Toussaint Louverture à Port-au-Prince et Aéroport Hugo Chavez au Cap-Haïtien. Le reste du pays est desservi par de nombreux petits aérodromes. Treize (13) ports sont ouverts au Commerce Extérieur dont seulement sept (Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Saint-Marc, Miragoâne et Jacmel) sont aux normes internationales.

Survol économique

c) L'espace économique

Avec ses 27,750 kilomètres carrés, la République d'Haïti est au croisement des voies maritimes qui franchissent la Caraïbe et relient la côte Est de l'Amérique du Nord à l'Europe puis à l'Asie, par le canal de Panama. Les nombreux massifs montagneux d'Haïti délimitent ses principales régions économiques, dont la région de l'Artibonite, celles de l'Ouest, du Nord et du Sud. Ce sont pour la plupart des zones agricoles d'importance vitale qui devraient constituer des pôles industriels et des bassins d'emplois pour Haïti.

La population haïtienne tend à émigrer vers les États Unis, le Canada, la République Dominicaine et d'autres pays. Ces expatriés envoient à leurs parents des transferts qui équivalent à près de 30 % du PIB. En retour, cette diaspora souhaite participer plus activement à la vie politique du pays et se réinsérer dans la société haïtienne à la période de leur retraite.

d) L'histoire d'un siècle de politiques économiques haïtiennes

L'Occupation américaine (1915-1934) avait initié une série de politiques économiques portées sur l'équilibre budgétaire. Pendant cette période, l'État haïtien a pu assainir ses finances et mener une réforme monétaire assurant cinq gourdes pour un dollar. Il a pu édifier des bâtiments publics et centraliser les opportunités économiques du pays à Port-au-Prince. Cependant, ce processus était porteur de nombreuses frustrations, car les masses n'ont pas été mises au centre des politiques publiques.

Le gouvernement de Dumarsais Estimé (1946-1950) a initié une nouvelle ère de politiques économiques en Haïti. Toutefois, les gouvernements qui ont succédée ont cassé l'élan et n'ont pas su moderniser le système productif, malgré quelques réalisations phares (investissements massifs pour aménager la vallée de l'Artibonite et y promouvoir l'hydroélectricité, stimulation de l'agro-industrie dans la plaine des Cayes...).

Plus tard, en constatant les limites d'une croissance axée depuis le dix-neuvième siècle sur des denrées dont la production et les exportations chutaient depuis 1950, Jean-Claude Duvalier (1971-1986) a tenté d'émuler l'exemple des pays de l'Asie du sud-est, en facilitant d'abord l'implantation des industries de zones franches en Haïti. Ensuite, il a encouragé la substitution aux importations (SI) que les pays latino-américains avaient adoptée dès la fin des années 1940.

À ce moment, l'économie haïtienne dévoile ses principales faiblesses structurelles. En fait, elle n'est pas parvenue à améliorer le pouvoir d'achat des ouvriers ni élargir son marché intérieur afin de stimuler les entreprises de SI. Elle n'est pas arrivée non plus à pratiquer des prix bas et, malgré les salaires faibles, elle n'a pas pu attirer des capitaux étrangers. De ce fait, cette économie stagne depuis 1980, ce qui contraint le pays à lancer une nouvelle ère de politique économique, à partir de 1986.

Entre 1986 et 2010, les réformes de l'administration et des finances publiques ne sont pas suivies d'un retour des investissements directs. La mise en œuvre du Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) en 2008 n'y a pas aidé. Toutefois, les transferts des expatriés suppléent à la chute des recettes des exportations.

Le séisme du 12 janvier 2010 a été une occasion de repenser ces politiques économiques.

À partir de 2010, la stratégie de développement d'Haïti s'affiche plus volontariste et vise à en faire un pays émergent d'ici deux décennies.

e) Constats et leçons de l'expérience haïtienne du développement

Il nous faudra tirer quelques leçons de l'expérience économique haïtienne. En premier lieu, l'économie axée sur la rente et la prédation y est encore présente. En second lieu, les stratégies de spécialisation prônant la production agricole depuis le dix-neuvième siècle et les industries de zone franche dès 1970 n'ont pas conduit Haïti à la prospérité. Cette économie portée par un pôle unique de croissance - qui est la capitale - n'a pas contribué à faire avancer Haïti. De plus, la priorité a été accordée à la manufacture au détriment de l'agriculture, secteur clé de notre économie. Enfin, l'émigration de la main-d'œuvre qualifiée constitue des investissements perdus pour Haïti. Même leurs envois de devises au pays ne sont pas une solution viable pour cette économie. Du fait de ces échecs, Haïti devra viser une économie nettement plus diversifiée.

f) Perspectives d'une nouvelle économie

Haïti doit construire une économie qui réponde aux aspirations à la prospérité, au bien-être et au travail de ses citoyens. Ces résultats dépendent de l'accès des entreprises aux capitaux, à la technologie, au savoir-faire, et aux banques spécialisées qui financent et supportent les secteurs agricole et industriel. Ces banques doivent contribuer à la répartition équilibrée des investissements et des opportunités économiques sur l'ensemble du territoire. Rien de ce qui précède ne sera possible sans un investissement massif dans une éducation de qualité à tous les niveaux.

Au fur et à mesure du déroulement de ce processus, Haïti offrira à ses habitants des opportunités et un bien-être que ces derniers vont chercher aujourd'hui à l'étranger. Ce faisant, le pays s'inscrira dans une dynamique de rattrapage technologique et de relèvement des niveaux de vie comparable au reste du monde. La réflexion, la maîtrise des savoirs et des savoir-faire sont fondamentales.

QUELQUES INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES D'HAÏTI

Population	10,9 millions (2015, IHSI)
% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national	58,5 % (2015, IHSI)
Taux d'alphabétisation	61 % (2015, IHSI)

PIB per capita (PPC)	810 USD (2013, BM)
Densité de population	280 hab/km^2 (2015, IHSI)
Espérance de vie à naissance	60,74 homme et 64,33 femme (2015, IHSI)
Taux de fécondité	3,19 (2015, IHSI)
Croissance annuelle du PIB	4,3 % (2013, BM)
Taux de mortalité infantile (moins de 5 ans)	48,6 % (2015, IHSI)
Taux d'accès à l'eau potable	8,5% des logements sont connectés (IHSI, 2003)

Sources: Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) / Banque Mondiale (BM)

STRUCTURE DU PIB

Secteur primaire	25% (2009, IHSI)
Secteur secondaire	17% (2009, IHSI)
Secteur tertiaire	58% (2009, IHSI)
Total	100 %

Sources : Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI)

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI: UN MODÈLE DE PAYS

CHAPITRE III

STRUCTURE JURIDICO-INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE

Le pays est régi par la Constitution de 1987 qui garantit les libertés fondamentales pour tous et reconnait les droits humains. Cette constitution adopte le principe de la séparation des pouvoirs : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

L'Exécutif est dirigé par un Président de la République, Chef de l'État, élu pour cinq (5) ans, pour un mandat renouvelable une seule fois et non de manière consécutive. Il existe également un Premier Ministre, chef de Gouvernement et un Conseil des Ministres. Le Premier Ministre, désigné par le Chef de l'État, doit obtenir l'approbation du Parlement.

Le Législatif est formé de deux (2) Chambres élues au suffrage universel direct : un Sénat de trente (30) membres, à raison de trois (3) sénateurs par département et une Chambre des députés dont le nombre est égal à celui des circonscriptions électorales. Les Sénateurs sont élus pour six (6) ans et les Députés pour quatre (4) ans. Le Législatif a pour attributions de voter les lois, d'accorder sa confiance au Premier Ministre ou de le renvoyer par un vote de censure ; ce vote pouvant intervenir dans l'une ou l'autre chambre. Il revient aussi au Législatif d'enquêter sur toute question d'intérêt public. Les ministres peuvent être censurés individuellement.

Le Judiciaire est coiffé par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, organe supérieur de régulation de la fonction de juge à tous les niveaux de la magistrature, composée de la Cour de Cassation (cour suprême), des cours d'appel, des tribunaux de première instance, des tribunaux spéciaux et des tribunaux de paix. Il existe cinq (5) cours d'appel, dix-neuf (19) tribunaux de première instance et au moins un tribunal de paix dans chaque commune.

Le pays compte dix (10) départements, quarante-deux (42) arrondissements, cent-quarante (140) communes et cinq-cent-soixante-dix (570) sections communales.

Les départements sont : l'Ouest, l'Artibonite, le Nord, le Nord-ouest, le Nord-est, le Centre, la Grande-Anse, le Sud, le Sud-est et les Nippes.

Dans chaque département, un haut fonctionnaire de l'État, le Délégué, représente l'Exécutif, supervise et coordonne l'administration publique à l'échelle départementale. Il est assisté de Vice-délégués qui exercent leur compétence au niveau des arrondissements.

La commune est administrée par un conseil municipal composé d'un Maire et de deux assesseurs. Ils sont élus pour quatre (4) ans.

La section communale est dirigée par un conseil d'administration de trois (3) membres, élus pour quatre (4) ans.

Il existe aussi des institutions indépendantes, telles que la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) et le Conseil Électoral Permanent (CEP). Le CSCCA est chargé du contrôle des dépenses de l'État et joue le rôle de tribunal administratif. Le CEP, pour sa part, est chargé de l'organisation des élections à tous les niveaux. Le vote est facultatif, libre et secret.

Les partis et les regroupements politiques se forment et exercent librement leurs activités. Ils doivent respecter les principes de la démocratie et de la souveraineté nationale.

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI: UN MODÈLE DE PAYS

CHAPITRE IV

CONCEPTION DE LA VISION STRATÉGIQUE

Le Peuple, l'État et le Gouvernement haïtiens regardent l'avenir avec la détermination d'articuler leurs compétences pour concevoir un pays cohérent fondé sur les enseignements de l'histoire et la volonté politique d'orienter le bien commun en accord avec son identité historique et culturelle. Cela présuppose une vision stratégique axée sur les hommes et les femmes d'aujourd'hui pour assurer la transition vers une Haïti inclusive, orientée vers le développement et plus responsable envers les générations futures.

La vision stratégique d'Haïti se définit comme suit:

> ***Haïti, un État démocratique où l'être humain, sa dignité, sa liberté, sa prospérité et sa sécurité constituent des axes sans exclusion d'aucune sorte, conformément aux vœux des pères fondateurs de la Patrie.***
>
> ***Haïti, un État de droit qui promeut la paix démocratique et qui respecte ses engagements régionaux et internationaux.***
>
> ***Haïti, un État économiquement équitable et socialement moderne qui consolide ses institutions démocratiques et qui accorde une importance prioritaire à l'environnement.***
>
> ***En résumé : Haïti, un pays souverain, pacifique et axé sur le développement économique et social durable, mû par la volonté de protéger ses citoyens contre tout risque et contre toute menace.***

La définition d'une vision stratégique pour l'avenir d'Haïti suppose un concept intégré, interdépendant et dynamique autour de trois axes centraux:

- Renforcement institutionnel
- Développement
- Sécurité et Défense

Il s'agit d'une vision qui tient compte des besoins d'Haïti au XXI^{e} siècle et l'obligation de créer un espace de convergence pour que tous les acteurs sociaux, politiques et économiques puissent orienter leurs actions futures autour des conditions objectives d'un développement durable d'Haïti.

La définition des axes autour desquels s'articule la stratégie nationale d'Haïti permettra la mise en place d'une plate-forme fondamentale où l'engagement et la volonté politique devront se concentrer vers la réalisation des objectifs supérieurs de la nation haïtienne.

Parmi ces objectifs, se distingue l'urgence d'exercer une souveraineté effective sur tout le territoire ainsi que la nécessité de consolider et de renforcer son intégration pleine et entière en fonction de ses moyens et de ses intérêts nationaux.

Cette vision stratégique comprend les principales orientations émanant de la dynamique régionale et mondiale exprimées à travers l'Organisation des États Américains, la Communauté Caribéenne CARICOM et l'Organisation des Nations Unies entre autres organisations, qui mettent l'accent sur la nécessité de progresser dans le domaine de la gouvernabilité et la construction de structures institutionnelles solides pour le développement, moyennant l'existence des conditions raisonnables de sécurité.

Cette vision découle des leçons tirées du déploiement de la Missions des Nations Unies pour la Stabilité en Haïti (MINUSTAH) et participe de la récupération de la fierté nationale fondée sur l'identité du peuple haïtien, qui assume la responsabilité de définir une stratégie pouvant générer non seulement la croissance économique mais surtout à même de renforcer son capital humain et social, et s'engager sur la route du progrès visant à la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels, affectifs et spirituels.

En ce sens, l'engagement démocratique d'Haïti constitue un défi qui en interpelle à tous les acteurs, compte tenu du processus politique à mettre en branle. Haïti reconnaît la nécessité pour tous les secteurs de contribuer au renforcement institutionnel de la République comme condition sine qua non pour la consolidation du développement économique et social selon les besoins actuels et futurs du pays.

La vision stratégique nous permet d'envisager en tant que pays la direction à prendre et ainsi, en fonction de cet objectif, promouvoir l'articulation des moyens nécessaires pour l'atteindre.

En vertu de ce qui précède, il importe de créer les conditions de sécurité nécessaires à la réalisation de cette vision stratégique.

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI : UN MODÈLE DE PAYS

CHAPITRE V

MODERNISATION D'HAÏTI DANS UN CONTEXTE DÉMOCRATIQUE

Les nations reconnaissent leur évolution à partir de l'interprétation de leur histoire. Cette évolution se construit autour de valeurs nationales, le sens du patriotisme et de l'exemple de ses héros et martyrs.

La société haïtienne se sent fière de son passé duquel surgit le défi de reconstruire une République capable de progresser de façon décisive sur la voie de l'intégration nationale et de jeter les bases d'une Haïti qui offre des opportunités à ses citoyens et crée les conditions nécessaires pour que le pays se positionne avec fierté et solidité au XXI^{e} siècle.

Cela signifie un sentiment profond d'inclusion sociale et culturelle respectueuse d'un pluralisme tel qu'il se réalise dans un système démocratique. Ceci requiert non seulement la séparation effective des pouvoirs mais aussi l'équilibre des pouvoirs (check and balance) dans l'exercice du pouvoir politique et un engagement social capable de générer un dialogue orienté vers la résolution pacifique des différends en vertu de critères démocratiques pour obtenir la légitimité requise par la démocratie du XXI^{e} siècle.

Pour ce faire, la société haïtienne doit promouvoir le leadership requis dans lequel différentes générations peuvent converger pour guider notre société vers un développement démocratique durable, où la liberté, la justice, la solidarité et la dignité soient une garantie naturelle fondée sur le droit et soutenue par des institutions démocratiques.

La projection stratégique d'Haïti repose sur des principes démocratiques à partir desquels sont identifiés, à ce stade du développement national, les piliers représentés dans l'image ci-dessous:

Figure 1

Piliers de projection stratégique d'Haïti

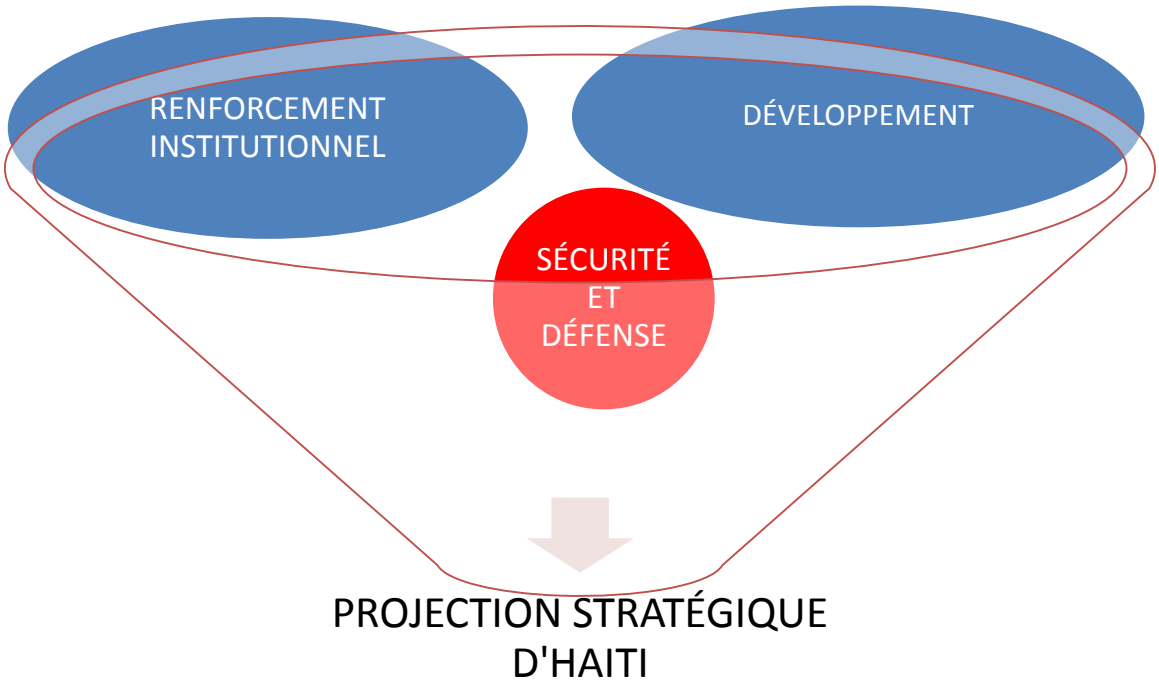

La volonté politique et l'engagement national sont des prérequis pour parvenir au renforcement et au perfectionnement de nos institutions démocratiques. Ces deux paramètres seront l'élément moteur visant à créer un appareil d'État au service des citoyens, effectif et efficace dans la mise en œuvre de politiques publiques, garantissant du même coup à chaque citoyen l'équité et la solidarité.

Il est donc un impératif de continuer et d'achever le processus de validation et de mise à jour du recensement national et doter tous les Haïtiens d'une pièce d'identité, du nouveau-né aux personnes les plus âgées dans notre société. Cela favorisera leur identification et localisation sur le territoire. Ainsi, il est possible de prioriser, canaliser et concentrer les politiques publiques et les ressources y relatives sur les groupes ou secteurs les plus vulnérables.

De même, disposer du registre de toutes les propriétés foncières avec leurs caractéristiques constitue un défi institutionnel de taille. Il ne sera pas possible d'obtenir des résultats qui influent directement sur le développement durable en Haïti si nous n'avons pas un plan cadastral complet du territoire haïtien.

Nous devons connaître notre peuple et notre territoire afin que la conception du développement et de la sécurité soit inclusive et suffisante pour projeter l'impression d'un bien-être vécu et d'une confiance dans l'avenir.

Les démocraties du XXI^{e} siècle sont confrontées à des défis où l'existence d'un cadre institutionnel solide est une exigence fondamentale pour tout pays qui veut s'insérer dans la dynamique d'un monde interdépendant et globalisé.

Ce cadre institutionnel se compose d'une structure étatique adéquate, capable de répondre aux exigences sociales, et est pourvu, à tous les niveaux, de fonctionnaires engagés à une fonction et un service d'état de qualité et est axé sur le bien commun.

Un complément indispensable à ce processus est l'application effective de la Constitution qui garantit les droits et définit les devoirs, mais aussi qui prévoit les conditions adéquates pour établir la confiance dans le système juridique et l'impartialité dans l'application des normes. Cette complémentarité, la communication entre les pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant, sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'Haïti.

L'architecture de l'État et la façon dont il s'engage aux côtés de la société haïtienne doit nécessairement intégrer les valeurs et principes qui font partie de l'identité culturelle nationale. Chaque démocratie répond aux exigences formelles qui constituent ses critères d'évaluation, mais elles sont insuffisantes si le processus d'institutionnalisation n'intègre pas de façon satisfaisante les caractéristiques propres l'identité nationale. La culture haïtienne est un patrimoine et un facteur de différenciation qui exprime les racines et la façon de penser de son peuple. Nos institutions doivent s'inspirer de cette culture et en tenir compte dans la planification de l'avenir, l'orientation de l'éducation du peuple afin d'atteindre une plus grande homogénéité sociale et politique à la mesure des défis à relever au cours de ce nouveau siècle.

Pour préparer l'avenir, il est indispensable d'incorporer et d'affiner toutes les structures et tous les moyens qui permettront d'aboutir à une plus grande transparence dans l'exercice du pouvoir. Il sera aussi important de se doter d'instruments juridiques nécessaires pour lutter efficacement contre la corruption. L'éthique politique doit être une expression naturelle de l'éthique sociale avec laquelle le citoyen observe et évalue la performance de ses autorités ainsi que le fonctionnement de la structure de l'État et sa bureaucratie. À cet égard, le gouvernement et les dirigeants politiques prennent

l’engagement et acceptent la responsabilité d'agir selon les normes juridiques établies, d’éviter les excès et les abus de pouvoir et d'assurer une bonne gestion de la chose publique.

L'État démocratique d'Haïti doit utiliser ses capacités pour rallier à cet effort chaque citoyen, construire des alliances avec le secteur privé, les grandes, petites et moyennes entreprises. Lesdites alliances, toujours réglementées, devront s’astreindre à viser le bien commun. Le partenariat public-privé est fondamental pour le progrès économique et social de tous les pays. Haïti se tourne vers l’avenir en tant qu’un État doté d’institutions solides capables de réguler et d’ouvrir les espaces de coopération efficaces avec un secteur privé ayant la même orientation du bien commun. Le partenariat public-privé est un point central pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'État et la consolidation d’une Haïti libre, juste, solidaire et développée.

Le renforcement des ressources sociales et humaines de notre pays est un pilier fondamental dans la planification du développement futur d'Haïti.

À travers nos institutions, il est nécessaire de concentrer nos efforts sur des questions centrales telle la lutte contre la pauvreté, une question qui requiert l’allocation de ressources financières et humaines considérables avec un engagement incontournable pour la diminuer substantiellement à moyen terme et parvenir à une base sociale intégrée et des perspectives certaines d'un avenir meilleur. Un effort national devra être mis en œuvre afin de garantir à la population la satisfaction des besoins fondamentaux. D’où, la nécessité de renforcer les infrastructures dans les secteurs de la santé, de l’énergie, de l’eau, des communications et bien d’autres éléments essentiels pour assurer une vie décente à tous les Haïtiens. Cette priorité est incontournable.

En outre, Haïti doit s’apprêter à confronter les défis qui pavent la voie du développement. Il lui faudra, entre autres choses, ériger un État capable de diriger, gérer et réglementer l'économie tant dans sa dimension micro que dans sa dimension macro, conformément aux exigences internationales. Elle aura accès aux ressources financières l’habilitant à réaliser ses objectifs stratégiques. Cependant, cela nécessite un accent particulier pour approfondir les efforts existants visant à renforcer l'éducation à tous les niveaux, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Haïti doit avoir un système éducatif de qualité fondé sur des institutions solides et la volonté d’intégrer tous les secteurs de la société.

Un système éducatif inclusif, sans discrimination et mettant l'accent sur la volonté d'inculquer aux apprenants des compétences et une vision pouvant faire d'eux nos futurs dirigeants, tout en préservant notre identité nationale et en projetant nos capacités de façon réaliste.

Une condition indispensable à tout cela est la garantie d'un sentiment raisonnable de sécurité, où chaque Haïtien ait la certitude de vivre en paix, de se déplacer en toute quiétude parce que l'État est à même de fournir le cadre juridique et de prendre les mesures appropriées pour assurer à la population la possibilité de vaquer à ses activités, professionnelles, économiques, politiques et sociales, conformément aux axes démocratiques qui soutiennent notre République.

Dans cette perspective, et comme une conséquence naturelle de ce qui précède, l'avenir d'Haïti, dans une large mesure, réside dans la création d'une plateforme minimale de durabilité humaine, ce qui nécessite une attention particulière à l'alimentation, la mise en place de politiques sanitaires appropriées afin d'assurer une population saine et lui permettre, du coup, de contribuer en permanence à la consolidation du développement d'Haïti.

En somme, il convient de concrétiser l'intégration des initiatives existantes, l'incorporation de celles qui ont été définies et l'anticipation de celles qui seraient essentielles à l'avenir. En conséquence, il faut des politiques publiques efficaces basées sur des critères d'intégration et de hiérarchisation de nos besoins pour consolider les axes du développement futur de notre pays. Il est urgent, de raffermir les fondements du projet de pays démocratique, orienté vers l'accès à la nourriture, à la santé, au logement, à l'éducation et au revenu comme facteurs déterminants pour la qualité de vie.

Le troisième axe de la projection d'Haïti est vital. Il s'agit de la sécurité et de la défense, considérés comme l'ensemble des facteurs qui permettent à l'État d'Haïti et à ses habitants de jouir d'un environnement adéquat pour le développement de toutes leurs activités sans risques internes ni externes, dans la mesure où des progrès significatifs sont accomplis dans la consolidation institutionnelle et dans les domaines de développement antérieurement décrits. La Sécurité participe alors d'une vision réaliste en fonction des besoins de notre pays, mais en assumant les facteurs internationaux, hémisphériques, régionaux et locaux qui facilitent la coopération et définissent le cadre de l'intégration internationale, continentale, régionale et locale.

Le facteur primordial est la souveraineté effective, qui exige de l'État haïtien le contrôle tangible du territoire et de ses espaces juridictionnels, la neutralisation de toute tentative de violation de nos frontières pour ne laisser aucun espace au développement d'activités sans la présence de l'État.

Étant donné les caractéristiques de notre pays, la surveillance des frontières est obligatoire afin de créer les conditions de sécurité requises par le développement national. Dans l'optique d'une optimisation de ces dernières, il est nécessaire de construire des infrastructures routières et communicationnelles en accord avec les besoins. Il est important de créer, sans délai, des voies d'accès tant pour le contrôle juridictionnel que pour le transfert des ressources exportables dans les ports et aéroports. Cela est lié à la volonté d'avoir une agriculture durable dans le temps, à la fois afin d'assurer une production pour la consommation intérieure et tirer parti de nos avantages naturels dans l'exportation de produits à haute valeur ajoutée aux pays de la région et au-delà.

La paix démocratique à laquelle aspire Haïti est tributaire des règlements juridiques et des capacités policières et judiciaires efficaces visant à contrôler et à réduire la violence sous toutes ses formes, tant dans les familles qu'au niveau de la société en général. Parallèlement, le contrôle des armes à feu est une exigence minimale pour une société qui se targue de valoriser le dialogue, la négociation et l'utilisation des moyens pacifiques pour régler les différends. La démocratie n'admet pas l'utilisation de la violence, que ce soit psychologique, physique ou virtuelle.

Les menaces et les risques pour la démocratie proviennent d'horizons divers et beaucoup d'entre eux ont été identifiés par les organisations hémisphériques et internationales. La coopération y est établie comme un outil fondamental pour les combattre et créer des « zones de paix » et de stabilité. La construction des conditions de sécurité permet de renforcer la gouvernance démocratique, d'utiliser plus adéquatement les ressources dans les politiques publiques à impact social élevé et d'assurer la paix sociale comme une exigence du développement souhaité.

Dans cette vision stratégique, nous ne pouvons pas négliger les menaces dont la présence dans le monde met aux aguets toutes les nations. Le terrorisme a démontré sa capacité d'adaptation par la génération récente de groupes radicaux, d'intégrisme religieux créant une situation sans précédent. En effet, le terrorisme du XXI^{e} siècle surpasse les États ; il s'agit d'organisations dont les actions ne connaissent pas de frontières géographiques entre les pays, les cultures et les religions. Il priorise la violence en tant que mécanisme pour imposer sans exclusion sa vision de la vie et de la société. La

neutralisation de ces groupes minoritaires est une tâche mondiale qui implique tous les pays et Haïti participe à cette tâche avec ses capacités et sa volonté de coopérer.

Pour que le terrorisme atteigne ses objectifs, il lui faut des groupes entrainés, des armes et du soutien logistique, mais aussi du financement, de l'organisation et un niveau élevé d'autonomie. Par conséquent, toute activité terroriste est liée aux organisations criminelles transnationales visant l'enrichissement illicite à travers diverses activités, tels l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les pays, la contrebande, le trafic humain, la contrefaçon et aussi le terrorisme proprement dit. Haïti dispose d'institutions suffisantes pour coopérer dans sa neutralisation. La présence de la criminalité transnationale dans toutes ses expressions est une menace pour le développement en Haïti. C'est une question d'unité et de volonté nationale.

Enfin, un des sujets de sensibilité nationale qui influent directement sur la sécurité, comme c'est déjà le cas dans divers pays à travers le monde, est la question de catastrophes naturelles dont les effets dévastateurs ont un impact élevé sur la communauté dans toutes ses strates. Ils entrainent un coût économique important avec la possibilité de freiner le développement en forçant la désaffection de ressources pour surmonter les situations d'urgence. En réponse à ces phénomènes naturels, il faut non seulement des institutions dotées de moyens suffisants afin d'aider la population, mais aussi une réponse rapide et efficace de la part de l'État à l'échelle territoriale pour affronter, sur tous les fronts, la situation.

Les risques et les menaces du XXI^{e} siècle sont multidimensionnels, comme exprimé par l'Organisation des États Américains dans divers documents adoptés par les pays qui la composent. Ils exigent des gouvernements de nouvelles capacités en termes de ressources, d'organisation et de planification. Nous ne pouvons pas improviser avec ces types de risques car les États doivent être en mesure d'en prévenir les effets.

Les engagements d'Haïti dans une projection future s'articulent autour des trois axes déjà énoncés, le renforcement institutionnel, le développement, la sécurité et la défense. Chacun d'eux comporte des questions urgentes et importantes qui doivent être adressées selon une approche stratégique. Leur identification souligne du coup le niveau de priorité qui y est accordé, la complexité des éléments qui les composent ainsi que les défis y afférents à surmonter.

L’image suivante met en exergue les éléments, ordonnés par ordre de priorité, identifiés pour chaque axe.

Figure 2

Axes fondamentaux de la vision stratégique du pays

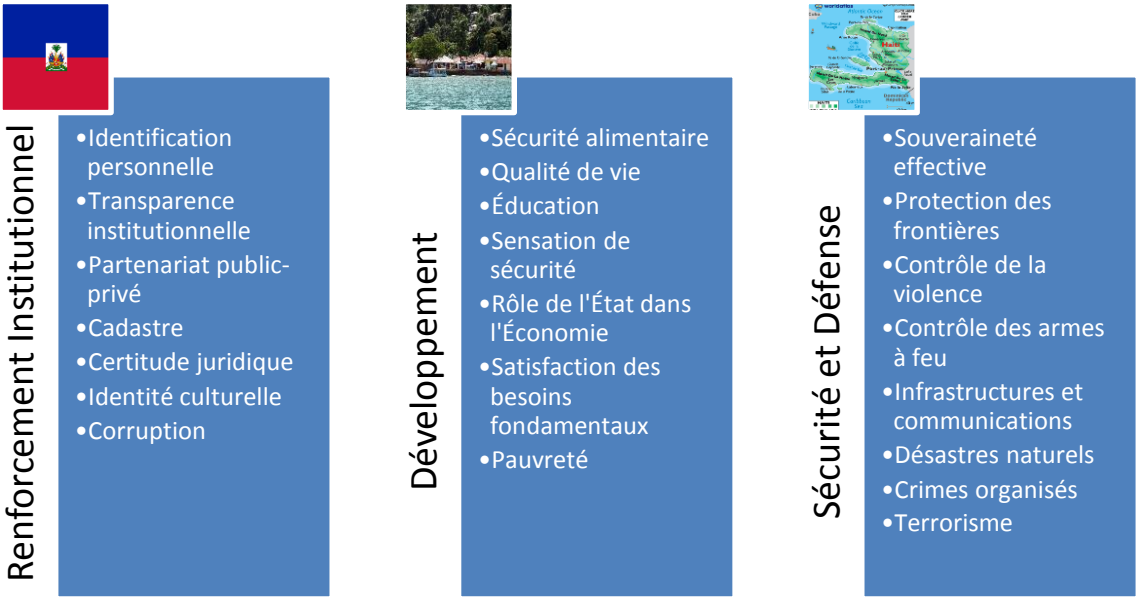

PREMIÈRE PARTIE

LA VISION STRATÉGIQUE D'HAÏTI : UN MODÈLE DE PAYS

CHAPITRE VI

FACTEURS DE PROJECTION DÉTERMINANTS

Haïti se tourne vers l'avenir avec la conviction de posséder les capacités et les conditions nécessaires pour atteindre efficacement son développement global. Avec des axes stratégiques établis autour du renforcement des institutions, de la consolidation de la sécurité et de la défense, il est possible d'identifier des facteurs clés, de construire une matrice et de réaliser les croisements nécessaires capables de guider la conception et la mise en œuvre des politiques publiques autour d'institutions solides pour le bien commun.

Comme toute vision stratégique, cela suppose la projection de moyens dans l'horizon du temps pour atteindre les objectifs du pays. L'identification des facteurs à travailler pour atteindre ces objectifs est donc indispensable. Les travaux méthodologiques réalisés durant les ateliers techniques ayant eu lieu tout au cours des années 2014 et 2015 ont permis d'identifier cinq (5) macro-facteurs fondamentaux dans la vision stratégique d'Haïti, lesquels sont représentés dans la figure suivante.

Figure 3

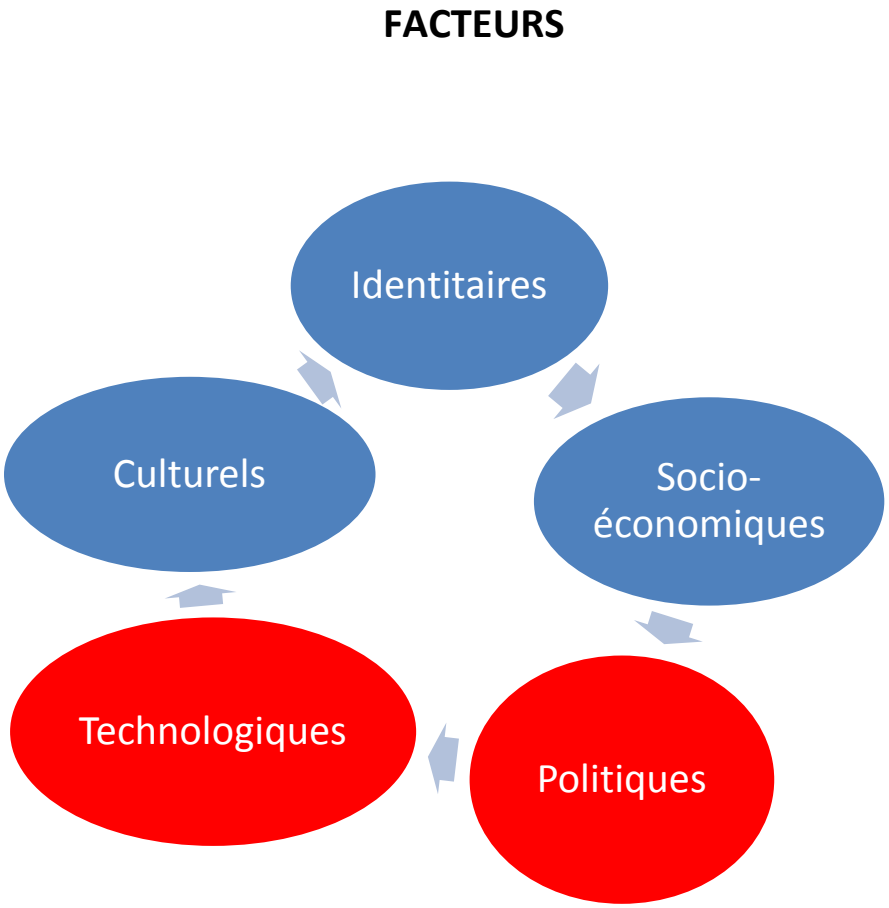

1.- FACTEURS IDENTITAIRES

La force d'une nation repose sur les valeurs qui donnent un sens à la Mère-patrie. Ce sentiment d'appartenance est lié à une vision commune de l'avenir exprimée sur un territoire dont l'existence continue dans le temps donne un contenu à la culture et à la fierté d'être haïtien. Cette affirmation est vitale dans la démarche de la construction d'une Haïti prospère.

Pour maintenir et assurer l'existence d'une identité haïtienne, il convient d'inclure dans les curricula de formation les éléments qui assurent le sens patriotique dans chacun des habitants du pays dans le but de construire une citoyenneté convaincue de l'importance de l'intégration sociale autour des valeurs de la culture nationale.

Dans cette perspective, il faut non seulement reconnaître notre histoire et son évolution, mais aussi avoir la volonté de construire l'haïtien de demain.

Le développement d'autres facteurs qui contribuent à cette vision stratégique est également fondamental. Le rôle de l'État est donc pertinent dans cette conception du futur.

À cet effet, l'État doit être en mesure de combiner efficacement son évolution au processus de mondialisation et la nécessité de mener un processus de développement durable, tout en reconnaissant l'histoire et la réalité d'Haïti.

Nous nous référons à un État démocratique garantissant le pluralisme social et politique à travers des normes acceptées par tous. Par conséquent, la reconnaissance et la prise en charge des milieux ruraux d'Haïti comme un atout majeur dans la construction de l'avenir est fondamental. À cette fin, il faudra concrétiser l'aménagement du territoire dans le but d'harmoniser le développement urbain conformément au siècle présent et de renforcer les zones rurales et agricoles en conformité avec notre histoire et comme faisant partie de notre identité.

Il convient d'établir des plans et des programmes découlant d'un Plan National de Développement qui reconnaisse les valeurs constituant l'essence de l'âme nationale et qui tienne compte de l'intégration sociale dans un État homogène capable de regarder et construire son avenir. Tout en tenant compte des facteurs de projection nationale, il est donc nécessaire d'avoir une capacité de planification tournée vers le développement et l'identification des actions à mettre en œuvre.

Le développement d'Haïti passe par une organisation territoriale et administrative axée sur une décentralisation réelle qui considère l'identité propre des régions du pays dont l'inclusion fait partie

du renforcement d'une nation intégrée et convaincue de son potentiel. En effet, ces régions facilitent aussi l'identification de pôles de développement agricole et industriel où l'État peut augmenter les projets d'investissement dans le cadre du renforcement du partenariat public-privé, à titre d'exemple.

Afin d'y parvenir, il est impératif de promouvoir des institutions appropriées pour renforcer la souveraineté et l'autonomie de l'État.

2.- FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

C'est probablement l'un des facteurs qui requiert plus d'attention pour concrétiser le développement d'Haïti. Le rôle de l'État y est indispensable dans la conduite, le guidage et la régulation de l'activité économique, tant dans les secteurs public que privé, pour une meilleure prise en charge des zones les plus démunies.

Ainsi, il convient de fournir l'organisation nécessaire pour atteindre les performances requises en vue de la normalisation et du renforcement du système sanitaire primaire à l'échelle nationale. Parallèlement, il est vital d'assurer l'accès à la nourriture en mettant l'accent sur la production locale, en encourageant l'exportation tout en y intégrant la technologie, ce qui est étroitement lié au processus d'éducation et de formation sur lequel Haïti doit se concentrer.

La croissance démographique non contrôlée constitue un autre défi auquel l'État haïtien doit s'attaquer afin d'éviter qu'il ne devienne un facteur de déstabilisation interne. Par conséquent, il faut la promotion de politiques publiques en santé de reproduction et en éducation à la citoyenneté. C'est ainsi qu'il sera possible de compter avec une population jeune, ayant la capacité de fournir le capital humain requis pour reconstruire la nation.

Au XXI^{e} siècle, et étant donné des avertissements à l'échelle planétaire sur les effets du changement climatique ainsi que la reconnaissance de l'impact des processus industriels sur l'environnement, Haïti doit assumer l'environnement comme un domaine à protéger et à réglementer, tout en ayant le soin d'harmoniser le besoin de développement et la préservation des conditions naturelles du pays.

L'implémentation d'une stratégie d'investissement public et public-privé compatible avec les principes qui sous-tendent notre vision stratégique est, partant, fondamentale. Nous avons besoin d'investissements étrangers, mais il est aussi capital de bâtir un État solide avec ses propres institutions

capables de réglementer l'incorporation du secteur privé dans le financement d'activités centrales pour l'atteinte du bien commun et l'implémentation des politiques publiques.

3.- FACTEURS POLITIQUES

Une démocratie en phase de transition et de consolidation comme le cas d'Haïti a besoin de générer des espaces de dialogue et de convergence qui prennent en compte la légitimité de la divergence d'opinions et qui priorisent un dialogue démocratique constructif, permanent, inclusif et tolérant. Le facteur politique, alors, est au cœur de cette vision stratégique d'Haïti, sans laquelle la volonté politique de poursuivre ce défi ne sera pas possible.

Une des premières exigences démocratiques est l'atteinte d'un consensus, entendu comme l'aboutissement du processus d'utilisation des instruments démocratiques. Ce consensus, construit à partir de la volonté politique de tous les acteurs, s'initie par la validation et de l'appropriation de la vision stratégique et de l'ensemble des éléments vitaux qui forge un contenu à la patrie, au développement et au bien-être national.

Un compromis est indispensable au renforcement, sans exception, des institutions républicaines et démocratiques du pays, au bénéfice de la jouissance par tous des droits et des libertés civiles. Ce consensus est fondamental pour la projection de la société haïtienne et implique l'acceptation et la création d'espaces permanents de dialogue entre les autorités, les partenaires sociaux, les politiciens et la communauté organisée en Haïti.

Parallèlement à la consolidation démocratique et institutionnelle, le renforcement de l'appareil d'État s'impose afin d'assurer une meilleure interaction, une meilleure articulation et une synergie de coopération entre les différents organes. Il est impossible de poursuivre une consolidation qui se veut institutionnelle, inclusive et stratégique sans une administration rigoureuse, professionnelle, efficace, dévouée, capable de coordonner les ressources financières et humaines et les efforts pour atteindre nos objectifs. Haïti a besoin d'organisation, de dévouement et du travail axés sur l'avenir. Tout programme de gouvernement devrait commencer à partir de cette prémisse pour répondre aux exigences nationales du peuple haïtien.

Il est obligatoire de concevoir un État inclusif, qui prenne en compte toute la diversité culturelle, ethnique et religieuse de notre pays. Pour cela, la mise en œuvre de politiques et d'actions concrètes,

qui respectant le principe de l'égalité des sexes et qui assurant l'égalité de chances à tous les Haïtiens est une urgence.

Le cadre dans lequel évolue Haïti est soumis aux exigences internationales en matière de gouvernabilité et de bonne gouvernance. Il implique la participation, la représentation et la transparence, entre autres facteurs, ainsi que la primauté du droit avec son expression constitutionnelle appropriée y compris les règlements et mesures nécessaires pour combattre la corruption et accroître la transparence dans le fonctionnement de l'État.

L'engagement de tous les Haïtiens est la condition sine qua non pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du pays. Il faut, en conséquence, l'incorporation des éléments éducatifs appropriés pour construire de vrais citoyens, de bons voisins, ce qui permettra de forger une coopération à même de satisfaire le bien commun.

4.- FACTEURS TECHNOLOGIQUES

Haïti est capable de se focaliser sur la conception d'une matrice de développement intégrant des capacités technologiques, avec des caractéristiques propres alliant le savoir ancestral et les potentiels du pays dans divers domaines de développement national, en particulier l'utilisation des avantages territoriaux et des ressources humaines.

La nécessité de disposer d'un forum institutionnel pour la production de connaissances et l'établissement de critères selon lesquels Haïti intégrera les technologies suppose une décision stratégique. Celle-ci se doit de considérer les partenariats actuels et futurs en vue d'optimiser l'intégration des technologies et des connaissances dans les domaines du développement industriel, agricole, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que dans la création d'une plateforme destinée à travailler à l'augmentation de la valeur ajoutée. L'amélioration de la production de richesses est cruciale pour l'avenir d'Haïti. Le progrès dans la production d'énergie à partir des sources traditionnelles comme des sources alternatives (géothermiques, solaires ou éoliennes) requiert l'établissement de partenariats et d'incitatifs pour les universités et leurs centres de recherche moyennant des formules dynamiques et raisonnables qui permettent une interaction avec les centres internationaux et étrangers. L'expérience comparée enseigne qu'en plus de l'utilisation de la technologie, Haïti doit la produire et l'adapter aux besoins nationaux.

La création d'un Comité scientifique et technologique est une exigence.

La technologie, lato sensu, ainsi que la gestion de la connaissance appliquée, est un aspect central à considérer tant dans le processus de renforcement des politiques concrètes relatives au développement des Technologies de l'Information et des Communications (TIC's) que dans l'engagement à les utiliser dans la protection de l'environnement, en conformité à la déclaration de Santo Domingo de juin 2006 de l'Organisation des États Américains, relative à l'utilisation de la technologie dans les politiques publiques.

En bref, il s'agit de développer une gestion globale de la technologie.

5.- FACTEURS CULTURELS

Haïti a une histoire d'intégration dans la Caraïbe et en Amérique Latine. Ses caractéristiques culturelles lui permettent d'afficher une identité reflétée dans sa langue, le créole, et complétée par des expressions religieuses qui définissent une cosmogonie, une croyance qui pourvoit, en définitive, un contenu au mode de vie constituant l'essence de la nation.

Cette essence se révèle à travers diverses formes d'art (la peinture et la littérature, entre autres), la gastronomie et les traditions qui sont encore présentes dans les zones rurales et dont nous cherchons à préserver les caractéristiques et que nous tenons à protéger comme faisant partie de notre identité nationale.

Il est important de conserver les différents types d'habitat traditionnel qui représentent un patrimoine culturel, un attrait pour le visiteur et enfin une source d'inspiration pour nos artistes.

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE CONTEXTE D'INTÉGRATION INTERNATIONALE

CHAPITRE VII

LES INTÉRÊTS À PRÉSERVER

Les intérêts d'Haïti sont tributaires de son histoire et sont associés à son patrimoine et à sa projection dans l'avenir. Ils ont leur source dans l'unité nationale. Il est possible d'identifier ces intérêts permanents et stratégiques. Les premiers se réfèrent à ceux qui sont vitaux pour l'existence de la nation, c'est-à-dire ceux qui donnent un sens à la nation et créent l'unité entre les Haïtiens. Les intérêts stratégiques sont ceux qui sont essentiels pour l'accomplissement des objectifs de développement pluriannuels d'Haïti et dont l'implémentation impacte de manière significative la qualité de vie de la société.

Les intérêts nationaux fondamentaux d'Haïti sont :

1.- SOUVERAINETÉ ET INTÉGRITÉ TERRITORIALE

Il est de l'essence de l'État de posséder un contrôle effectif du territoire, de garantir la sécurité de sa population et protéger ses ressources. Cette mission fondamentale correspond à l'État dans son ensemble et aux institutions que prévoit la Constitution à cette fin. Cela requiert l'existence de toutes les institutions étatiques, particulièrement les forces armées nationales reconnues par la Constitution, pour agir de manière coordonnée dans le cadre de l'État de droit.

La préservation de cet intérêt est fondamentale car il se réfère à l'existence même de l'État. Dans ce monde globalisé et de plus en plus interdépendant, la défense de la souveraineté effective et de l'intégrité territoriale requiert l'harmonisation de diverses politiques publiques émanant des instances étatiques dans l'objectif de garantir la marge de manœuvre nécessaire à cette fin.

2.- IDENTITÉ CULTURELLE

La permanence de la nation dans toute son extension dépend des valeurs et principes qui donnent un sens à l'*ethos* national. Cela signifie la prise en compte de la préservation des valeurs, de l'héritage culturel, des traditions et coutumes à travers un système éducatif et formatif orienté à cet effet ; aussi, devons-nous nous assurer que les modes de vie de nos cultures s'expriment pleinement en Haïti. L'identité culturelle constitue la base à partir de laquelle le peuple haïtien se positionne et projette son avenir en tant que nation. En conséquence, sa préservation et le respect de la diversité se révèlent fondamentaux dans la matérialisation du projet de pays poursuivi.

3.- RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

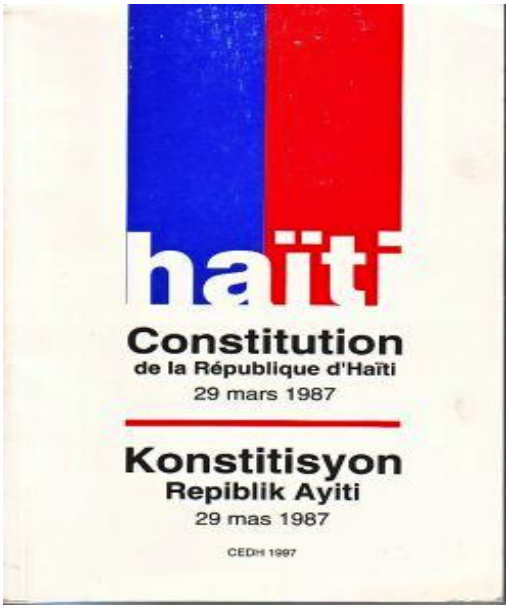

L'expression d'une société organisée est la République, concrétisée à travers un État démocratique où la séparation des pouvoirs et l'existence d'institutions dotées de mécanismes adéquats d'équilibre de pouvoirs (check and balance) fournissent le cadre approprié pour la poursuite du bien commun. Ces institutions garantissent un exercice du pouvoir selon les normes en vigueur et dans lequel les conditions de gouvernabilité et de gouvernance démocratiques sont essentielles.

Ainsi, un appareillage institutionnel approprié permet de canaliser les différences naturelles émanées d'une société plurielle, le temps de mettre en place les garanties nécessaires pour la préservation des divers intérêts.

L’existence de règlements normatifs et bureaucratiques permettant de véhiculer adéquatement les demandes sociales facilitent et promeuvent la production de consensus fondamentaux nécessaires pour un développement démocratique harmonieux.

4.- DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L’écosystème d’Haïti jouit d’une reconnaissance internationale non seulement pour sa beauté mais aussi pour l’environnement géographique et maritime lié au climat. Dans ce contexte, la préservation de l’environnement constitue une ressource culturelle et économique dont l’expression est le tourisme. Nous désirons que cela soit maintenu dans le temps, mais avec des normes et des limites précises, cohérentes avec la sensibilité nationale et internationale en la matière.

Cependant, il est d’intérêt national de préserver et de protéger les ressources naturelles contre toutes interventions destructives des forêts, de l’agriculture, des sources hydrologiques et maritimes. En ce sens, Haïti assume comme un sujet d’intérêt national la préservation de sa plateforme géographique en termes de l’environnement, et requiert que tous les projets industriels de développement soient soumis aux exigences et standards nationaux et internationaux en matière de protection de l’environnement.

5.- LA POPULATION NATIONALE

La raison ultime des politiques publiques et de l'existence même de l'État haïtien est d'assurer le bien-être intégral de sa population y compris tous ressortissants étrangers présents sur le territoire et de ses nationaux où qu'ils se trouvent à travers le monde. La protection de cette population et des nationaux à l'étranger est une obligation pour l'État. Haïti considère ses nationaux comme son intérêt le plus précieux ; partant, elle ne ménagera aucun effort pour leur garantir la jouissance de ce bien-être qu'elle se donne pour mission de leur procurer et mobilisera tout l'appareil étatique pour leur apporter secours et assistance en cas de besoin tant à l'intérieur de ses frontières qu'au-delà.

Tous ces intérêts sont considérés comme vitaux au moment de la rédaction de ce Livre et sont étroitement liés aux institutions fondamentales de l'État Haïtien. Les intérêts sont un patrimoine à protéger par toute la société.

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE CONTEXTE D'INTÉGRATION INTERNATIONALE

CHAPITRE VIII

FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

Haïti adhère aux Objectifs du Millénaire et aux conditions de développement humain définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les facteurs de développement d'Haïti reposent sur le renforcement d'une société intégrée et cohérente quant à la génération d'une gamme significative de variables permettant de soutenir la vision stratégique du pays.

L'intégration sociale s'atteint moyennant la consolidation des dimensions culturelles à travers l'éducation et le travail concertés de tous les groupes sociaux du pays. La tradition et les principes sont des axes centraux dans la construction d'un modèle de développement durable ayant la capacité d'adaptation exigée par l'évolution sociale.

Le développement d'Haïti se définit comme une formule intégrale permanente dans le temps, soutenue par des politiques publiques ayant un niveau élevé de contenu et d'impact social.

Le ciblage de la valorisation des ressources humaines, géographiques, démographiques et technologiques constitue un aspect central dans la consolidation d'une plateforme appropriée pour déployer les facteurs nationaux du développement.

Nous devons construire un modèle d'éducation socioéconomique et culturelle rendant possible les efforts de gestion de la relation entre territoire, ressources et biodiversité ; cela est fondamental dans la perspective de renforcement de la plateforme de développement national. De même, il est

nécessaire d'établir des passerelles entre les capacités agricoles traditionnelles et l'intégration de ressources technologiques pour en augmenter la production.

Un des aspects fondamentaux du développement est le facteur humain, spécifiquement démographique, en termes de complémentarité des politiques publiques visant à doter Haïti de jeunes pourvus de compétences exigées par le XXI^{e} siècle, mais directement liées aux besoins du pays.

Figure 4

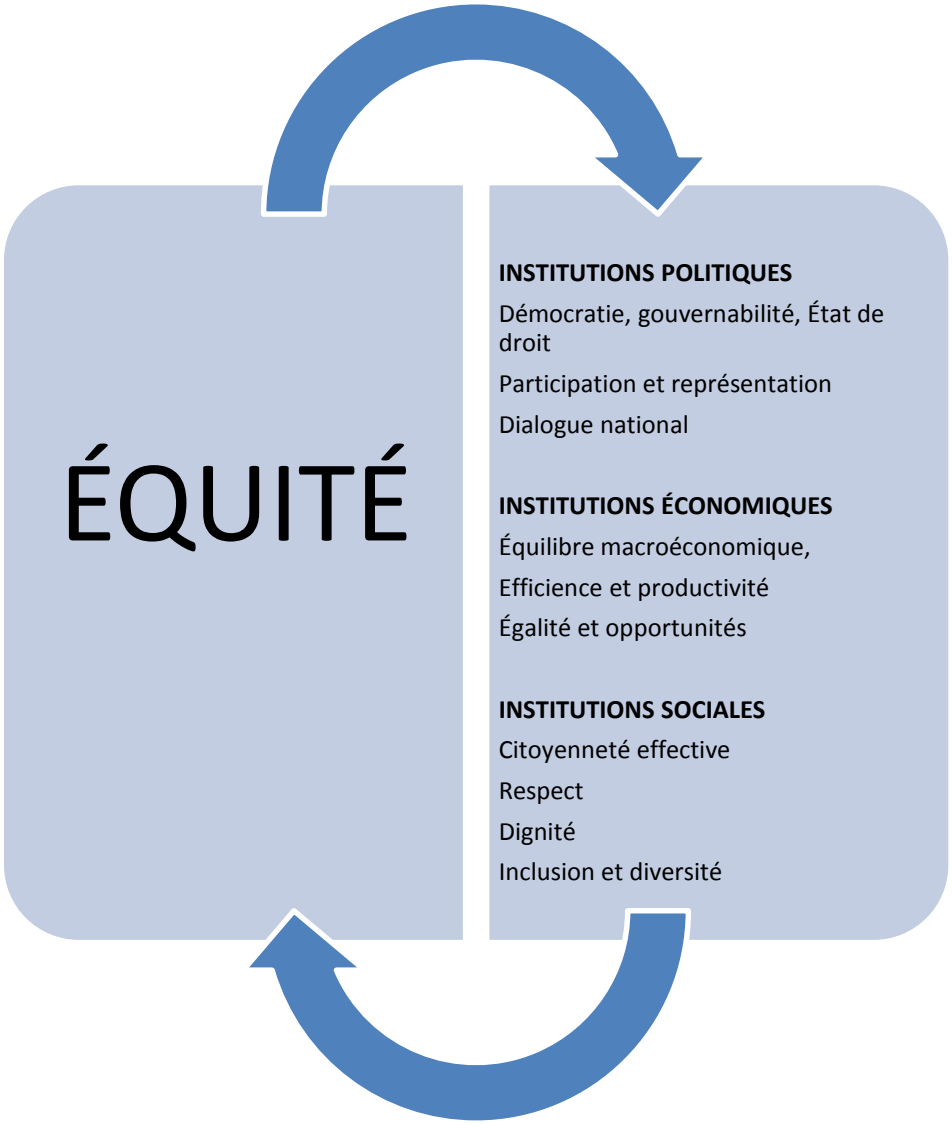

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE CONTEXTE D'INTÉGRATION INTERNATIONALE

CHAPITRE IX

LE CADRE GLOBAL

Les exigences internationales de développement et de sécurité au niveau mondial mettent l'emphase sur la coopération entre les pays. L'existence de stratégies de coopération et d'alliances commerciales et économiques constitue une réalité du système mondial dont une des caractéristiques est le principe de la non-exclusion entre les nations, ce qui permet à Haïti de tirer parti des proximités et des accords avec divers pays. Cependant, cela ne doit pas être improvisé. Il faut avoir une stratégie dans laquelle l'évaluation des coûts et bénéfices et aussi des engagements est prise en compte.

L'interdépendance alors fait partie du XXI^{e} siècle ; c'est une réalité que les pays émergents ne doivent pas ignorer. Toutefois, elle ne peut pas être non plus improvisée. En soubassement, il faut une réflexion nationale consciente du fait que l'option assumée présentement détermine le niveau d'interdépendance dans l'avenir.

Le développement mondial est soumis au comportement de l'économie à l'échelle mondiale et son expression macroéconomique dans chaque pays, laquelle se manifeste dans les conditions, exigences et recommandations des institutions financières internationales (Fonds Monétaire International, Banque mondiale), des diverses institutions intergouvernementales et des accords auxquels les pays souscrivent.

D'un point de vue social, les Objectifs du Millénaire mettent l'emphase sur les conditions minimales de qualité de vie associée à la protection de l'environnement et à la responsabilité des gouvernements de coopérer pour l'atteinte desdits objectifs. À cela s'ajoutent les initiatives des organisations régionales relatives à l'implémentation des politiques non discriminatoires, à impact social élevé, qui

diminuent l'inégalité et qui promeuvent l'éducation de qualité, les soins sanitaires en faveur des nouveau-nés, enfants et jeunes.

Quant à la sécurité, le XXI^{e} siècle nous a surpris avec l'apparition de nouvelles menaces et risques que nous devons considérer. Une société menacée, ou dont l'environnement n'est pas sécuritaire, arrive difficilement à focaliser ses efforts sur le développement. C'est la responsabilité de l'État de garantir les conditions pour que cela ne se produise pas.

Nous reconnaissons que depuis Al Qaeda, le terrorisme a évolué et aucune nation n'en est exempte. L'émergence dramatique du groupe autoproclamé État Islamique ou ISIS et ses ramifications en Europe et au Moyen-Orient marque cette seconde décennie du XXI^{e} siècle.

Haïti a un engagement envers le système international du fait même d'en être membre. En outre, le besoin de coopération face aux menaces qui ne sont pas nécessairement liées à un État en particulier exige une vision transversale et une coopération réaliste pour leur neutralisation.

Le terrorisme n'est acceptable pour aucun pays, tant pour ses évidentes conséquences que pour ses séquelles dérivées de la sensation d'insécurité et l'incertitude qu'il provoque.

De même, Haïti reconnaît, comme une menace certaine au développement durable du pays, le crime transnational organisé sous toutes ses formes, tant dans ses expressions délictueuses les plus courantes telles la contrebande, les falsifications ou associations de malfaiteurs qui agissent dans divers pays qu'à travers celles dotées d'un niveau de sophistication plus élevé, comme le blanchiment d'argent, la traite de personnes de tout âge et spécialement le narcotrafic dont les conséquences sur la société réussissent à rendre perméables et vulnérables les institutions par l'installation de la corruption dans différents organes de l'État et les séquelles qu'elle laisse au niveau de la société.

La lutte contre le narcotrafic implique la prise en compte du cycle complet depuis la production, le transfert jusqu'à la distribution, sans négliger la logistique que cette activité requiert. Les exemples de la Colombie dans les récentes décennies et du Mexique aujourd'hui témoignent de la vulnérabilité institutionnelle et du besoin de prévenir et d'anticiper l'émergence et l'installation de ce type d'organisations.

Haïti est engagée dans le système régional et mondial pour coopérer dans la lutte contre ces fléaux.

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE CONTEXTE D'INTÉGRATION INTERNATIONALE

CHAPITRE X

LE CADRE RÉGIONAL

Les objectifs poursuivis par Haïti dans sa démarche de consolidation de son caractère de République démocratique et obéissant aux paramètres de la gouvernance et de la gouvernabilité, supposent la nécessité de l'intégration régionale et internationale, compte tenu de la dynamique des processus mondiaux, mais en mettant l'accent sur la satisfaction de ses besoins et la protection de ses intérêts vitaux. Haïti est membre fondateur et actif de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et a participé à la fondation de presque tous ses Agences, Fonds et Programmes. Elle est également membre à part entière de l'Organisation des États américains (OEA). Le pays a intégré la Communauté Caribéenne et Marché Commun (CARICOM) en juillet 2002. Elle participe également au Groupe des pays non alignés depuis l'année 2006. Depuis 2012, il a rejoint en tant qu'observateur la Communauté Ibéro-américaine des Nations, groupe formalisé en 2005 à Cadix. Depuis 2007, Haïti est membre associé -non de plein droit- de l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de notre Amérique - Traité de Commerce des Peuples ou ALBA-TCP, à travers laquelle elle adhère à l'accord Petrocaribe[1] depuis août 2007. En outre, Haïti est membre à part entière de l'Organisation Internationale de la Francophonie[2].

Haïti déploie une stratégie active de coopération internationale. Cette stratégie met l'accent sur les questions de gouvernabilité et des objectifs spécifiques intégrés dans les plans et programmes internationaux et régionaux visant à fournir de la durabilité au processus de normalisation en Haïti, tant au plan politique et économique qu'à celui de la reconstruction que le pays a dû assumer au cours des années ayant suivi tremblement de terre de 2010.

[1] Petrocaribe est une alliance entre certains pays des Caraïbes avec le Venezuela. L'initiative vise à faciliter ces pays des Caraïbes l'achat du pétrole vénézuélien à des conditions préférentielles de paiement. Ce partenariat a été lancé en Juin 2005 par le feu Président Vénézuélien Hugo Chavez. L'accord permet à ces pays d'acheter 185 000 barils de pétrole par jour.

[2] L'Organisation Internationale de la Francophonie est une organisation internationale désignant la Communauté et les pays à travers le monde qui utilisent le français comme langue. Cinquante-quatre (54) États en sont membres à part entière, trois (3) sont membres associés et vingt-trois (23) sont observateurs. Parmi ses principes et valeurs fondamentaux, cette organisation proclame ce qui suit : La Démocratie et droits de l'homme; le respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique; et la solidarité et le développement durable.

Haïti se concentre sur le renforcement de son intégration dans la région et sur le développement de stratégies complémentaires pour rejoindre le processus déjà en marche dans une perspective d'intérêt commun concernant les risques, les menaces et les opportunités, ce qui implique une vision d'avenir cohérente avec les intérêts et la projection du pays.

Dans ce contexte, les politiques d'Haïti tendent à favoriser les échanges régionaux et à participer à des initiatives qui favorisent la consolidation du rôle de la région et d'Haïti dans la dynamique mondiale.

Le cadre de l'intégration et de la coopération future requiert la réglementation et le renforcement des relations avec les pays de la région pour améliorer les structures de production et accroître les possibilités du développement agricole, industriel et technologique. De même, il faudra progresser dans la coordination des structures financières et monétaires nécessaires pour améliorer les stratégies de croissance et de développement d'Haïti.

Il est particulièrement important pour Haïti de développer les infrastructures intégrées qui favorisent les échanges et la communication maritime en vertu des planifications existantes et en particulier celles qui sont nécessaires pour consolider les progrès du pays. À cet effet, et conformément à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement en Haïti, les plateformes nécessaires seront renforcées pour permettre une augmentation de l'investissement inter-régional, qui renforcera le concept de zones géographiques comme fondement du développement durable dans le temps. Il faut en conséquence, un processus graduel et soutenu de l'intégration régionale et mondiale dans les aspects politiques, environnementaux, économiques et sociaux visant la pleine réinsertion efficace et dynamique du pays dans l'économie internationale. Cela constitue un axe clé pour atteindre le développement économique et social équitable et durable.

La tendance dans les relations internationales dans la deuxième décennie du siècle, s'oriente vers la consolidation d'un système mixte entre l'hégémonie des nations puissantes et une multipolarité, ce qui ouvre des perspectives pour les zones macro dans la coordination et la coopération, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes, afin de saisir les opportunités dans d'autres zones géographiques, comme l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Cela génère une dynamique positive qu'Haïti peut contribuer à construire et dans laquelle elle peut se tailler une place de choix.

Haïti partage les objectifs énoncés par les pays de la région latino-américaine et caribéenne afin de continuer à travailler vers un processus d'intégration capable de transformer l'Amérique latine et les Caraïbes en un acteur international majeur. Dans ce contexte, la Communauté des États d'Amérique Latine et des Caraïbes (CELAC), dont Haïti est membre, est un exemple de ce qui précède.

Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la sécurité commune qui permette de coordonner et de conjuguer les efforts pour neutraliser les menaces et les risques. En ce sens, la participation d'Haïti dans les programmes de l'Organisation des États Américains dans la perspective de la sécurité multidimensionnelle comme dans d'autres domaines des organisations internationales, constitue une opportunité d'acquérir des compétences adéquates pour lutter contre les menaces déjà reconnues dans la région et aussi affronter et surmonter les risques auxquels elle est soumise d'une manière générale et en particulier en Haïti.

Il ne fait aucun doute que les risques auxquels Haïti fait face se trouvent être communs à plusieurs pays de la région et du monde, ce qui nécessite une stratégie complémentaire pour les prévenir et réagir de telle sorte que les coûts soient les plus bas possibles. Ces risques sont principalement exprimés dans la probabilité de catastrophes naturelles, ce qui nécessite l'implantation d'institutions appropriées et la participation aux réseaux d'aide internationale qui permettent de générer des normes minimales pour prévenir les pertes humaines et matérielles ainsi que la capacité de réponse appropriée afin de fournir du soutien, de l'aide et de la sécurité à la population lors de ces événements.

Haïti à travers son adhésion à des organisations internationales et régionales priorise les menaces conformément à sa réalité et selon ses intérêts. Elle est à la recherche de réseau et de collaboration en conformité avec ses objectifs et ses intérêts nationaux. Dans cette perspective, toujours dans le contexte régional, l'importance d'une vision commune pour lutter contre le crime organisé, dont l'activité exerce un impact négatif sur la société dans son ensemble via les différentes implications y afférentes et qui finissent par générer les bases de la décomposition de l'État, lorsque ce dernier n'a pas assez de force institutionnelle. De même, les facteurs négatifs pour l'environnement de notre jeunesse, engendrant la violence, la formation de gangs et la délinquance juvénile, constitue un sujet de grande préoccupation. Cela met en évidence l'exigence de la coopération régionale et la nécessité de progrès considérables pour construire une région saine, institutionnellement solide, et des systèmes capables d'interagir. Haïti regarde son avenir de concert avec la région, sachant que cela signifie la prise en charge des migrations clandestines, tout comme elle assume également sur la base de critères de durabilité les relations de voisinage dans l'idée de renforcer la confiance et de travailler à la réduction des conflits et de leurs causes qui nous ont accompagnés historiquement. Haïti est pour la paix, en tant que concept national et régional. Haïti a appris des leçons et l'une d'entre est l'évaluation de l'aide et du soutien des organisations régionales et internationales. Aujourd'hui, Haïti pense à son avenir et est engagée à l'intégration et la coopération comme axes fondamentaux sur la base de ses intérêts qu'elle partage avec d'autres pays de la région.

Haïti participe aux organisations ci-après à titre de membre de plein droit.

L'Association des États de la Caraïbe (AEC), à travers laquelle elle poursuit :

- La consolidation et la durabilité des processus de coopération dans divers domaines entre les pays de la Caraïbes ;
- La protection et l'intégrité de l'environnement régional et principalement de la Mer des Caraïbes ;
- La promotion du développement durable ;
- La coopération dans la lutte contre les menaces communes dont les catastrophes naturelles.

La Communauté et Marché Commun Caribéens (CARICOM), comme antérieurement mentionné. Vis-à-vis de ladite organisation, les objectifs d'Haïti concernent, entre autres points :

- L'expansion et la régulation des relations commerciales et économiques entre les États membres ;
- La promotion de la francophonie, car le pays représente à lui seul la moitié de la population de l'organisation;
- Le respect des droits des migrants.

Les Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique ou Pays ACP.

Haïti a ratifié l'accord de Cotonou en avril 2014, rejoignant du coup des pays des Caraïbes déjà membres de cette organisation. Par ce geste, le pays souscrit aux ambitions de pousser le commerce régional au-delà des limites frontalières et de faire de la région un acteur clé du système international.

L'adhésion des pays de la région à d'autres acteurs extrarégionaux telle l'Union Européenne à travers, l'accord ci-dessus, est un pas important vers l'atteinte de tels objectifs. L'accord Petrocaribe signé avec le Venezuela participe du bien-fondé et des retombées positives de la coopération extrarégionale.

Haïti estime fondamental le rôle de ces Organisations dans le maintien de l'équilibre régional dans différents domaines et s'engage à continuer à travailler pour la durabilité dans le temps de ses relations avec les pays de la région, à travers ces espaces de coopération et bien d'autres que la région jugera nécessaires d'établir et/ou de rejoindre.

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTEXTE D'INTÉGRATION INTERNATIONALE

CHAPITRE XI

LE CADRE SOUS RÉGIONAL

Le monde évolue vers la construction de réseaux entre les pays et conformément aux intérêts de chacun d'entre eux. Les sous-régions ont une importance fondamentale dans la mesure où leurs capacités, orientées en vertu de critères d'intégration, produisent une synergie qu'il est nécessaire de renforcer. Haïti peut apporter sa contribution à ce processus.

La sous-région constitue une zone d'intérêt stratégique tant pour sa situation géographique que pour sa projection. Ses caractéristiques insulaires, à son tour, définissent les problématiques communes qui rendent possible la coopération à travers l'identification des stratégies nationales et sous régionales en accord avec lignes directrices de chaque pays.

Haïti a un intérêt spécial dans le développement de capacités institutionnelles dans l'objectif de renforcer le travail interinstitutionnel et de coopérer pour une meilleure focalisation des plans et programmes d'aide que divers organismes internationaux exécutent au pays dans la perspective d'assurer un développement durable ainsi que la création d'un environnement sous régional sécuritaire, partageant des stratégies nationales, créant des instances orientées vers le partage d'informations et appliquant des politiques publiques complémentaires sur la base de critères d'intégration.

Dans ce contexte, les relations avec notre République sœur la République Dominicaine se sont consolidées à travers un processus non exempt d'obstacles. Cependant, Haïti croit dans l'élaboration d'un agenda commun qui permette de résoudre les problèmes, de construire des opportunités et dépasser les méfiances. À cet effet, la Commission Binationale de Haut Niveau, la consolidation des relations diplomatiques et culturelles, le renforcement et la normalisation des relations commerciales existantes constituent des options cohérentes avec nos objectifs de paix pour atteindre des relations institutionnalisées, une coopération spécifique face aux problèmes frontaliers et l'établissement d'une stratégie conjointe qui satisfasse les deux pays et crée un cadre régulé et sûr pour nos citoyens.

Aussi, convient-il d'adresser la problématique frontalière ainsi que les flux migratoires dans leur intégralité dans le cadre des conventions, traités internationaux, régionaux et bilatéraux signés et ratifiés par nos pays en accord avec les principes fondamentaux du droit international.

TROISIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ ET SA CONTRIBUTION À LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

CHAPITRE XII

POSTURE STRATÉGIQUE

Haïti définit sa posture stratégique à partir de principes de coopération et de contrôle effectif du territoire. Ces principes découlent de son évolution historique, de ses intérêts nationaux, de sa situation géographique et de sa vision de l'avenir et de son approche du développement. Cela est conforme aux axes de l'ordre international du fait que les relations internationales reposent sur la confiance, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence et le dialogue respectueux. La posture stratégique d'Haïti se fonde sur la projection de concepts généralement admis de souveraineté effective, d'engagement au développement, de respect total du droit international, de renforcement de l'identité nationale et de la volonté de progresser vers un développement durable dans un environnement sûr et libre de menaces.

Dans cette perspective, Haïti participe au processus d'intégration régionale et mondiale tout en protégeant ses intérêts et les éléments essentiels de son ethos culturel et politique. Cela signifie un engagement démocratique pour progresser dans l'affermissement des fondements de notre nation. Cette posture stratégique représente le sentiment du peuple haïtien et s'exprime dans une volonté de paix et de coopération, fondée sur un impératif d'unité nationale et de reconstruction de nos valeurs historiques de tolérance et d'inclusion.

Dans cette optique, il est essentiel de renforcer les institutions orientées vers le développement et la sécurité à partir de critères démocratiques à tous les niveaux. Cette tache exige une structure étatique capable d'assurer:

- La souveraineté effective, ce qui suppose une présence concrète de l'État sur tout le territoire national, donnant priorité aux besoins sociaux des citoyens et au support nécessaire au développement intégral du pays.
- Une capacité de dissuasion raisonnable, orientée vers un contrôle réel des frontières visant à créer les conditions de sécurité interne nécessaires au développement national dans ses différentes facettes. Ceci requiert de l'État une aptitude à répondre de façon appropriée aux demandes de la population et à favoriser l'accès aux services publics essentiels.
- La capacité de garantir la stabilité sociale et démocratique du pays à travers une action constante et permanente des organes étatiques pour assurer les conditions adéquates au

développement humain et à l'implémentation des politiques publiques au bénéfice de la population haïtienne dans son intégralité.

- La volonté de coopérer pour la paix nationale, régionale et mondiale comme fondement essentiel au développement d'Haïti. C'est un engagement national et démocratique qui exprime la volonté de la pleine intégration internationale d'Haïti et qui assume l'interdépendance comme un espace commun de développement autour des prémisses d'accord et de respect mutuel au droit international. À cet effet, il faut un renforcement de l'État orienté vers le développement durable, complété par un modèle de sécurité et défense défini à partir de la base territoriale et sociétale, organisé en conformité aux prescrits de la Constitution de la République d'Haïti.

Il y va de l'intérêt d'Haïti de protéger sa population et son territoire. En d'autres termes, le renforcement et la récupération des valeurs nationales rendent possible sa projection dans un monde dynamique et exigeant comme celui du XXI^{e} siècle. Dans ce contexte, la stabilité d'Haïti est la résultante de l'intégration appropriée des facteurs culturels, politiques, économiques et sociaux. Ce processus s'effectue à partir de critères de fonctionnement démocratique exprimés à travers la séparation des pouvoirs et un engagement des institutions de sécurité et de défense envers l'État haïtien et sa population. Les mécanismes d'un équilibre authentique des pouvoirs constituent des éléments essentiels pour garantir des forces de sécurité professionnelles, ancrées sur de solides principes éthiques et engagées envers la stabilité de la nation. En complément de ce qui précède, il s'agit d'instaurer un système judiciaire présent sur tout le territoire national offrant des opportunités égales à toute la population en ce qui a trait à l'accès à une saine distribution de la justice. Cela implique aussi l'implémentation de mesures de transparence, renforçant les capacités de l'État et décourageant ainsi la corruption. Il importe par conséquent d'approfondir la formation civique et d'assurer une action permanente de l'État visant à de consolider une identité nationale partagée à partir de valeurs fondamentales de notre culture. En ce sens, la focalisation de l'attention se traduit par le contrôle effectif des frontières, le développement de politiques de prévention et de contrôle des délits, le renforcement de la capacité de gérer les conflits sociaux et la mise en place de compétences spécialisées et de moyens adéquats pour faire face au terrorisme.

La posture stratégique d'Haïti, dans cette perspective, implique un concept défensif et sécuritaire, destiné à exercer la souveraineté effective dans toutes ses dimensions. Le renforcement de cette

posture stratégique d'Haïti suppose le rétablissement des Forces Armées d'Haïti conformément à ce que prescrit la Constitution du pays, selon un modèle approprié et moderne qui serve les intérêts et la vision stratégique d'Haïti.

TROISIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ ET SA CONTRIBUTION DANS LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

CHAPITRE XIII

LA SÉCURITÉ D'HAÏTI COMME FACTEUR DE STABILITÉ

La sécurité est une condition essentielle à tout pays et constitue un facteur fondamental pour la préservation de l'identité nationale et l'exercice d'une souveraineté effective sur le territoire de la République. Le peuple s'attend à ce que soient mis en place des conditions et des instruments pouvant garantir sa sécurité. Celle-ci s'exprime selon des critères d'égalité quant à l'accès aux services de base que l'État doit fournir, tels l'éducation, la santé, l'ordre public, le logement, l'alimentation et les loisirs.

Dans cette perspective, il est un impératif national de récupérer complètement le territoire au profit des Haïtiens ; de construire ensuite l'harmonie sociale nécessaire à partir d'un solide leadership politique, apte à concrétiser l'architecture de sécurité dont notre peuple a besoin.

La stabilité nationale, alors, tire son fondement de la cohésion et de l'inclusion sociale nées d'institutions acceptées et légitimées par la population, adaptées aux projections futures du pays et garantissant les droits humains de chacun de ses habitants.

Le défi de la stabilité nationale se pose de manière pluridimensionnelle et concomitante. L'approche nécessite aussi bien des plans que des programmes de politiques publiques idoines. Tout ceci implique un État et un gouvernement responsables. La stabilité est le socle sur lequel se construit l'avenir.

Sans aucun ordre de priorité, les principaux facteurs de stabilité sont les suivants :

a. **Renforcement institutionnel**. Il convient donc de moderniser l'État à partir d'actions fondées sur les priorités de développement et sécurité avec des mécanismes institutionnels opportuns et efficaces en réponse aux demandes de la population. Ce renforcement institutionnel implique :
    1. L'application pleine et entière des prescrits de la Constitution et des lois.
    2. La modernisation de la structure de l'État pour soutenir les plans et les programmes de développement.
    3. L'adéquation des normes constitutionnelles et légales garantissant la continuité de l'État et l'alternance des gouvernements, l'équilibre des trois (3) pouvoirs, le

renforcement du pouvoir judiciaire et des organismes territoriaux en vue d'un rapprochement réel aux communautés rurales et urbaines.

b. **Orientation des politiques publiques.** Les politiques publiques visent à résoudre des problèmes concrets grâce à une approche multisectorielle. Elles sont toutes assorties de programmes et de plans permettant d'assurer le suivi de leur application et d'évaluer ses résultats sur une période de temps déterminé. Les politiques de sécurité publique méritent une attention spéciale du fait qu'elles se focalisent sur la prévention, la réhabilitation et l'insertion, l'investigation et la poursuite des délinquants. Il en découle une nécessité de renforcement de la police préventive et scientifique ainsi que la nécessité d'augmenter les standards professionnels dans le contrôle social et de coopérer dans la lutte contre le crime organisé. L'axe central est que les politiques publiques relatives à la sécurité et aux institutions chargées de leur application fonctionnent en accord avec les besoins de la population et son évolution, outre les lignes directrices des intérêts de la sécurité de l'État. Cela signifie que l'institution policière doit être au service de la communauté pour garantir un environnement propice au développement de cette dernière. C'est ainsi que l'on atteindra la stabilité minimale à laquelle aspire la population.

c. **Intégration internationale**. La stabilité du pays aujourd'hui est tributaire de la volonté des citoyens de construire et de consolider des institutions qui soient de nature à répondre aux défis actuels. À cet effet, il convient de mettre en œuvre des stratégies d'intégration internationale ayant la capacité de répondre aux priorités du pays et de sa population ; c'est pourquoi la redéfinition de la coopération internationale d'Haïti exige la hiérarchisation des priorités et des plans qui nous permettent d'optimiser et de rendre efficace cette coopération. Dans cette perspective, le pays envisage une stratégie d'ouverture au monde fondée sur les prémisses du respect et l'application d'une coopération multilatérale focalisée sur le renforcement de l'autonomie et de la souveraineté nationale. Les zones définies comme prioritaires relèvent de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'aménagement territorial, de la couverture sanitaire intégrale, de l'alphabétisation, du développement productif, entre autres. La recherche constante de l'équilibre dans les relations avec les pays voisins doit faire l'objet d'une attention spéciale dans un esprit de respect mutuel et de protection des populations eu égard aux conventions et traités internationaux.

d. **Garantie juridique.** La Justice est un service public dans toute société organisée. L'accès à la Justice pour tous les habitants sur l'ensemble du territoire est une garantie de stabilité. Cela sous-entend le renforcement du pouvoir judiciaire sur la base de conditions effectives d'indépendance liées au cadre légal, tant constitutionnel que normatif. La stabilité de l'État et la protection des investissements nationaux et étrangers tant publics que privés en sont tributaires. Le cadre légal est fondamental pour garantir le bon fonctionnement du système financier et combattre la corruption sous toutes ses formes. Par ailleurs, il favorise la protection de la propriété et contribue à freiner la fuite de cerveaux, tant indispensables pour développement du pays.

e. **Institutions de sécurité et de défense**. La stabilité d'un pays repose sur ses capacités à maintenir les conditions raisonnables de développement et de sécurité. Eu égard à cette dernière, la police a un rôle fondamental à jouer, comme il a été mentionné. À cela s'ajoutent les forces armées avec leur mission de garantir l'intégrité du territoire national. la souveraineté. Cependant, cela présuppose des fonctions plus explicites qui donnent un sens à l'action de celles-ci au bénéfice de la société. La souveraineté effective implique le contrôle des espaces terrestres, frontaliers, aériens et maritimes dans lequel les forces armées joue un rôle majeur mais non exclusif. Il faut, en complément, d'autres organes de l'État pour maintenir une présence effective sur tout le territoire et réprimer les délits traditionnels plus spécialement ceux ayant rapport au crime organisé et transnational. En d'autres termes, les institutions de la défense et de sécurité doivent garantir l'infrastructure fondamentale, coopérer à son renforcement et avoir la capacité de faire face aux scenarios de catastrophes et désastres naturels. De cette façon, Haïti remobilise ses forces armées, conformément à l'article 263 de la Constitution, avec un sentiment d'urgence et d'importance, étant donné la panoplie de conditions qu'exige la stabilité de la nation. En ce sens, le concept de défense se profile nettement au-delà de la question militaire et s'incorpore intégralement aux capacités de l'État de gérer le développement et la sécurité en accord avec les priorités nationales.

La stabilité est le résultat d'un processus de consolidation institutionnelle qui exige le concours de tous les acteurs : citoyens, secteurs privés, secteurs étatiques et organismes internationaux. De cette façon, les institutions jouent un rôle prépondérant, mis en exergue à travers le renforcement de tous les organes concernés et l'établissement d'espaces de dialogue social, politique et économique entre tous les acteurs. À cette fin, les concepts de sécurité et de défense sont cohérents

avec la posture stratégique d'Haïti et supposent une vision large et intégratrice orientée vers la coopération, l'inclusion et la recherche harmonieuse du bien commun.

TROISIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ ET SA CONTRIBUTION DANS LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

CHAPITRE XIV

DOMAINES D'ACTION

La sécurité est considérée comme une condition nécessaire à l'existence des sociétés et à leur développement. Elle a des caractéristiques d'intégralité qui s'expriment en plusieurs dimensions. Au XXI^{e} siècle, pour garantir la souveraineté, on assume que la sécurité dépasse de loin la seule existence des capacités militaires. Elle incorpore de nouveaux facteurs et éléments dont la présence est en corrélation avec les conditions de vie de chaque citoyen/citoyenne du territoire, ce qui met en évidence le rôle de l'État en tant qu'entité régulatrice des capacités nationales, régionales et internationales ainsi que des ressources économiques, productives et humaines. Ainsi, la sécurité comporte une large gamme d'aspects qui exigent une vision intégratrice en vertu de standards minimaux pour assurer la survie d'une population sur un territoire donné et supporter cette représentation future du pays.

Dans cet ordre d'idées, les principales organisations internationales : l'ONU, l'OEA et le FMI comprennent la nécessité d'aborder la sécurité d'un point de vue multidimensionnel. D'une façon générale, il est recommandé que les stratégies gouvernementales se concentrent sur la réduction des risques issus de crises de l'économie, d'une baisse de la productivité agricole aussi bien de ceux résultant des catastrophes naturelles ou encore ceux associés aux épidémies. Le concept à incorporer dans cette nouvelle vision est la réduction des risques. À cette fin, il convient de réaliser un diagnostic complet et concret par rapport aux coûts qu'Haïti doit assumer.

Il est important de considérer la nécessité d'un ordre économique structuré et centré sur la prévention des risques et le contrôle des menaces et défis. Quant à la situation macro et micro-économiques d'Haïti, il est hautement souhaitable que le pays puisse formuler des stratégies de développement et des conditions de sécurité qui soient en harmonie avec les suggestions des organismes internationaux, dont la mise en œuvre permettra d'accéder au système international et d'appliquer les plans et programmes nécessaires en accord avec ce dernier. Il s'agit d'instaurer une culture d'austérité dans la gestion de nos ressources fiscales, en vue de dégager des moyens financiers dans un scénario de priorités généralisé. Cet ordre économique de l'État est vital pour canaliser les dépenses dans des programmes d'importance ciblant les secteurs les plus dépourvus et aussi garantissant les conditions de sécurité. Dans ce contexte, l'existence d'initiatives

génératrices d'emplois et l'établissement de mécanismes de protection sociale qui satisfassent les besoins primaires et les exigences de dignité humaine sont des facteurs indispensables à la concrétisation de notre vision stratégique de sécurité et de développement.

La responsabilité de la gestion économique du pays sous-entend une coordination avec les organismes internationaux. Il serait alors possible de maintenir voire de multiplier les plans de coopération internationale, établissant ainsi une stratégie de gestion financière anticyclique qui permette son extension lors des situations exigeant de l'État une réponse rapide et appropriée.

Il est nécessaire d'adopter à partir de ce Livre Blanc une approche intégrale de gestion des risques, de la vulnérabilité de notre pays et du contexte dans lequel il assume un nouveau départ. Cette approche reflétera les principaux éléments associés au Développement, à la Durabilité et à la Sécurité de notre pays.

Dans cette optique, Haïti endosse la responsabilité de satisfaire une série de demandes et de facteurs de haute priorité, dont la réponse se trouve en partie dans le budget national et dans les normes y relatives. Il est important de prévoir des « fonds pour les catastrophes naturelles » dans l'objectif de disposer de suffisamment de moyens pour venir en aide à la population en cas de catastrophes naturelles et garantir le financement des réseaux de protection.

Au cours des ateliers thématiques, il a été établi une hiérarchisation de ces domaines de haute sensibilité et pour lesquels il est obligatoire de concevoir des stratégies coordonnées pour consolider les colonnes qui supportent le développement d'Haïti. Dans cette approche, il est fondamental d'équilibrer les efforts axés sur le développement et la sécurité, tout en priorisant des standards minimaux de durabilité sociale et économique.

Ces conditions de durabilité minimale présupposent la garantie de l'accès à la santé, à l'éducation, au logement et à l'alimentation à toute la population haïtienne en conformité avec les plans nationaux et répondant aux engagements internationaux pris par l'État haïtien.

Il importe d'utiliser des instruments méthodologiques et statistiques afin de rendre le système crédible et efficace.

Pour progresser dans la voie de l'autonomie politique, économique et productive, Haïti doit renforcer ses institutions et adapter son appareil d'État dans tous les domaines jugés nécessaires.

Ainsi, le renforcement institutionnel se révèle être une exigence de l'heure en termes de garantie juridique de toutes les entités, garantie de la promotion des droits humains, garantie du respect de la propriété privée, garantie du régime d'investissement national et étranger dans l'intérêt d'Haïti. De même, la protection intégrale de l'environnement s'avère indispensable dans le cadre du développement humain.

Dans le domaine de la sécurité, se révèle aussi nécessaire le renforcement les institutions policières et militaires sous l'autorité et le contrôle du pouvoir civil. Des protocoles de fonctionnement préciseront d'une part dans le cas de la Force militaire de défense des conditions d'engagements axées sur des standards minimaux de mobilité, embrassant:

- la préservation et la protection de l'intégrité territoriale ;
- la surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes ;
- la capacité d'intervention en cas de catastrophes naturelles ;
- la participation au développement d'infrastructures de communications ;
- la lutte contre les bandes armées et les groupes armés ;
- la lutte contre le narcotrafic, la traite de personnes et le terrorisme sous toutes ses formes…

Dans le cas des Forces de police, auxiliaire de la justice :

- la protection et le respect des libertés, des personnes, des vies et des biens;
- le maintien de l'ordre, la paix publique, sécurité et la tranquillité ;
- la prévention des infractions ;
- le contrôle de la détention et le port d'armes ;
- l'exécution des arrestations dans tous les cas prévus par la loi;
- le contrôle et la neutralisation de la délinquance organisée et le crime transnational.

Les forces de police réalisent leur mission de façon plus harmonieuse à l'intérieur d'un système judiciaire indépendant, professionnel, légitime, crédible aux yeux des citoyens.

Les résultats dans chaque domaine d'actions imposent une planification institutionnelle associée à des politiques publiques. Celles-ci s'appliqueront de manière graduelle, équitable et décentralisée. Ainsi, le progrès sera durable et constant dans le temps et l'équilibre entre les besoins des zones rurales et des zones urbaines sera atteint.

Cette tâche requiert un engagement des autorités à tous les niveaux. La responsabilité du Gouvernement, du secteur privé et des organisations citoyennes constitue une condition indispensable à la gestion politique et budgétaire.

Ainsi, Haïti réunit les conditions de sécurité dans les différents domaines d'actions selon une perspective multidimensionnelle, par la formulation d'une politique de développement intégré, en accord avec les standards internationaux.

DOMAINES D'ACTION

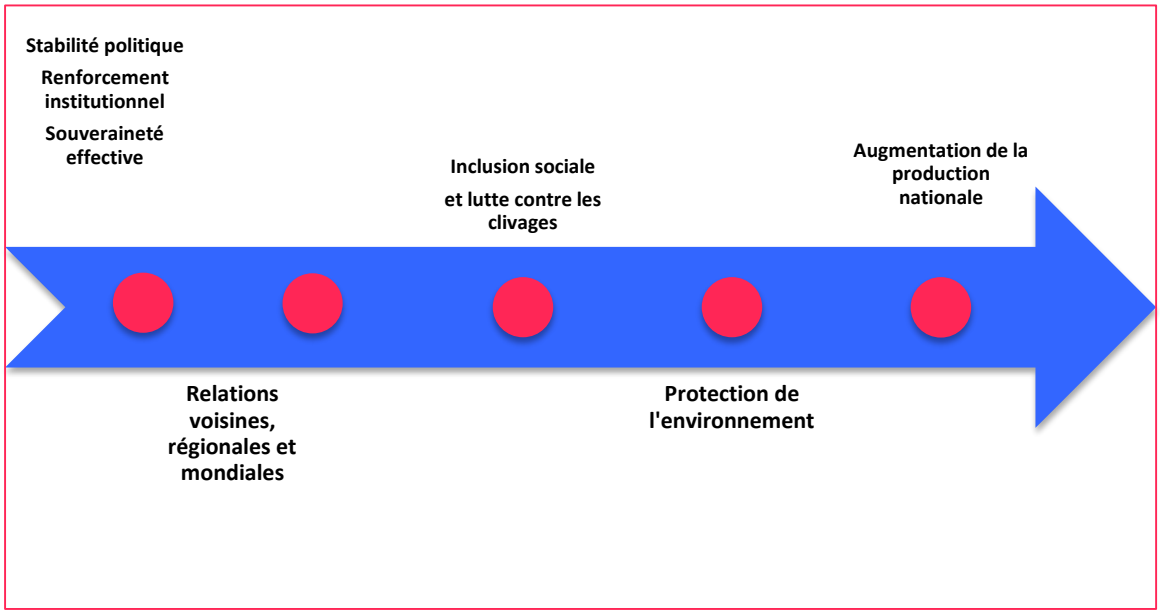

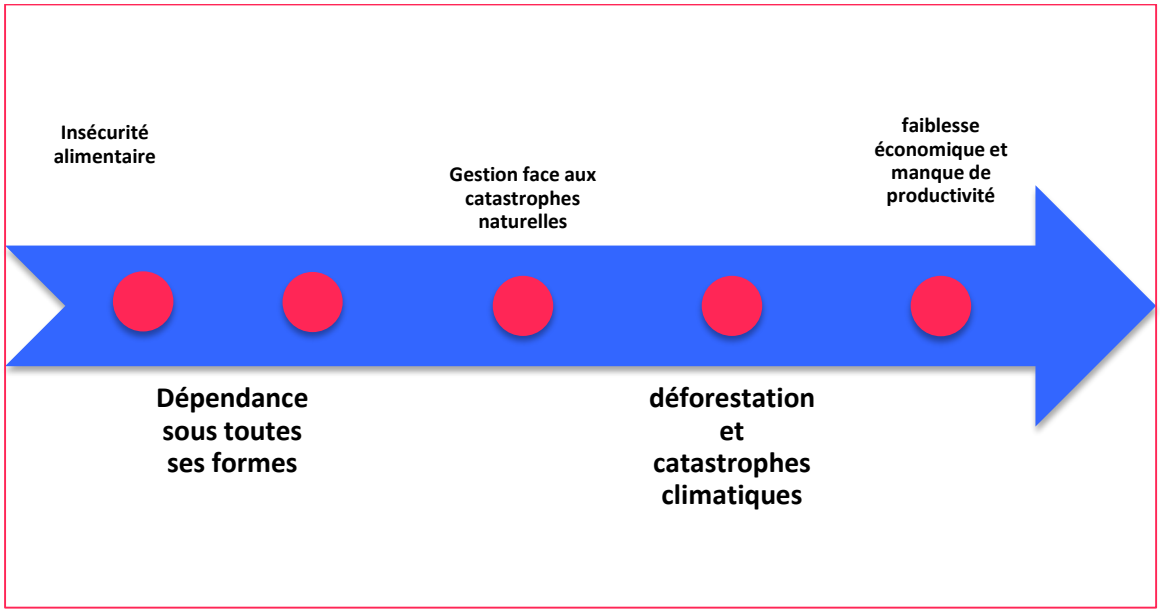

RISQUES

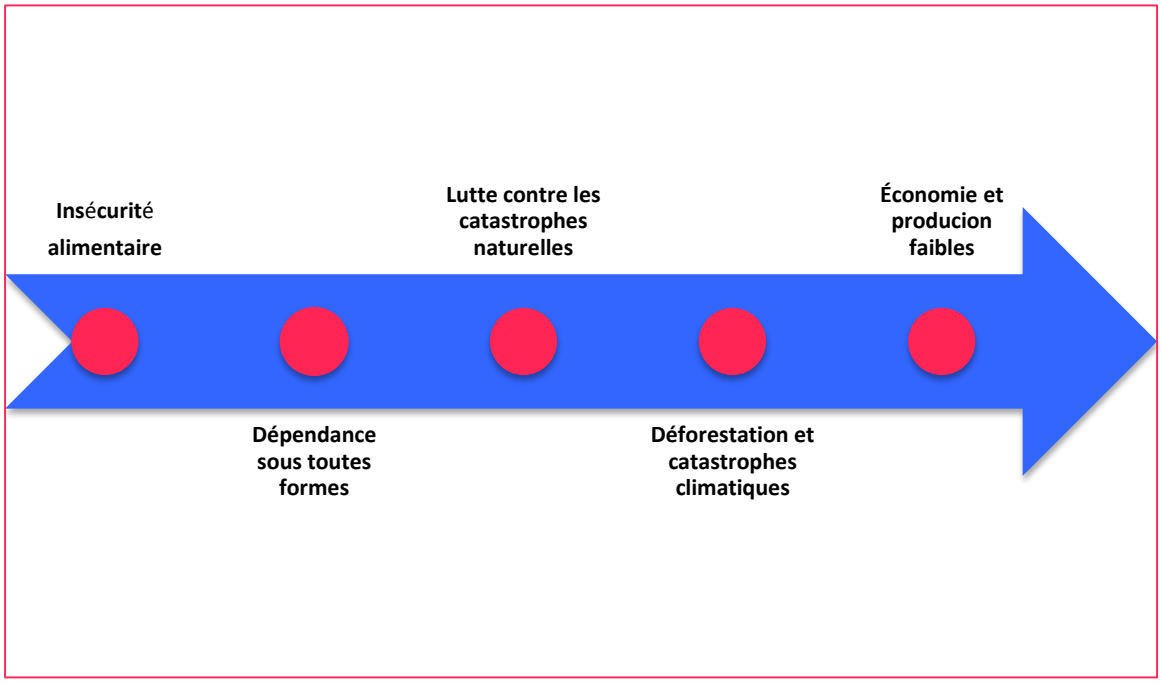
Insécurité alimentaire
Dépendance sous toutes formes
Lutte contre les catastrophes naturelles
Déforestation et catastrophes climatiques
Économie et producion faibles

TROISIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ ET SA CONTRIBUTION DANS LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

CHAPITRE XV

LES RESSOURCES NÉCESSAIRES DE LA SÉCURITÉ

Haïti définit ses capacités à partir d'un double point de vue. Le premier prend sa source dans la fonction de l'État d'exercer une souveraineté effective sur tout le territoire national en considérant les objectifs prioritaires, que sont la protection des frontières et la présence réelle des institutions étatiques en vue d'assurer une continuité administrative pour le bien-être de la population. Le second se réfère à l'apport économique et financier de l'État, en termes de conception de politiques publiques, de plans et programmes en partenariat avec le secteur privé, de canalisation de l'investissement étranger et de renforcement des capacités agricoles et industrielles durables et conformes aux normes environnementales pour garantir une plateforme minimale de services à la population.

Cela exige un progrès continu dans le processus de modernisation visant à faciliter la coordination interinstitutionnelle et une capacité de conduite des politiques publiques qui établit des diagnostics appropriés, des procédés de conception et de planification, ainsi que l'évaluation nécessaire en vue de l'atteinte des objectifs de sécurité intégrale et multidimensionnelle.

À cet effet, il est important de travailler avec les institutions existantes particulièrement le Ministère de la Défense et toutes autres jugées nécessaires pour une meilleure orientation du processus de prise de décision. Dans cette perspective, chaque Ministère formulera ses objectifs conformément aux intérêts et objectifs nationaux et à leur application coordonnée depuis la Primature. Un tel niveau de coordination se reflétera nécessairement au Parlement.

Pour cela, il convient de valoriser, adapter, moderniser et renforcer le travail intégré dans trois domaines fondamentaux : Développement Social, Développement Productif, Sécurité Intégrale. Il s'agit, en résumé, d'appliquer intégralement la Constitution en ce qui a trait aux droits et devoirs des citoyens.

Pour ce qui est du développement social, il revient à renforcer l'action de l'État pour assurer dignement le minimum de services à tous les Haïtiens en matière d'accès à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, au logement et aux loisirs. Il s'agit aussi de renforcer la présence réelle de l'État sur tout le territoire pour garantir le droit à la propriété, la sécurité du travail sous toutes ses formes et la gestion efficace des ressources publiques.

Un autre aspect fondamental qui mérite d'être consolidé dans le domaine social est la tolérance sous ses différentes formes ; c'est-à-dire, assumer et promouvoir la diversité sous un angle de pluralisme qui intègre la protection nécessaire des libertés d'expression, de culte, de communication et de réunion.

La poursuite de ces objectifs se fait à travers une planification nationale, régionale et locale visant à relever et à équilibrer les niveaux de vie en chaque point de la République d'une façon graduelle et consistante par rapport aux urgences et priorités sociales déjà identifiées et celles qui sont impératives au développement du pays.

La construction d'une citoyenneté plus solide intégrant les valeurs civiques constitue l'ossature de la nation. Pour y arriver, il convient de renforcer l'éducation à tous les niveaux. Une société équitable se doit de former sa jeunesse et de créer tous les espaces nécessaires pour son plein épanouissement. Il est impossible de construire un pays sans visualiser l'avenir.

Par ailleurs, l'apport de la Communauté Internationale manifesté à travers la présence de la MINUSTAH sur le terrain ne saurait être sous-estimés dans la mise en place des conditions minimales de sécurité. Cette présence a contribué au renforcement du système judiciaire et au développement de la police d'investigation criminelle. Elle justifie, de plus, l'importance et le caractère indispensable de forces militaires de défense et de sécurité dans leur rôle fondamental de dissuasion et de protection de l'État, mais seulement comme élément d'appoint à l'effort conjoint des institutions étatiques.

Cette présence étant limitée dans le temps et le plan de désengagement de la MINUSTAH ayant commencé, il appartient donc à l'État haïtien, en toute souveraineté, dans l'exercice de son pouvoir régalien d'assumer de façon impérative la consolidation du processus de stabilisation du pays.

QUATRIÈME PARTIE

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

CHAPITRE XVI

L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ EFFECTIVE

La souveraineté constitue une caractéristique de tout État moderne, lequel se reconnait à un territoire associé à des habitants qui de leur côté, déterminent sa structure et son organisation sociale et politique. La souveraineté s'exprime à travers la norme constitutionnelle et établit un lien entre tous les habitants du territoire. Elle suppose autonomie et indépendance dès qu'il s'agit d'une république. Elle signifie pour l'État une responsabilité directe tendant à préserver et à garantir les conditions sociales, politiques et économiques minimales pour que toute la nation puisse s'épanouir et atteindre de meilleures conditions de bien-être.

Dans ce contexte, la souveraineté effective exige que l'État ait les capacités d'exercer son rôle sur tout le territoire de la République pour garantir l'inclusion et la satisfaction des besoins élémentaires de tous les habitants. Elle implique la capacité de défendre l'intégrité du territoire et la pleine protection de la population.

La mise en place des capacités nécessaires pour exercer une souveraineté effective, signifie le déploiement simultanée des ressources en trois dimensions: 1) sociale, 2) économique et 3) sécurité et défense.

A.- Dimension sociale

Dans le but de garantir les conditions d'équité associées à l'éducation, la santé, le logement et la nourriture, il est nécessaire de projeter la couverture de l'État sur tout le territoire de la république. Ainsi se fortifient l'identité, le sentiment d'appartenance et l'inclusion, lesquels constituent une exigence fondamentale pour l'exercice effectif de la souveraineté nationale. Cela implique le renforcement institutionnel et l'existence de politiques publiques adéquates et leur concrète implémentation sur tout le territoire en fonction de critères d'efficience et de coordination interinstitutionnelle.

B.- Dimension économique

Le renforcement des capacités productives dans les domaines agricole, forestier, minier et industriel et de services, constitue une exigence fondamentale pour assurer l'autonomie de chaque zone du pays. Ce renforcement s'obtient au moyen de la satisfaction des exigences macroéconomiques, de la sécurité juridique pour attirer l'investissement ainsi qu'une législation sociale avancée pour la protection des travailleurs. Il faut une large stratégie destinée à promouvoir l'industrialisation avec des mesures incitatives adéquates pour le développement à long terme des filières de production.

C.- Dimension de sécurité et défense

Pour compléter les considérations antérieures, il est nécessaire d'avoir une police professionnelle ayant la capacité préventive associée à la neutralisation de la délinquance générale et pouvant assurer les conditions de sécurité urbaine pour une atmosphère de tranquillité et de paix sociale durable en harmonie avec les objectifs nationaux. De même, il faut aborder les problématiques issues du crime organisé transnational et son impact en Haïti, ce qui exige un corps professionnel hautement qualifié.

De telles considérations seront insuffisantes sans une force armée ayant parmi ses missions le contrôle intégral et la surveillance des frontières terrestres, aériennes et maritimes. Dans cette perspective, il convient de considérer les exigences de sécurité nationale ainsi que le respect des engagements internationaux.

Tout ce qui précède ne sera possible que si le politique s'engage à appliquer des mesures de bonne gouvernance et de transparence au bénéfice de la population.

Des conditions générales de sécurité découlent les caractéristiques de la défense nationale et la raison d'être de ses institutions.

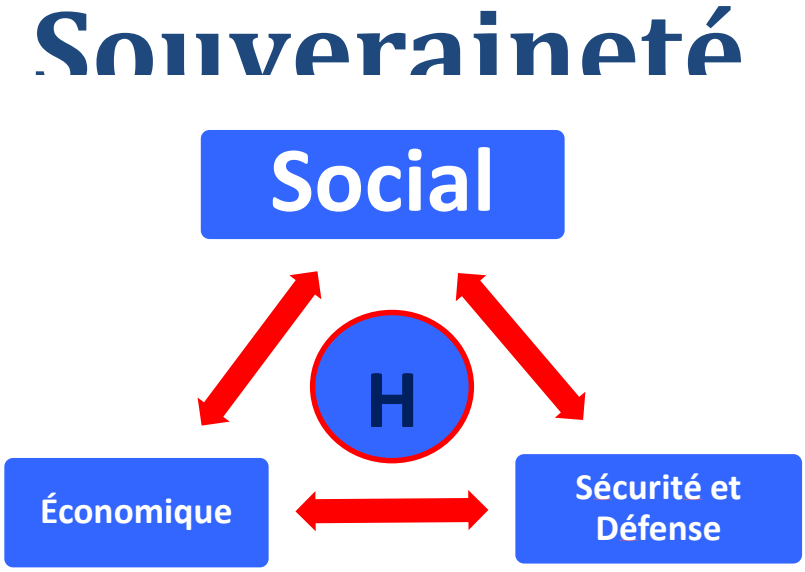

D.- Risques et Menaces

En ce début XXI[e] siècle, Haïti fait face à des défis multidimensionnels. Il faut s'engager à les neutraliser et à les combattre, d'où l'importance des capacités de réponse.

Ces risques et menaces ont naturellement des causes multiples et il est souvent impossible de quantifier et de prévoir leurs impacts. Une part importante des risques est associée aux changements environnementaux, ce qui sous-entend la mise en place de capacités spécifiques de l'État jointes à celles de la société civile pour les affronter et les manœuvrer. Haïti ne doit pas faire exception à la règle.

Nous savons bien qu'il est nécessaire d'évaluer les risques dans leurs nouvelles dimensions, ce qui implique de considérer les changements climatiques extrêmes, les regroupements de population ou leur tendance démographique, l'extrême pauvreté ou la concentration des richesses et leurs implications sociales, etc. A tout cela, il faut ajouter l'émergence de nouveaux risques résultant de l'incertitude politique et économique mondiale qui affectent directement le marché haïtien.

Haïti soutient le principe de la coopération régionale et internationale pour gérer une grande partie des risques, en particulier ceux liés aux catastrophes naturelles et des aux pandémies. Haïti adhère au principe de la non-ingérence dans les affaires internes des États souverains.

La gestion des risques constitue alors une exigence pour Haïti, laquelle porte à se focaliser sur les ressources et concevoir les stratégies qui soient durables et en accord avec les objectifs de développement et de sécurité du pays.

En ce qui a trait aux menaces, celles-ci se concentrent sur le crime organisé transnational (trafic de personnes, d'armes, d'organes, d'articles contrefaits, de contrebande etc.) auquel aussi s'ajoutent les délits cybernétiques, le terrorisme et sa capacité à exploiter la faiblesse de certains États pour s'y établir. On considère la menace du trafic des stupéfiants et ses retombées économiques, sociales et politiques tout comme la violence associée aux États faibles. Dans les deux cas, l'existence d'organisations criminelles avec une structure et un réseau constitue une menace directe à l'institutionnalisation de la souveraineté d'un État.

Naturellement, les menaces conventionnelles, associées à la nécessité de neutraliser n'importe quel type d'agression ou de violation des espaces terrestres, aériens ou maritimes, requièrent la possession de capacités dissuasives crédibles et professionnelles.

Pour faire face aux risques et menaces, il faut une institutionnalisation dont les axes soient équilibrés dans le développement et la sécurité. Haïti est à même de consolider son processus politique et économique à partir des leçons apprises.

L'environnement stratégique international tout comme la nécessité de disposer d'une base de données et d'informations, ayant rapport aux différents phénomènes associés aux risques et menaces, commande la nécessité d'avancer avec une structure de sécurité et de défense qui englobe, des fonctions d'intelligence étatique au niveau politique, criminel et stratégique.

QUATRIÈME PARTIE

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

CHAPITRE XVII

MÉCANISMES DE RÉPONSE ÉTATIQUE

La sécurité d'Haïti est basée sur le renforcement de ses institutions politiques, sociales et économiques productives. Dans ce contexte, la fonction de police se présente sous deux aspects : d'une part une police formée dans le domaine de la prévention et de la poursuite de la délinquance ou des crimes de droit commun ; et d'autre part une police de formation supérieure spécialisée dans le domaine des crimes de plus grande connotation et complexité, y compris la criminalité organisée et le trafic de drogue. Ces forces spéciales s'avèrent être fondamentales dans le concept de la sécurité. Leurs fonctions sont coordonnées au niveau des instances correspondantes des ministères de référence (Justice, Défense et Intérieur, entre autres).

La politique de défense est dérivée de la conception institutionnelle et stratégique d'Haïti. Les axes qui soutiennent cette vision sont le développement et la sécurité considérés comme des facteurs d'intégration à prendre en compte dans cette étape de la vie politique d'Haïti. La politique de défense repose sur des objectifs nationaux où une structure interministérielle est définie, avec une emphase particulière sur les fonctions spécifiques assignées au Ministère de la Défense, ministère de tutelle des forces armées d'Haïti.

Dans cette perspective, il revient au Ministère de la Défense Nationale de protéger la population, les frontières, l'environnement, les ressources naturelles et la plate-forme économique productive du pays. Sa fonction défensive de large spectre est complémentaire de celle d'autres institutions de l'État. Compte tenu des caractéristiques actuelles et futures d'Haïti, la coordination interministérielle doit être une réalité bien enracinée dans le concept institutionnel et dans le renforcement de celui-ci.

Dans ce contexte, la vision stratégique d'Haïti suggère de consolider les instances institutionnelles associées directement au renforcement des conditions politiques, sociales et économiques productives, ainsi que celles qui sont liées à la sécurité. De la même manière, il est nécessaire de restaurer et d'améliorer les capacités du Ministère de la Défense dans trois domaines spécifiques: la protection des frontières, l'intervention rapide en cas de catastrophe et le soutien au développement. Cela nécessite le renforcement du Ministère de la Défense au niveau institutionnel, organisationnel et en termes de gestion aussi bien que de ressources.

La protection des frontières implique la consolidation d'une force armée professionnelle, capable de se déployer sur tout le territoire, en particulier dans les zones frontalières pour le contrôle effectif des passages non officiels, contribuant à la création et la mise en place d'autres agences de l'État dans ces zones reculées et / ou rurales. Pour atteindre son objectif, cette force doit être placée sous le contrôle civil plein et entier, totalement imbue d'une doctrine de défense de caractère dissuasif, compatible avec les principes adoptés par l'État Haïtien et entièrement soumise à la constitution du pays et au droit international. Cette force armée professionnelle doit inclure également le développement d'unités spécialisées pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et affronter les attaques cybernétiques dans le contexte de la cyber-sécurité d'aujourd'hui.

Parallèlement à cela, il est nécessaire de former des unités entrainées pour faire face aux catastrophes et à leur impact sur la population, pour effectuer des opérations d'envergure de l'État et du gouvernement, comme aussi pour protéger l'existence et le fonctionnement des infrastructures stratégiques de l'État haïtien. Ces unités doivent disposer de ressources nécessaires pour leurs fonctions et maintenir une participation active dans la vie de la communauté, visant à faciliter leur coopération en cas de catastrophe. La formation doctrinale et l'entrainement technique doivent être conformes aux normes internationales dans ce domaine.

Avec ce qui vient d'être dit, et conformément aux missions assignées au Ministère de la Défense, il est nécessaire, dans le cadre de ces forces armées, de renforcer les unités d'ingénierie, spécialement pour les besoins d'Haïti à l'heure actuelle. Haïti a un grand besoin d'élargir son réseau de communications terrestres, aux deux niveaux primaire et secondaire, afin d'assurer l'accès rapide à l'ensemble du territoire de la république, comme aussi de garantir l'existence des réseaux de communication adéquats, pour soutenir le développement productif dans des domaines tels que l'exploitation minière, l'agriculture et la foresterie, etc.

La stratégie associée à la politique de défense est basée sur un modèle de « politique défensive » et « d'appui aux objectifs de développement et de sécurité de l'État ». L'instrument approprié à cette stratégie est la force militaire organisée et structurée, comme décrit ci-dessus. Le Ministère de la Défense a pour fonction d'assurer les conditions de stabilité, de paix et d'harmonie sociale, tant dans leur expression nationale que régionale et internationale.

À ces fins, la force militaire, qu'elle soit de type volontaire ou qu'elle soit de type obligatoire, constitue un capital social qui renforce la société haïtienne dans son ensemble. L'histoire d'Haïti le reconnaît.

Les forces armées d'Haïti ont comme responsabilité de protéger le territoire dans ses dimensions terrestres, maritimes et aériennes. Pour accomplir cette mission elles recevront les ressources nécessaires allouées dans le budget de la nation. Le concept de forces armées ainsi que leur structure organisationnelle doivent faire l'objet d'analyses stratégiques nécessaires pour assurer leurs compétences à l'heure actuelle et anticiper leur développement futur, de manière raisonnable et conformément aux exigences nationales. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'examiner et d'inclure la coopération internationale dans la vision stratégique de l'État haïtien.

QUATRIÈME PARTIE
LA POLITIQUE DE DÉFENSE

CHAPITRE XVIII
LE SYSTÈME DE DÉFENSE NATIONALE

Le système de sécurité et de défense d'Haïti est fondé sur les principes constitutionnels et juridiques qui façonnent la République et dont la structure nécessite seulement un processus d'institutionnalisation et de renforcement. Ce système est constitué par un ensemble d'éléments de l'État reliés entre eux. Leurs fonctions sont programmées pour protéger la sécurité nationale par la conception, la planification, la gestion, la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la Défense Nationale, soumis au contrôle démocratiques.

Il est nécessaire d'avancer progressivement dans un processus de développement global capable de générer des compétences utiles au rassemblement et la répartition des ressources qui permettent de répondre aux besoins stratégiques d'Haïti, en combinant les facteurs institutionnels de développement et de sécurité. Pour atteindre cette finalité, il est essentiel d'établir un processus institutionnalisé de prise de décisions dans les niveaux supérieurs de l'État. Cette procédure apportera sans nul doute un support convenable à la volonté du chef de l'État et une réponse conforme aux intérêts nationaux du pays.

En ce sens, il est à recommander de mettre sur pied un conseil national de sécurité, dont les avis seraient consultatifs pour ce qui concerne les questions de sécurité multidimensionnelle, aussi bien que ce qui concerne les questions de défense, de façon à pouvoir orienter les décisions ministérielles vers la réalisation des objectifs nationaux.

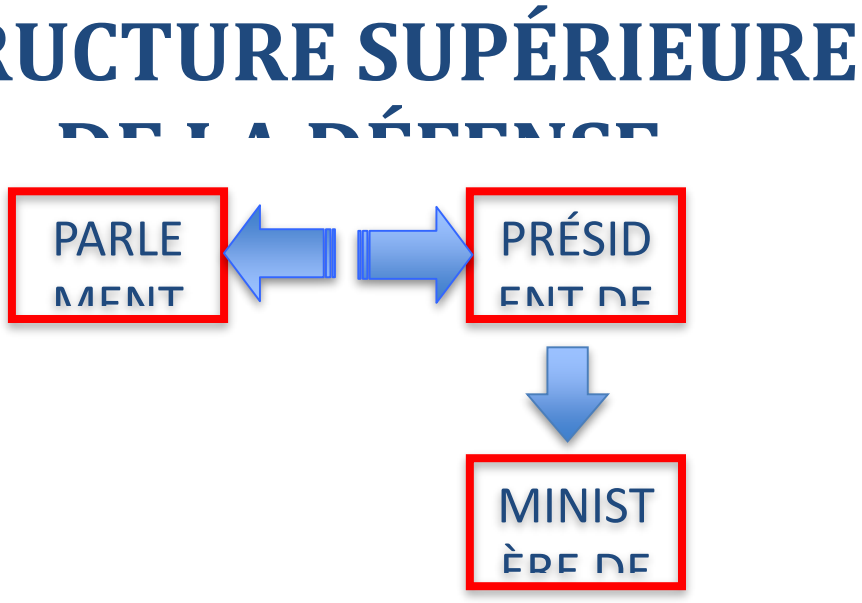

Dans le contexte spécifique de notre pays, il est fondamental de reconstruire les forces armées, en accord avec les prescrits constitutionnels et en mettant l'accent sur ses missions de protection des frontières, d'intervention rapide en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par la main de l'homme, et d'actions de surveillance permanente des infrastructures critiques et stratégiques du pays, ainsi que des moyens de communications nationaux. Chacune desdites fonctions possède des caractéristiques spécifiques et une nature particulière qui justifie une gestion coordonnée de haut niveau et un processus institutionnalisé de planification et d'évaluation.

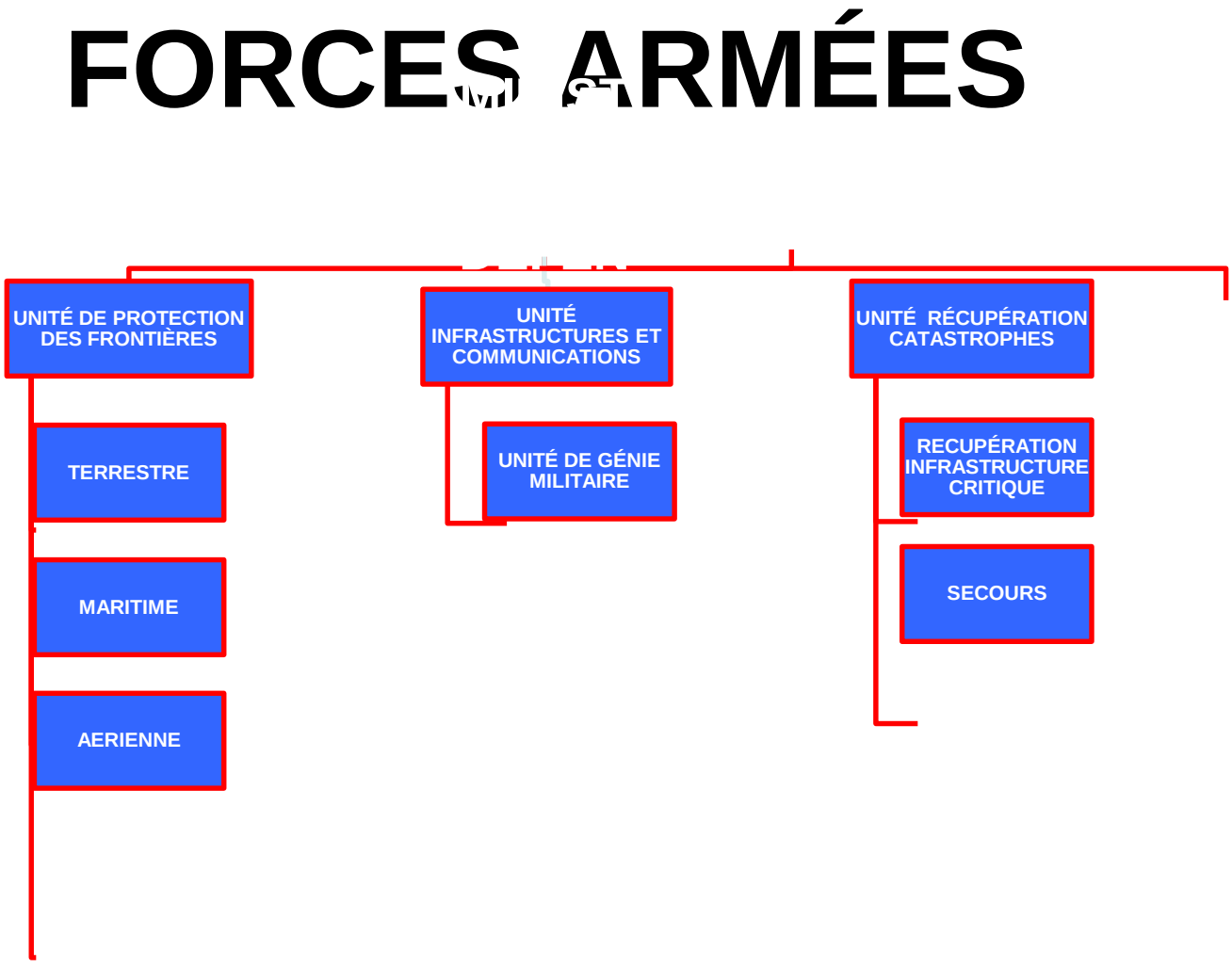

Dans le cas de la protection des frontières et des autres fonctions constitutionnelles assignées aux forces armées, il est important de développer un processus de prise de décisions qui implique l'évaluation de la situation actuelle, les objectifs à atteindre à l'horizon d'un temps bien défini, ainsi que les ressources humaines, technologiques et le budget nécessaire à l'accomplissement de ces tâches.

Cette force militaire inclut une composante navale, une composante aérienne et une composante terrestre. Elle est régie par un mandat unique sous la dépendance du ministère de la Défense, selon la projection stratégique définie par le Chef de l'État et le Premier ministre, en conformité avec les processus démocratiques de la République d'Haïti.

En ce qui concerne les actions d'intervention rapide dans les cas de catastrophes environnementales causées ou non par l'homme, il est indispensable de créer une unité spécialisée dont le but principal est de rétablir les communications et de procurer une assistance rapide au Gouvernement et à la population touchée. Pour ce faire, les capacités d'intervention de cette unité devront s'orienter vers le prompt rétablissement des infrastructures essentielles de l'État, à partir desquelles peuvent être coordonnés les ressources et les outils de l'ensemble de la structure gouvernementale pour surmonter l'état d'urgence en vigueur. L'assistance et la coopération d'autres États ou organismes et institutions nécessiteront une coordination adéquate en termes de besoins, de logistique et de mécanismes de distribution. Cette unité spécialisée devrait être le principal instrument d'un bureau national d'urgence de l'État haïtien dans le futur. Dans ce contexte, il est souhaitable d'envisager la création d'un système de défense civile.

BUREAU NATIONAL

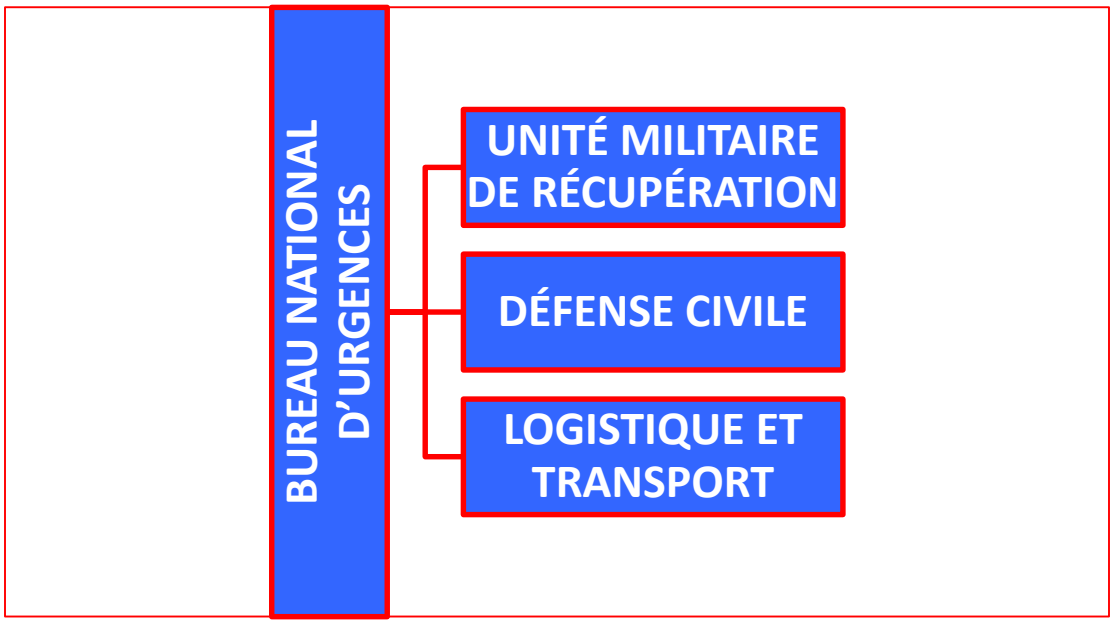

En termes d'infrastructures et voies de communications, tenant compte des objectifs d'équité et de développement d'Haïti, il est indispensable de considérer comme pertinente la création d'un corps de génie militaire dont l'objectif est de renforcer le réseau de communications terrestres, dans les niveaux primaire et secondaire, afin d'assurer la présence effective de l'État haïtien sur tout le territoire.

Du point de vue budgétaire, il est nécessaire de bien préciser ce que représente le coût financier de forces armées réparties en trois unités spécialisées, dont le support financier dépend du Ministère de la Défense, conformément à la planification approuvée. À cela, il faut ajouter, le cas échéant, les contributions budgétaires des autres ministères pour parvenir au financement des œuvres à réaliser.

Le système de sécurité et de défense ici détaillé doit reposer sur un cadre de structures organisationnelles et juridiques appropriées. Ce faisant, on devra progresser dans le développement et la consolidation d'institutions démocratiques fondées sur la promotion des lois, et d'organes compétents dans la mise en œuvre, l'exécution, le suivi et le contrôle des politiques publiques à développer en matière de défense et de sécurité.

Un de ces besoins repose sur le renforcement de la police nationale, afin qu'elle puisse s'acquitter convenablement des fonctions qui lui sont propres et ainsi contribuer à soutenir la politique de défense nationale.

Une autre exigence découle de la nécessité de créer un système d'intelligence qui réponde aux besoins d'information pour la prise de décisions aux niveaux stratégique et opérationnel des autorités compétentes.

SYSTÈME

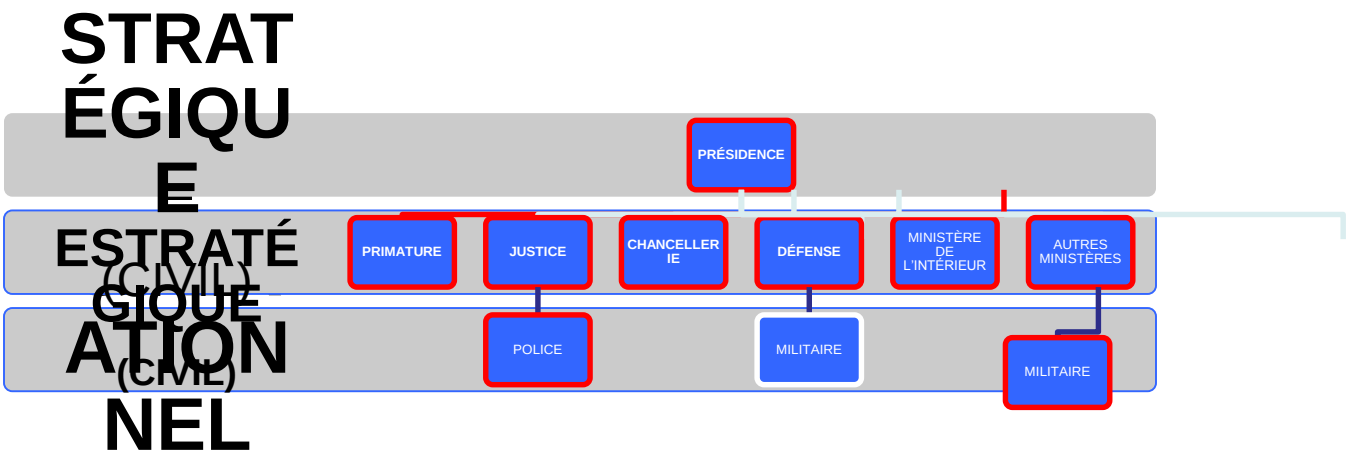

Dans ce processus, vitale aussi est la nécessité d'établir des normes juridiques de caractère organique et fonctionnel, devant servir à la coordination des activités de sécurité et de défense de l'État Haïtien. C'est à ce prix que le pays pourra, de manière intégrée, systématique et efficace, anticiper et réagir effectivement devant les risques, les menaces et les vulnérabilités. La Nation sera alors prête à prévenir, combattre et contrecarrer ces fléaux, en conformité avec la Constitution de la République, le respect des droits humains et l'observance des conventions et accords internationaux ratifiés et signés par le pays. En définitive, il est de suprême importance que le système de défense nationale repose fondamentalement sur les principes et les normes auxquels le pays répond, pour rendre viable l'accomplissement de ces engagements.

ANNEXE A

LES ANTÉCÉDENTS ET LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU LIVRE BLANC

Le présent Livre Blanc n'est pas une génération spontanée. Pour comprendre exactement dans quel cadre et dans quel contexte il s'inscrit, il est nécessaire de prendre les choses par le commencement et de faire un bref survol de l'histoire et de l'évolution de la force publique en Haïti depuis deux siècles.

La France avait aboli l'esclavage en 1793 dans sa colonie de Saint-Domingue qui était menacée d'être conquise par les Espagnols et les Anglais. Elle fit de ses nouveaux citoyens, anciennement esclaves, des soldats et constitua une puissante armée coloniale de 51 000 hommes répartie en 14 demi-brigades. Quand le réactionnaire Bonaparte voulut rétablir l'esclavage à Saint-Domingue comme il le fit à la Guadeloupe et à la Guyane en 1802, les troupes coloniales se révoltèrent sous la direction du Général

Jean-Jacques Dessalines, chassèrent les troupes françaises et finalement proclamèrent l'Indépendance de la colonie le 1er Janvier 1804 sous le nom indien d'Haïti.

L'armée de l'Indépendance comptait un effectif de 43 500 hommes répartis en 29 demi-brigades auquel il fallait ajouter un effectif de 6,000 hommes pour la Marine. Après avoir connu des diminutions et des hausses d'effectifs, l'Armée haïtienne comptait en 1915 un effectif de 20 000 hommes tous services confondus, à l'exception de la Marine qui comptait un millier d'hommes. Les 29 demi-brigades de 1804 étaient devenues 38 régiments d'infanterie de ligne et 4 régiments d'artillerie de ligne. La République d'Haïti en 1915 suivait en tout point le modèle français pour sa force publique : des régiments d'infanterie de ligne basés dans les villes importantes, une gendarmerie à statut militaire qui s'occupait de la police rurale et jouait le rôle de police militaire et une police nationale qui faisait la police dans les limites des villes. Les uniformes militaires haïtiens étaient calqués sur ceux de l'armée française et les manuels, les procédures et la tradition militaires reprenaient ceux de l'ancienne métropole.

Dès son arrivée au pouvoir en 1913, le président américain Thomas Woodrow Wilson aidé de son Secrétaire d'État William Jennings Bryan qui était peu versé dans les relations internationales, décida de mettre Haïti sous une forme de protectorat américain au besoin en faisant occuper militairement le pays. Dans le courant de l'année 1914, il en chercha l'occasion. Elle allait lui être finalement donnée par le renversement violent du président pro-américain Jean Vilbrun Guillaume Sam le 27 Juillet 1915.

Le lendemain 28 juillet 1915, les troupes américaines débarquaient en Haïti et allaient occuper le pays pendant 19 ans. L'une des premières mesures prises par les Américains fut de renvoyer l'armée nationale haïtienne. Ce renvoi illégal se fit par étapes et fut complètement terminé au printemps de l'année 1916. La police haïtienne fut aussi renvoyée en janvier 1916. Ces dissolutions d'institutions haïtiennes par l'occupant américain se firent au mépris des lois en vigueur dans le pays et des droits des membres des corps dissous.

Les Américains organisèrent à partir d'octobre 1915 une garde formée d'Haïtiens mais commandée par des sous-officiers américains. Cette garde remplissait à la fois le rôle de l'armée et celui de la police. Elle fut opérationnelle et déployée sur tout le territoire national le 1er février 1916. Elle était principalement destinée à maintenir l'ordre américain en Haïti et elle fut dès sa naissance considérée comme une force antinationale alors que l'armée renvoyées en 1916 était, malgré ses faiblesses, considérée comme une institution authentiquement nationale. Dès 1924, des voix s'élevèrent en Haïti

pour son élimination et pour le retour de l'ancienne armée et de l'ancienne police renvoyée en 1916. En 1930, ce fut encore l'une des revendications des secteurs nationalistes.

Cette deuxième armée haïtienne traîna deux handicaps majeurs pendant toute son existence (80 ans) :

1. Être venue dans les fourgons d'une armée d'occupation.
2. Être une armée s'occupant de questions de police.

(Il convient de noter que l'actuelle Police Nationale d'Haïti née à l'occasion de l'intervention étrangère de 1994 est également affectée du premier handicap).

Si lors de la révolution de 1946 survenue après la seconde guerre mondiale, on ne réclamait plus la disparition de la seconde armée, on continuait d'exiger la séparation de l'armée et de la police en deux forces distinctes. Les lois en ce sens furent votées en 1947 mais elles ne furent jamais appliquées.

Les Forces Armées d'Haïti durent prendre le pouvoir à la fin de la dictature trentenaire des Duvalier en 1986. Une des revendications du mouvement de 1986 était encore la séparation de la police de l'armée.

Les chefs militaires haïtiens ne surent ni gérer la transition démocratique ni mener à bien le dossier de la séparation de la police et de l'armée. Ceci amena des complications politiques qui finirent par aboutir à la seconde intervention militaire étrangère en Haïti pour ramener au pouvoir le Président Jean Bertrand Aristide qui avait été renversé par un coup d'État militaire en Septembre 1991.

A la faveur de cette seconde intervention, l'armée haïtienne fut une nouvelle fois dissoute illégalement au mépris de la Constitution et des lois en vigueur.

Son absence laissa un vide institutionnel artificiellement et temporairement comblé par la présence en Haïti des forces militaires étrangères. Le dernier soldat américain quitta Haïti à l'aube du 1er Janvier 2000. Mais en l'absence de son armée et en l'absence des forces étrangères pour suppléer à celle-ci, le pays sombra rapidement dans le chaos, au point qu'après le renversement du Président Aristide par une insurrection armée, les forces étrangères durent revenir quatre (4) ans seulement après leur départ pour ramener l'ordre dans le pays.

Un nouveau gouvernement fut installé avec Me Boniface Alexandre, Président de la Cour de Cassation, comme Président provisoire et M. Gérard Latortue comme Premier Ministre. Si soixante (60) ans exactement se sont écoulés entre la première et la deuxième intervention (1934-1994), la troisième intervention étrangère se produisit quatre années seulement après la fin de la seconde (2000-2004). Les

forces internationales furent donc contraintes de réintervenir en Haïti à brève échéance pour des raisons similaires, la Police Nationale d'Haïti s'étant révélée incapable de maintenir l'ordre dans le pays et de protéger l'État et ses institutions toute seule, sans l'appui d'une force militaire qu'il a fallu faire venir de l'extérieur. Le Général de Gaulle ne disait-il pas que l'Armée est le premier instrument de l'État ?

Si le répit fut de courte durée entre la 2e et la 3e intervention, ceci tient en grande partie à ce que les décideurs d'alors laissèrent l'État haïtien sans son armée pour le défendre. Devant ce constat, se posa donc la question du rétablissement des Forces Armées d'Haïti dont la démobilisation avait eu un effet déstabilisateur à long terme sur le pays.

C'est ainsi que conformément aux engagements souscrits, l'administration d'Alexandre-Latortue nomma une Commission Citoyenne Nationale de Réflexion sur les Forces Armées d'Haïti par Arrêté présidentiel en date du 9 septembre 2004. La Commission était composée de neuf (9) membres et fut présidée par Me Osner Févry. Elle travailla pendant dix-sept (17) mois, la fin de sa mission étant fixée au terme de l'Arrêté susmentionné au 7 février 2006. Après avoir mené de nombreuses consultations, cette Commission produisit deux (2) Rapports.

1. Un Rapport Préliminaire en date du 9 août 2005
2. Un Rapport Final en date du 23 janvier 2006.

Le Rapport Préliminaire présentait essentiellement un argumentaire détaillé, avec des raisons pour le rétablissement des Forces Armées et des raisons contre le rétablissement des Forces Armées. La première catégorie l'emporta sur la seconde. À la fin du Rapport Préliminaire, parmi ses recommandations, la Commission se prononça pour l'existence d'une Armée nationale aux côtés de la Police nationale, selon les prescrits de la Constitution. La Commission précisa aussi quelles devraient être les caractéristiques de cette force militaire de défense en insistant sur le fait qu'elle devrait reprendre ce qu'il y avait de bon dans les deux expériences militaires qu'a connues le pays durant ses deux siècles d'indépendance.

Le Rapport Final développe les vues de la Commission concernant cette nouvelle force militaire de défense devant prendre le relai de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et contient un échéancier concernant les étapes à suivre pour la formation de cette force de défense. En substance, le Rapport Final dit quoi faire, comment le faire et quand le faire.

Le Président René Préval fut élu en 2006. Tout en prenant acte de l'important travail accompli par la première Commission de 2004-2006, il forma une seconde Commission présidentielle de Sept (7) membres dont la mission était plus étendue. En plus de se prononcer sur l'opportunité de la création d'une force militaire de défense, cette seconde Commission présidée par M. Patrick Elie, devait conduire une étude approfondie sur les différents facteurs concourant à ou affectant la défense nationale. Cette Commission disposait de plus de moyens logistiques et financiers que la première. Elle travailla d'arrache-pied pendant aussi dix-sept (17) mois (Octobre 2007 - Mars 2009). Elle conduisit beaucoup d'enquêtes sur le terrain. Elle interviewa beaucoup de gens provenant de plusieurs secteurs et catégories socio-professionnelles et originaires de différentes régions du pays. Elle rassembla et condensa ses trouvailles et consigna ses conclusions dans un volumineux Rapport Final unique qui fut transmis au Président René Préval en mars 2009 pour les suites nécessaires. Le Rapport faisait une synthèse de tous les éléments qui participent effectivement à la défense nationale, passa en revue les menaces auxquelles fait face le pays en insistant sur les catastrophes naturelles et contenait la recommandation formelle de cette Commission de la mise sur pied dans les meilleurs délais, d'une force militaire de défense, conformément aux prescrits de la Constitution pour répondre aux menaces inventoriées et pour servir la population.

Le Rapport et les recommandations de la seconde Commission furent prémonitoires. En effet, moins d'un an après la remise de son rapport ce fut le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui ravagea une vaste région du pays en faisant 200 000 morts et des dégâts matériels énormes.

Cette année 2010 était une année électorale, et le Président Préval étant à son second mandat, ne pouvait plus se représenter.

Beaucoup de candidats à l'élection présidentielle de 2010 s'étaient prononcés pour la création d'une force militaire de défense. Parmi ces candidats, il y avait Michel Joseph Martelly qui fut élu président avec un mandat clair de l'électorat pour recréer une armée nationale.

Pleinement conscient du fait qu'on ne pouvait pas faire n'importe quoi n'importe comment et convaincu qu'on avait droit qu'à un seul essai qu'il fallait absolument réussir, le Président Martelly, en tant qu'homme d'État responsable et voulant bien gérer le dossier de la force militaire de défense que les citoyens appelaient de tous leurs vœux, créa le 18 novembre 2011 une Commission d'État sur l'organisation de la composante militaire de la Force publique. Le nom de cette Commission est très explicite quant à sa mission : formuler des recommandations au Président de la République sur le dossier

militaire pour lui permettre d'avancer dans la bonne direction. La Commission devait en outre remettre impérativement un rapport préliminaire au Chef de l'État avant la fin du mois de décembre 2011. La Commission, présidée par M. Yvan Richard Maurasse, alors Secrétaire d'État à la Défense, travailla pendant 6 mois.

Elle remit donc son Rapport Préliminaire au Président Martelly le 22 décembre 2011. Celui-ci comprenait deux recommandations fondamentales : la réactivation du Ministère de la Défense avec la nomination d'un titulaire pour ce ministère et la nomination d'un État-Major Intégré de Transition (sans troupes) dirigé par un officier qui recevrait des mains du Président de la République une commission de Général de Brigade.

Le Rapport Final de cette Commission d'État reprenait les recommandations du Rapport Préliminaire de la Commission, tout en les développant et en les étoffant. Des deux recommandations faites par cette Commission, une seule a été effectivement suivie par le Président, la réactivation du Ministère de la Défense avec la nomination d'un Ministre de la Défense en mai 2012. La seconde recommandation n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent.

Au début de l'année 2014, le Président Michel Joseph Martelly avec l'aide technique de la Junte Interaméricaine de Défense de l'Organisation des États Américains, a lancé le processus d'élaboration du Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Économique et Social Durable d'Haïti. Ce Livre Blanc est le premier du genre en Haïti et il doit constituer le socle sur lequel reposeront la Sécurité et la Défense nationale. Le Président Martelly a décidé de créer en septembre 2014 par Arrêté présidentiel une Commission de neuf (9) membres sur l'élaboration du Livre Blanc. Cette Commission, la quatrième d'une même série, est présidée par l'Ambassadeur Pierre François Benoit. Elle travailla étroitement avec la Junte Interaméricaine de Défense et la Mission Permanente d'Haïti près l'Organisation des États Américains pendant neuf (9) mois (Août 2014 – Mai 2015) et elle remit le Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement économique et social Durable d'Haïti au Président de la République en mai 2015 pour publication et autres suites nécessaires.

Il est utile de préciser pour le lecteur du Livre Blanc, étranger surtout, la signification et le rôle de la composante militaire de la MINUSTAH actuellement en Haïti ainsi que le contexte d'élaboration du présent Livre Blanc, en soumettant à son attention cette simple analyse finale.

D'un point de vue purement historique, la République d'Haïti a connu en moins d'un siècle (1915-2015) trois (3) interventions militaires étrangères. Aux yeux des intervenants, cela signifiait que la situation interne du pays était si détériorée qu'il fallait lui donner une réponse militaire au moyen d'un outil militaire. La composante militaire de la MINUSTAH qui est actuellement présente sur le territoire haïtien et qui a déjà initié le retrait de ses troupes dans plusieurs régions du pays, remplit quatre (4) rôles principaux qui doivent être normalement du ressort d'une armée nationale :

1. Un rôle de dissuasion (peut-être le plus important des quatre) ;
2. Un rôle de protection de l'État et des Institutions ;
3. Un rôle général de stabilisation découlant largement des deux premiers ;
4. Un rôle d'aide à la population en cas de désastres naturels.

Il est important qu'une entité haïtienne de la même nature que la composante militaire de la MINUSTAH prenne la relève de cette dernière à son départ du pays pour que les forces étrangères n'aient pas à revenir à brève échéance pour une quatrième intervention militaire qui n'est d'ailleurs souhaitée par personne, car les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Le philosophe américain Georges Santayana ne disait-il pas que ceux qui ne peuvent se remémorer le passé sont condamnés à le répéter ? La démobilisation de l'armée a durablement déstabilisé Haïti. Tout laisse à prévoir donc qu'un nouveau cycle de violence politique conduira encore le pays à une intervention militaire étrangère si les choses sont laissées telles quelles. En conséquence, l'État haïtien doit disposer à domicile de son propre outil militaire sans être obligé d'en faire chercher un de temps à autre à l'étranger en cas de besoin. Si l'on veut sortir définitivement de la logique des interventions militaires étrangères à répétition, se produisant de manière périodique, *ad infinitum*, l'État haïtien doit être doté de sa propre force militaire de défense, performante, professionnelle, républicaine aux ordres d'un pouvoir civil légitimement et démocratiquement élu.

ANNEXE B

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU LIVRE BLANC D'HAÏTI

A. Antécédents

La Junte Interaméricaine de Défense (JID) est un organe de l'Organisation des États Américains (OEA) et a pour attribution *de « fournir à l'OEA et aux États membres des services d'assistance technique, consultatif et éducatif sur des thèmes liés aux affaires militaires et de la défense, au niveau de l'Hémisphère en vue de contribuer l'accomplissement de la Charte de l'OEA »*. De par ses Statuts (OEA AG/RES. 1 (XXXVI-E/06), Art. 3, Alinéa f), elle a aussi pour attribution de fournir aux États membres de l'OEA des services d'assistance technique pour l'élaboration de doctrine et de politiques de défense nationale (« Livres Blancs »).

En 2002, l'OEA, via la résolution OEA AG/RES. 1879 (XXXII-O/02), a souligné l'importance des mesures de confiance et de sécurité dans les Amériques et a encouragé, à travers la résolution OEA

AG/RES. 2735 (XLII-O/12), item 62, alinéa d, les États membres à solliciter l'appui technique de la JID dans l'élaboration ou l'actualisation de leurs Livres Blancs.

B. Requête de la République d'Haïti

À l'issue d'une initiative prise par le Chef de la Délégation d'Haïti près la Junte Interaméricaine de Défense, le Ministre Conseiller Léon Charles, encouragé par l'Ambassadeur Duly Brutus, Représentant Permanent d'Haïti près l'OEA et Président de la Commission sur la Sécurité Hémisphérique, le 7 février 2014, le Président de la République d'Haïti, Son Excellence Michel Joseph Martelly a rendu une visite officielle à la JID. Au cours de cette visite, le Président Martelly, en séance extraordinaire du Conseil des Délégués de la JID avec la participation du Président de la Commission sur la Sécurité Hémisphérique de l'OEA, l'Ambassadeur haïtien Pierre Duly Brutus, a sollicité la contribution de ladite Institution en vue de réaliser une analyse profonde de la situation de sécurité en Haïti, l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Défense Nationale et la formation d'une vingtaine de cadres du Gouvernement haïtien en Sécurité et Défense au Collège Interaméricain de Défense.

Le 14 février 2014, le Représentant Permanent d'Haïti près l'OEA et Président de la Commission de Sécurité Hémisphérique, l'Ambassadeur Duly Brutus, a acheminé au Président du Conseil des Délégués de la JID une correspondance officielle, formalisant ainsi la requête du Gouvernement d'Haïti requérant à ce que la JID joue le rôle de conseiller technique dans le processus d'élaboration d'un Livre Blanc pour la Sécurité nationale.

La requête d'Haïti a été adressée lors de la Réunion Ordinaire 1350 CD/JID, en date du 25 février 2014. Aucune objection n'a été soulevée quant à l'appui technique de la JID à l'élaboration du Livre Blanc d'Haïti, si ce n'est que le Conseil des Délégués a recommandé à Haïti de faire part à la Commission Sécurité Hémisphérique de l'OEA de la requête en question.

Le 11 mars 2014, en Réunion extraordinaire, le Conseil des Délégués de la JID a désigné le Secrétariat Général, organe technique de l'institution, pour faire le suivi de la requête d'Haïti. Cette information fut également communiquée au Représentant Permanent d'Haïti près l'OEA.

Le 14 mars 2014, la JID a informé le Secrétariat à la Sécurité Multidimensionnelle (SSM), via le rapport mensuel, de la tenue de la Réunion Extraordinaire du Conseil des Délégués le 7 février 2014, et de la

requête du Président Michel Martelly, sollicitant l'appui technique de la JID dans l'élaboration du Livre Blanc d'Haïti.

En Réunion Ordinaire N0 1351, le 25 mars 2014, le Conseil des Délégués de la JID, s'est mis d'accord pour que l'approbation du Conseil des Délégués concernant l'appui technique de la JID à l'élaboration du Livre Blanc d'Haïti soit officiellement communiquée à la Représentation Permanente d'Haïti près l'OEA, via le Chef de la Délégation d'Haïti au niveau de la JID, Ministre Conseiller Léon Charles.

Le 26 mars 2014, la JID a communiqué officiellement au Représentant Permanent d'Haïti près l'OEA et Président de la Commission Sécurité Hémisphérique, l'Ambassadeur Duly Brutus, l'approbation du Conseil des Délégués concernant la requête du gouvernement d'Haïti.

Le 16 avril 2014, le Secrétariat de la JID a organisé une réunion technique avec la participation des Ministres de la Défense d'Haïti, Son Excellence Lener Renauld et des Affaires Étrangères, l'Ambassadeur Duly Brutus, le Secrétaire du Secrétariat à la Sécurité Multidimensionnelle de l'OEA, Ambassadeur Adam Blackwell, le Ministre Conseiller Léon Charles. Au cours de cette réunion, il a été défini un chronogramme d'activités conjointes à réaliser par la JID et les autorités d'Haïti en rapport avec l'élaboration du Livre Blanc. Ce chronogramme a prévu la réalisation des actions qui y sont inscrites dans les trois (3) étapes suivantes :

1. Préparation
2. Élaboration
3. Diffusion.

Le 22 avril 2014, la JID a informé le Secrétariat à la Sécurité Multidimensionnelle, via le rapport mensuel, au sujet de l'approbation de l'appui technique de la JID à l'élaboration du Livre Blanc d'Haïti. Toutes les actions subséquentes relatives au Livre Blanc en question ont été communiquées postérieurement audit organe par le même canal.

CHRONOGRAMME D'ACTIONS

1. PHASE DE PRÉPARATION

Cette phase a démarré en février 2014 et a pris fin en juillet de la même année. Pendant cette période, ont été réalisées des conférences, des entrevues avec des experts et des réunions avec les Représentants

de la Délégation haïtienne près la JID. Entre autres rencontres importantes, il convient de citer les suivantes : Réunions techniques avec le Centre William J. Perry, Collège Interaméricain de Défense (CID), Institute for National Strategic Studies (INSS) de la National Defense University (NDU). Des contacts ont été établis avec des personnalités suivantes : l'ex Secrétaire Général de l'OEA, Ambassadeur Luigi Einaudi, Dr. John Coppe, Professeur et Dr. Roberto Pereyra, Professeur et Dr. Guillermo Pacheco Gaitán.

Étant donné l'envergure du projet, en date du 12 mai 2014, il a été créé au sein du Secrétariat de la JID, un groupe de travail, composé d'officiers affectés à ladite institution et d'un représentant d'Haïti qui remplissait la fonction de Conseiller en ce qui a trait au Livre Blanc. Ce groupe de travail fut constitué des personnalités suivantes : Ministre Conseiller Léon Charles, Colonel Mark Jeffris (Armée des États-Unis), Capitaine de Vaisseau (IM) Sílvio Aderne Neto (Marine du Brésil), Colonel Eddie Pinzon (Armée de la Colombie), Capitaine de Vaisseau João Carlos Küster Maia (Marine du Brésil), Colonel Martin Jaramillo (Armée du Mexique) et Monsieur Whedly Beautelus, Représentant d'Haïti.

Parallèlement à ce groupe de travail, la Mission Permanente d'Haïti près l'OEA, a joué un rôle clé dans le processus d'élaboration du Livre Blanc notamment en ce qui a trait à la coordination des activités entre la JID et les autorités d'Haïti, dont le Ministère de la Défense et la Commission du Livre Blanc.

Le 9 juin 2014, une réunion a été tenue avec des potentiels donateurs d'Haïti et le Représentant du Secrétariat à la Sécurité Multidimensionnelle de l'OEA dans l'objectif de leur présenter le projet d'élaboration du Livre Blanc d'Haïti.

Le 18 juin, la JID a sollicité officiellement des délégations de tous les États membres, la communication au Secrétariat général de leurs contributions en finances, en ressources humaines, ou en doctrine, au processus du Livre Blanc d'Haïti.

Le 20 juin, le Directeur Général du Secrétariat de la JID s'est réuni au Pentagone, avec l'Assistant Sous-secrétaire de Défense aux Affaires Hémisphériques Occidentales, Dr Rebecca Bill Chavez, afin de lui présenter la participation de la JID dans ce processus et solliciter l'appui du Département de la Défense des États-Unis, en particulier du Centre William J. Perry.

Les 23 et 24 juin, le Ministre de la Défense du Brésil a mandaté le Brigadier Pompeu du Brésil à la JID dans l'objectif de faire une présentation sur le processus de l'élaboration du livre blanc du Brésil et de tenir une réunion avec le groupe de travail de la JID, sus référencé.

2. PHASE D'ÉLABORATION

Méthodologie appliquée. Le groupe de travail de la JID de concert avec les experts et autres participants à l'Atelier de Washington, a appliqué une méthodologie technique pour atteindre les objectifs fixés, dans le délai prévu. Cela a impliqué un travail de révision, de systématisation et de priorisation des avancées déjà réalisées. Sur la base de ces antécédents, il a ensuite procédé aux travaux en atelier proprement dit avec des débats dirigés. Cette méthodologie a permis lors de l'atelier susmentionné, ainsi que ceux subséquents, la participation, le débat et la génération de consensus pour la consolidation des conclusions dans les divers domaines abordés. La méthodologie vise à entériner les conclusions consignées dans le Livre Blanc comme l'expression authentique des participants aux ateliers, auxquels la JID a rempli son rôle de facilitateur conformément à sa mission, et de la Commission Présidentielle.

Démarrage du travail. Le coup d'envoi a été donné à Washington par la réalisation du Premier atelier technique les 5 et 7 août 2014 avec la participation du Ministre des Affaires Étrangères d'Haïti, Ambassadeur Duly Brutus, du Ministre de la Défense d'Haïti, Monsieur Lener Renauld, du Représentant Permanent d'Haïti près l'OEA, Ambassadeur Bocchit Edmond, du Secrétaire du Secrétariat à la Sécurité Multidimensionnelle de l'OEA, Ambassadeur Adam Blackwell, Ministre Conseiller Léon Charles, des Délégués des États Membres de la JID, du Représentant de la Mission des États-Unis près l'OEA, du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Haïti, Madame Sandra Honoré, du Représentant du Ministre de la Défense du Brésil, des Représentants du INSS/NDU, du Collège Interaméricain de Défense et d'une délégation provenant de divers secteurs de la société haïtienne.

Principaux intervenants et thèmes abordés :

a) *« Le Livre Blanc du Chili »*, Professeur Guillermo Holzmann
b) *« Le processus de la Loi de Défense nationale en Uruguay »*, Général José María Burone
c) « Le processus du Livre Blanc d'Argentine », Professeure Gisela Armerding
d) « Le rôle de la Société Civile dans le processus d'élaboration de Livre Blanc », Mme. Marcela Donadio de la RESDAL
e) « Les perspectives de la Défense d'Haïti », Monsieur Lener Renauld

f) « Le contexte politique en Haïti et l'avenir de la MINUSTAH", Représentant Spécial du Secrétaire de l'ONU en Haïti (SRSG), Madame Sandra Honoré

g) « L'environnement de la Sécurité en Haïti avec la présence de la MINUSTAH », Deputy Force Commander (DFC) Général de Brigade Jorge Peña Leiva.

Atelier Stratégique. Sous le leadership des experts invités et de la délégation d'Haïti, les participants ont débattu des thèmes relatifs aux risques, menaces dans les domaines de la santé, de l'économie, de la sécurité, de la culture et de la défense.

Les principales réalisations de cet atelier ont été les suivantes :

1. Définition d'une vision stratégique pour Haïti sur une période de 20 ans.
2. Définition de quatre (4) axes thématiques à développer dans les ateliers thématiques subséquents entre septembre et octobre 2014 à Port-au-Prince, Haïti. Les Résultats de ces ateliers constitueraient les principaux chapitres du Livre Blanc. Ce sont les axes ci-dessous:

a) « Vision Stratégique d'Haïti, défis et opportunités »

b) « Le développement d'Haïti et sa contribution aux institutions démocratiques »

c) « La Sécurité et sa contribution à la stabilité nationale »

d) « La Défense nationale et sa contribution à la paix mondiale »

3. Proposition de création d'une Commission nationale du Livre Blanc.

Création de la Commission Présidentielle. Le 16 Septembre 2014, par Arrêté présidentiel, le Gouvernement d'Haïti a créé la Commission d'Élaboration du Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense Nationale pour le Développement Économique et Social Durable d'Haïti. Cette commission fut composée en sa majorité des représentants des différentes couches de la société haïtienne ayant pris part à l'atelier des 5 et 7 août ci-dessus mentionné. Elle fut présidée par l'Ambassadeur retraité Pierre François Benoit, assisté de huit (8) autres membres : Lieutenant Général retraité Hérard Abraham; Monsieur Fred Brutus ; Monsieur Léon Charles ; Lieutenant-Colonel retraité Jean Thomas Cyprien; Ambassadeur retraité Hervé Denis; Madame Marie Ganette Galiotte; Docteur Georges Michel; Monseigneur Pierre André Pierre.

Ateliers thématiques. Le deuxième atelier, considéré comme le premier atelier thématique, fut réalisé à Port-au-Prince, Haïti, le 17 Septembre 2014 sous le thème « Vision Stratégique d'Haïti, défis et

opportunités ». Cet atelier fut ouvert par le Président de la République d'Haïti, Son Excellence Michel Joseph Martelly avec la participation des ministres du gouvernement d'Haïti, d'ambassadeurs accrédités au pays, d'attachés militaires et approximativement de cent vingt (120) personnalités et membres de la société haïtienne. Suite à la cérémonie d'ouverture, 40 personnes, représentant différents secteurs de la société, organisées en cinq (5) groupes de travail, ont pris part aux débats et aux discussions autour du thème et des sous-thèmes de l'atelier. Ont aussi participé à cet atelier, le Directeur Général de la Junte Interaméricaine de Défense, le groupe de travail de ladite institution, la Délégation de la Mission Permanente d'Haïti près l'OEA emmenée par l'Ambassadeur Bocchit Edmond, trois (3) professeurs experts en matière de livres blancs venant du Chili, de l'Argentine et des États-Unis et la Commission d'élaboration du Livre Blanc, sous le leadership de laquelle, outre les professeurs-experts, les discussions ont eu lieu.

Principales réalisations:

a) Identification et priorisation des facteurs fondamentaux qui définissent Haïti dans les vingt (20) prochaines années; des facteurs socioéconomiques, politiques, technologiques et culturels qu'Haïti doit avoir ou atteindre ; des principaux défis et opportunités pour Haïti dans les domaines de la Sécurité et du Développement ;
b) Identification des acteurs des secteurs public et privé qui pourraient contribuer à la durabilité du développement national ;
c) Diffusion du processus d'élaboration du Livre Blanc à travers les medias ; et
d) Discussion stratégique entre les représentants de différentes couches de la société haïtienne, un aspect important dans le processus.

Le troisième atelier, 2e atelier thématique, a eu lieu à Port-au-Prince, Haïti, le 7 octobre 2014, autour du thème : « Le développement d'Haïti et sa contribution aux institutions démocratiques ». Soixante (60) représentants de secteurs divers de la société haïtienne ont participé à cet atelier. Vingt-deux (22) de ces représentants vinrent des différentes régions du pays. La méthodologie employée a été similaire à celle du précédent atelier. Les travaux ont été réalisés par cinq (5) groupes avec la présence dans chaque groupe d'un représentant de la Commission présidentielle du Livre Blanc. Le Directeur Général de la JID y compris les membres du groupe de travail, les représentants de la Mission Permanente d'Haïti près l'OEA, dont l'Ambassadeur Bocchit Edmond, Ministre Conseiller Léon Charles, le Conseiller Pierre Michel Bonnet et les professeurs-experts ont participé également à cet atelier.

Principales réalisations :

a) Identification et priorisation des principaux aspects culturels à prendre en compte dans le processus de développement d'Haïti.
b) Une compréhension générale de l'importance du renforcement des institutions démocratiques dans l'objectif d'atteindre le développement national et l'équité dans le processus;
c) Identification des facteurs du pouvoir économique déterminants au développement d'Haïti; des fondements de la durabilité économique;
d) Identification des principaux facteurs qui contribuent au développement d'Haïti.
e) Identification et priorisation des défis et opportunités pour Haïti en matière de sécurité et défense et développement.

Le quatrième atelier sur le Livre Blanc et Troisième atelier Thématique se déroula à Port-au-Prince, Haïti, le 8 octobre 2014 et eut pour thème : « La sécurité et sa contribution à la stabilité nationale » avec la participation des personnalités et représentants de secteurs ayant rendu possible le précédent atelier.

Principales réalisations :

a) Compréhension générale de l'approche multidimensionnelle du concept de sécurité et de son importance pour atteindre la stabilité et le développement ;
b) Discussion et identification des principales préoccupations, risques et défis pour la sécurité d'Haïti.
c) Discussion et identification des principales capacités actuelles d'Haïti pour faire face aux problèmes de sécurité, aux risques et défis.
d) Discussion et identification des capacités qu'Haïti doit développer pour faire face aux problèmes de sécurité, risques et défis.
e) Identification et priorisation des conditions de sécurité nécessaires au développement et la stabilité d'Haïti :

Le cinquième atelier sur le Livre Blanc d'Haïti et quatrième atelier thématique a été tenu à Port-au-Prince le 28 octobre 2014, autour du thème : « La défense nationale et sa contribution à la paix mondiale ». Ont participé à cet atelier, le Ministre de la Défense d'Haïti, le Président du Conseil des Délégués de la JID, le Directeur Général de la JID, le groupe de travail de la JID, les représentants déjà

mentionnés de la Mission Permanente d'Haïti à Washington D.C., les professeurs-experts, la Commission présidentielle du Livre Blanc, les représentants de secteurs de la société haïtienne.

Principales réalisations :

a) Identification et caractérisation des principales menaces qui affectent la souveraineté effective d'Haïti ;
b) Identification des capacités institutionnelles et des outils étatiques pour faire face aux menaces ;
c) Identification des éléments constitutifs du système de défense d'Haïti, rôles, missions, capacités et ressources.

Le sixième atelier sur le Livre Blanc d'Haïti a eu lieu du 23 au 26 février 2015, au Centre William J. Perry, à Washington D.C.

Les deux principales réalisations de cet atelier ont été les suivantes :

a) Analyse de l'expérience de l'Amérique Latine en matière de Livres Blancs ;
b) Validation du premier jet des dix (10) premiers chapitres du Livre Blanc d'Haïti par la Commission Présidentielle du Livre Blanc.

Ont pris part à cet atelier :

Le Ministre des Affaires Étrangères d'Haïti, Son Excellence Monsieur Duly Brutus ; le Chef de Cabinet du Premier Ministre d'Haïti, Monsieur Fred Brutus; le Directeur Général du Ministère de la Défense d'Haïti, Monsieur Jean Thomas Cyprien; le Représentant Permanent d'Haïti près l'OEA, Ambassadeur Bocchit Edmond; Le Président de la Commission du Livre Blanc d'Haïti, l'Ambassadeur François Benoit ; le Ministre Conseiller Léon Charles ; le Lieutenant Général retraité Hérard Abraham, membre de la Commission présidentielle; l'Ambassadeur Hervé Denis, membre de la Commission présidentielle ; Madame Marie Ganette Galiotte, membre de la Commission présidentielle; Dr Georges Michel, membre de la Commission présidentielle ; Monseigneur Pierre André Pierre, membre de la Commission présidentielle ; Jean Lucien Borges, Journaliste et propriétaire de medias ; le Ministre Conseiller Josué Pierre, Mission Permanent d'Haïti près l'OEA ; le Conseiller Pierre Michel Bonnet, Mission Permanente d'Haïti près l'OEA ; le Conseiller Myrthil Pierre, Mission Permanente d'Haïti près l'OEA ; le Conseiller Marie Andrée Brutus Amy, Mission Permanente d'Haïti près l'OEA ; Conseiller William Exantus, Ambassade d'Haïti à Washington D.C. ; le Secrétaire du Secrétariat à la Sécurité

Multidimensionnelle de l'Organisation des États Américains, Ambassadeur Adam Blackwell; le Président du Conseil de Délégués de la JID, Général de Division Werther Araya Menghini; le Directeur Général du Secrétariat de la JID, Vice-amiral Bento Costa Lima Leite de Albuquerque Junior; Capitaine de Vaisseau João Carlos Kuster Maia, Membre du groupe de travail de la JID ; Colonel Martin Jaramillo, membre du groupe de travail de la JID ; Colonel Mark Jeffris, Membre du groupe de travail de la JID ; Monsieur Whedly Beautelus, membre du groupe de travail de la JID ; le Représentant de la Mission Permanente de la République Dominicaine près l'OEA, Ministre Conseiller Flavio J. Medina; le Représentant de l'Ambassade de la République Dominicaine à Washington D.C., le Ministre Conseiller Ing. José Ovalle; l'Ex Ministre de la Justice d'Haïti, Monsieur Bernard Gousse; le Directeur du Centre William J. Perry, Monsieur Mark Wilkins; le Directeur de l'Institut Pandiá Calógeras du Brésil, Dr Antonio Jorge Ramalho da Rocha; le Directeur Général élu du Secrétariat de la JID, Major Brigadeiro do Ar Mauricio Ribeiro Gonçalves; le Vice-Président du Conseil de Délégués de la JID, Général de Brigade, Jaime González Ávalos; 13 Délégations des États Membres de la JID; le Dr. Guillermo Antonio Holzmann Perez, de l'Université de Valparaíso, Chili; le Représentant du Collège Interaméricain de Défense; le personnel de la JID et du Centre William J. Perry.

Un septième et dernier atelier sur le Livre Blanc a eu lieu à Port-au-Prince, Haïti, du 19 au 23 avril 2015 avec la participation du Directeur Général de la JID, des Représentants de la Mission Permanente d'Haïti près l'OEA, des professeurs-experts, des Représentants du Groupe de travail de la JID et de la Commission Présidentielle du Livre Blanc.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

a) Analyse et validation des chapitres XI à XVIII du Livre Blanc ;
b) Validation du glossaire et des annexes du Livre Blanc ;
c) Révision et validation de l'ensemble du contenu du Livre Blanc ;

En marge de cet atelier, selon le chronogramme prévu par la Commission Présidentielle, le Directeur Général de la JID, l'Amiral Brésilien Bento Costa Lima Leite de Albuquerque Junior a réalisé un exposé devant les Organismes internationaux et les pays qui composent le « *Core Group* » en Haïti, dans l'objectif de leur présenter les principales caractéristiques et les lignes méthodologiques selon lesquelles la JID a fourni son assistance technique au processus d'élaboration du Livre Blanc.

Dans cet ordre d'idées, il est à signaler la compréhension de l'OEA relative à la question des Livres Blancs de Défense et la coopération pour la confection de ces derniers avec l'appui de la JID, conformément aux Résolutions OEA AG/RES. 1879 (XXXII-O/02), CP/RES. 829 (1342/02) et OEA AG/RES. 2735 (XLII-O/12). Il convient aussi de noter que le déroulement du processus d'élaboration et le contenu du Livre Blanc sont en harmonie avec la Constitution de la République d'Haïti, qui coiffe la hiérarchie des normes au niveau national. L'assistance technique fournie par la JID, contribue, en fin de compte, à promouvoir le développement de mesures de transparence, de confiance et de sécurité ainsi que l'établissement d'une politique de sécurité et de défense orientée vers la stabilité et le développement durable. Cela offre au pays une opportunité unique d'une part d'organiser et de structurer un Système de sécurité et de défense compatible avec les risques et les menaces auxquels il fait face et d'autre part de définir un espace concret de coopération internationale dans la mesure où le document ordonne, systématise et établit les axes prioritaires pour Haïti.

Il est important aussi de noter que, durant cette phase, la JID aussi bien que des membres de la Commission Présidentielle participèrent à deux évènements internationaux dans l'objectif de présenter le processus d'élaboration du Livre Blanc d'Haïti. Le premier qui se déroula autour des expériences de formulation de livres blancs, eut lieu à l'École Supérieure de Guerre du Brésil, à Rio de Janeiro le 10 novembre 2014. Le deuxième fut une conférence internationale qui se tint à l'Académie Nationale d'Études Politiques et Stratégiques, à Santiago du Chili, les 9 et 10 décembre 2014. Dans l'un et l'autre évènement, la question de la rédaction du Livre Blanc d'Haïti a suscité l'intérêt de la communauté internationale. Les leçons apprises ont permis par ailleurs d'enrichir le travail réalisé.

3. PHASE DE DIFFUSION

La cérémonie officielle de remise du Livre Blanc au Président de la République d'Haïti, Son excellence Michel Joseph Martelly, au nom de l'État haïtien, s'est déroulée à Port-au-Prince en juin 2015.

ANNEXE C

CONSIDERATIONS SUR L'ELABORATION D'UNE DOCTRINE ET D'UNE POLITIQUE DE SECURITE

Les séances de travail de la Commission du Livre Blanc, en articulant la vision de notre pays dans les trente prochaines années nous ont permis d'identifier les facteurs devant permettre l'émergence d'un pays stable, accueillant pour l'investissement et les activités culturelles, avec des institutions fonctionnant régulièrement et dont les responsables se succèdent avec régularité, le consensus sur ce point étant définitivement acquis. Cela n'est point irréaliste. Beaucoup de pays de la région accablés des mêmes affres il y a une trentaine d'années sont présentés aujourd'hui comme des modèles de démocratie et de stabilité. Ce qu'ils ont réussi, nous le pouvons.

Le monde est devenu agité et si l'on parle d'une mondialisation de l'économie, on peut également parler d'une mondialisation des menaces, la guerre asymétrique ne se déroulant pas uniquement sur un théâtre d'opération, mais partout. La période contemporaine est propice à convaincre même les plus pacifistes de la nécessité d'un système de sécurité pour que se déroulent paisiblement les activités économiques, sociales et même familiales. Haïti assume cette vision de la sécurité selon une perspective multidimensionnelle qui tienne compte des menaces les plus extrêmes.

Haïti ne peut donc échapper à ce principe commun et pour reprendre l'exemple de nos voisins, la démocratisation de leur société ne s'est pas faite au détriment de leurs forces armées. Nous ne pouvons

donc indéfiniment confier à d'autres des tâches de sécurité ; il n'est pas non plus dans leur vocation de demeurer durablement chez nous.

I.- LES PRÉSUPPOSÉS PHILOSOPHIQUES D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Les menaces traditionnelles et les nouvelles formes d'actes criminels ne peuvent être neutralisées sans les capacités et les compétences minimales pour éviter que ces derniers ne détruisent ou n'affectent de façon significative la population et la souveraineté du pays. Tout pays a besoin de moyens adéquats pour exercer avec autorité et légitimité la souveraineté effective.

Il est donc impérieux que l'État prenne résolument en main la sécurité et la défense de la République en réformant le secteur dans une optique de recouvrement effectif de sa souveraineté et de garantie du développement humain et économique.

À cette fin, il convient de se départir d'une vision étriquée de la sécurité en la réduisant à la question militaire ou policière. La sécurité doit être intégrée dans une stratégie globale de développement économique et de démocratisation de la société. Nous devons aussi tenir compte du concept de la sécurité multidimensionnelle comme paradigme d'interaction avec le système mondial et régional. Le secteur de la sécurité doit être géré d'une manière compatible aux principes démocratiques, à l'État de droit et aux règles de bonne gouvernance. Des forces de sécurité responsables et soumises au contrôle civil réduisent le risque d'explosion sociale, créent l'environnement sécuritaire pour un développement durable.

Ceci étant dit, la reconstitution de nos forces de défense tiendra compte de quatre dimensions essentielles : la dimension politique, la dimension économique, la dimension sociale et la dimension institutionnelle.

La dimension politique suppose le contrôle civil de la composante militaire de la force publique. Ce contrôle s'exerce non seulement par le gouvernement mais aussi par le parlement et d'autres institutions représentatives de la population qui approuvent le fondement doctrinal du système de sécurité et la programmation mise en place.

En d'autres termes, il faut que la nation dans ses différentes composantes s'approprie les objectifs et les impératifs de la sécurité. En même temps, le contrôle du pouvoir civil ne doit pas servir de prétexte à la vassalisation de l'armée, de la police et des services de renseignements au profit des intérêts partisans de la majorité politique du moment.

La dimension économique se réfère à l'allocation de ressources humaines, matérielles et financières. Il s'agit de trouver le juste équilibre pour éviter qu'à ce secteur ne soit allouée une part trop importante de l'essentiel des rares ressources utiles au développement humain et économique (éducation, santé, infrastructures). À l'inverse, un tel secteur sous-financé ne peut garantir l'environnement stable nécessaire à la paix d'esprit des citoyens et aux activités sociales et économiques. Dans ce contexte d'équilibre et de bon fonctionnement, ce secteur pourra participer à la redynamisation de l'économie du pays tant au niveau de la création d'emplois qu'à celui des infrastructures nécessaires à son développement. Le politique dans son sens noble reprend ici son rôle dans l'identification des objectifs et des besoins, dans l'établissement des priorités de dépenses, et dans l'usage efficient et contrôlable des ressources.

La dimension sociale implique de distinguer la sécurité publique visant la protection des vies et des biens de la sécurité du pays dont l'objectif est la défense de l'État.

La dimension institutionnelle n'est pas la moins importante. La séparation claire des institutions impliquées dans la sécurité et la définition précise de leurs missions et de leurs tâches est un gage d'efficacité et de stabilité. La confusion entre sécurité publique et sécurité d'Haïti accroît le danger d'intervention de l'armée dans les affaires purement internes. Le concept de sécurité ne doit pas servir de prétexte à l'intervention de l'armée dans les affaires politiques.

En terminant cet exposé, il faudra toujours avoir à l'esprit que les forces de défense et de sécurité sont une façon de se prémunir contre l'avenir et d'apporter le cas échéant une réponse à court et à moyen terme aux défis qui surgissent. Mais si l'on veut dans le long terme assurer la paix et la sécurité, l'État doit obligatoirement s'attaquer énergiquement à ce que certains appellent les quatre cavaliers de l'Apocalypse que sont : un régime autoritaire, un État faible, les inégalités sociales et le manque d'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques. Ces cavaliers de l'Apocalypse constituent les facteurs primordiaux de la violence généralisée. Les balles et les casernes ne seront jamais un remède durable à la misère et au sous-développement.

En somme l'État doit regarder l'armée non comme une fin en soi, mais comme l'un des outils pour assurer la gouvernabilité, la gouvernance et neutraliser les risques et les menaces dans le cadre de la sécurité multidimensionnelle. Cela implique la définition de principes de sécurité à partir de l'identification des intérêts vitaux de la nation.

II.- LE SOCLE CONCRET D'UNE DOCTRINE DE SÉCURITÉ D'HAITI

L'IDENTIFICATION DES INTÉRÊTS VITAUX DU PAYS

Les intérêts vitaux du pays sont ceux qui, le nom l'indique, sont liés à l'existence même de l'État. Ceux dont l'atteinte constituerait une grave menace pour la population et pour le pays lui-même. Certains de ces intérêts vitaux sont communs à la plupart des pays, d'autres sont particuliers à Haïti en raison de facteurs qui seront élaborés ci-après. Les intérêts vitaux du pays seront regroupés selon qu'ils intéressent l'un ou l'autre des éléments constitutifs de l'État, c'est-à-dire la population, l'appareil étatique, le territoire.

A.- La population

La population haïtienne, son existence et son bien-être représentent la raison ultime de l'action gouvernementale. Il faut donc être à même de prévenir ou de combattre toute menace ou action visant à son extermination totale ou partielle, son asservissement. Les auteurs d'atteintes graves au droit à la vie de nos concitoyens créant une commotion dans la société devront pouvoir être punis.

Les pandémies graves, naturelles ou provoquées, dans la mesure où elles créent une psychose collective ou mettent en péril les forces vives du pays doivent être traitées comme des menaces à la sécurité d'Haïti.

Il en est de même de toute action violente et concertée visant à paralyser le libre exercice des activités économiques, les transports, les télécommunications. Responsable du bien-être de ceux qui vivent sur son territoire, et partenaire des mécanismes de sécurité régionale, l'État haïtien se doit de réfléchir aux réponses rapides et adéquates à apporter à des attaques terroristes par exemple dont l'origine serait interne ou qui importeraient sur son sol des objectifs imaginés ailleurs et qui viseraient les intérêts ou les ressortissants de pays amis se trouvant sur son sol.

B.- L'appareil étatique

Dans le souci de ne pas militariser outre mesure le concept de sécurité, il n'entre pas dans le dessein de cet exposé d'englober toutes les activités étatiques dans le cadre des principes de la sécurité d'Haïti. L'activité de l'administration centrale, de ses organes déconcentrés et décentralisés obéit à des règles spécifiques et la protection de ses immeubles et fonctionnaires compète pour la plus grande part à la police.

Néanmoins, c'est une exigence de toute nation souveraine de préserver, par la force si besoin est, la forme démocratique et républicaine du Gouvernement contre toute atteinte violente actuelle ou imminente. Les doctrines attentatoires au multipartisme, faisant l'apologie de la discrimination sexuelle, religieuse ou raciale, les partis qui les promeuvent ou dont le fonctionnement est anti-démocratique, les milices ou groupes paramilitaires ne devront pas être tolérés.

La protection des personnes qui incarnent l'État au plus haut niveau revêt une importance de sécurité humaine, non seulement parce qu'elles symbolisent l'État, mais encore en raison de l'instabilité que provoquerait leur disparition ou incapacité brutales.

De même, les symboles de l'État devront bénéficier d'une protection militaire alliant défense et apparat : le Palais National, la Primature, les Ministères, le MUPANAH qui abrite les restes des Pères Fondateurs, le Marron Inconnu, symbole de la résistance à l'oppression, la Citadelle, gardienne majestueuse de notre épique irruption dans l'Histoire moderne.

C.- Le territoire

De manière classique, l'intégrité du territoire devra être préservée à tout prix ; d'où une surveillance militaire de nos frontières maritimes et terrestres et sans négliger le contrôle de l'espace aérien.

Si la protection des frontières et de l'intégrité du territoire est une vision traditionnelle des forces de défense, nous nous devons de porter un regard novateur et d'enrichir le concept de défense du territoire. Sous le concept de territoire, il nous faut aller au-delà d'une vision théorique d'une masse de terre délimitée par des frontières terrestres ou maritimes. Le territoire doit être appréhendé concrètement en fonction de la géographie particulière de notre pays en tenant compte de sa configuration, de sa topographie, de son hydrologie, de son climat, de ses ressources naturelles, etc. Un territoire compris sous l'angle de la sécurité multidimensionnelle, est un territoire à défendre des agressions extérieures et un territoire dont il faut assurer la continuité.

1. <u>La sécurité maritime</u>

L'accent est souvent mis sur nos frontières terrestres. Aujourd'hui il faut se rappeler qu'Haïti occupe le tiers d'une île et présente trois façades maritimes. Trois espaces vulnérables contre des intrusions inopportunes et sur lesquelles nous n'exerçons pas véritablement notre souveraineté et nos droits juridictionnels: la zone atlantique, la zone de La Gonâve, la zone caraïbe. Ces espaces comprennent la

mer territoriale, la zone contigüe et la zone économique exclusive. La zone de la Gonâve est toute entière considérée eaux intérieures ; sur les autres zones elle est limitée en fonction de la proximité d'autres États : Cuba et la Jamaïque. Sur la zone caraïbe, l'étendue de la zone économique exclusive dépend des frontières tracées avec le Venezuela. L'essentiel de ce qui précède a fait l'objet de traités. Mais nos ressources halieutiques sont à la merci des chalutiers qui emportent et poissons et coraux sans aucun permis de pêche. La côte sud est régulièrement envahie par les bateaux et aéronefs transportant la drogue. Il faudra être capable de surveiller, de sanctionner, d'arraisonner et le cas échéant de secourir. Ces missions incombent à une Marine à structurer en fonction de ces trois zones. La mission de surveillance implique la capacité d'anticiper.

La surveillance aérienne doit aussi être assurée par une petite aviation militaire pourvue de moyens pertinents.

2. La continuité du territoire (catastrophes naturelles)

Haïti est régulièrement frappée par les cyclones, menacée de tremblements de terre, les communications terrestres peuvent s'en trouver gravement perturbées, désorganisant les secours. La composante maritime de nos forces de défense sera utilement mise à contribution pour l'acheminement des secours humains et matériels sur les zones touchées.

Notre hydrologie est aussi un facteur de discontinuité du territoire. Si les flots en furie emportent les ponts sur la Momance et la Rouyonne près de Léogâne, toute la presqu'île du Sud se retrouve pratiquement isolée, c'est-à-dire plus d'un million de personnes. Si lors des mêmes intempéries les ponts sur la Rivière Grise n'existent plus, les communications du centre vers la périphérie deviennent impossibles. On pourrait multiplier les exemples (l'Artibonite). On imagine sans peine les conséquences en termes d'ingouvernabilité, d'isolement des populations etc. Il faut pouvoir rapidement jeter des ponts mobiles, déblayer les routes et chemins envahis par la boue et toutes sortes de débris. D'où la nécessité d'un Corps du génie pouvant se déployer sur plusieurs théâtres d'opérations simultanément. Il convient de doter la Marine haïtienne de moyens suffisants pour bien remplir son rôle. Dans le même ordre d'idées, le transport maritime dans le domaine civil doit être développé.

3. La protection de l'environnement. La question de l'eau

Haïti fait face à une situation environnementale désastreuse menaçant à terme l'existence même du pays. Pour prendre un exemple, le réservoir d'eau des départements de la Grande-Anse, du Sud, des Nippes,

de l'Ouest et du Sud-Est se trouve dans la chaîne montagneuse du Massif de la Hotte et du Massif de La Selle. Les rivières irriguant ces cinq départements y trouvent leurs sources. L'approvisionnement en eau de la moitié de la population dépend donc de la préservation de ce réservoir. Or, le déboisement accéléré de ces massifs montagneux par quelques milliers d'individus menace la vie de près de cinq (5) millions de personnes. Ces zones doivent donc être déclarées zones stratégiques, l'exploitation de leurs ressources strictement réglementée, les mesures de surveillance et de répression des atteintes à l'environnement doivent y être constantes et vigoureuses.

La question de notre approvisionnement en eau, si cruciale pour notre économie et l'agriculture, doit toujours être gardée à l'esprit des autorités politiques. Des contacts permanents avec nos voisins dominicains devront être maintenus afin de superviser le partage équitable des ressources en eau des rivières frontalières, notamment la Rivière Massacre au nord et celle des Pédernales dans le sud.

4. L'identification des zones stratégiques

En observant le territoire, il faut encore identifier des zones stratégiques. Il faut éviter à tout prix que ces zones stratégiques tombent en des mains hostiles car ceci perturberait gravement le fonctionnement normal de la société dans les domaines politique, social et économique. Nous pensons particulièrement au domaine des communications.

Prenons d'abord les communications terrestres. Il s'agit d'identifier des points névralgiques dont on ne peut permettre qu'ils soient bloqués. À titre d'exemples, vers le sud nous avons la ville de Miragoâne qui commande l'accès aux Nippes et au grand Sud ; vers le nord la ville des Gonaïves qui est un verrou vers le grand Nord et le Nord-Ouest. Vers le centre, Terre Rouge au haut du Morne à Cabrits dont dépend l'accès vers le Plateau Central grenier alimentaire du pays et qui surplombe la Plaine du Cul-de-Sac avec tout ce que cela implique comme danger pour la population et les activités économiques de la Plaine.

Du point de vue de l'approvisionnement électrique, le barrage hydro-électrique de Péligre est une installation stratégique d'importance vitale pour le pays. Les sous-stations le sont également. Leur protection devra être consolidée.

Sur le plan des communications aériennes, les aéroports internationaux, zones stratégiques par excellence, feront l'objet d'une surveillance modulée en fonction du niveau d'alerte. Dans le même ordre d'idées, il faut inclure dans le concept de sécurité multidimensionnelle, eu égard à la réalité d'Haïti,

la maîtrise et la connaissance des flux migratoires ; ceci requérant une coopération constante avec nos partenaires internationaux.

5. Les infrastructures de télécommunications. La cyber protection

Les sites de Boutilliers et celui d'Obléon, entre autres, permettent l'échange de télécommunications entre particuliers, mais surtout ils sont le centre nerveux des communications inter-banques et des télécommunications aéronautiques. Toute atteinte aux installations qui s'y trouvent provoquerait un chaos qu'on ose à peine imaginer. Ces sites méritent par conséquent d'être déclarés zones stratégiques et protégés militairement.

Le territoire doit aujourd'hui être pensé sur le plan virtuel. À l'ère des technologies de l'information et de la communication, il nous faut penser à la sécurisation des systèmes d'information des ministères et des grandes entreprises publiques ou privées. Une attaque informatique prenant pour cible le système informatique de l'Électricité d'Haïti peut ordonner l'ouverture de toutes les vannes du barrage de Péligre et provoquer l'inondation de toute la Vallée de l'Artibonite, la perte des cultures et la mort des populations. Celle visant les entreprises de télécommunications peut en un instant rendre l'appareil étatique sourd et muet. Une étroite collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises privées doit pouvoir rendre possible la détection de l'attaque, son origine et les moyens d'y remédier.

Les défis auxquels fait face notre pays en matière de sécurité méritent une réponse appropriée pour le développement harmonieux des activités sociales, culturelles et économiques. Le présent Livre Blanc se propose de définir sur le plan macro les outils appropriés ainsi que les ressources disponibles et celles nécessaires pour s'attaquer à ces défis afin de garantir un environnement sécurisé à l'exercice paisible des activités citoyennes.

ANNEXE D

GLOSSAIRE

Ce Glossaire est le résultat des Ateliers. Il correspond à la compréhension acceptée par la Commission d'élaboration du Livre Blanc de chaque mot ou concept et du sens selon lequel ils sont utilisés dans ce Livre.

CATASTROPHES NATURELLES : phénomènes de la nature, de magnitudes catastrophiques, qui, lorsqu'ils se produisent, infligent de lourdes pertes humaines et matérielles. Ces évènements peuvent être causés par des effets proprement dits de la nature (séismes, tremblements de terre, irruptions volcaniques, tsunamis, cyclones, tornades, etc.) aussi bien que par des effets de l'activité humaine (incendies, inondations, fuites radioactives ou de produits chimiques, etc.).

CONTRÔLE DES ARMES : action coordonnée de diverses instances gouvernementales pour éviter la prolifération et l'accès illégal aux armes à feu dans le but de garantir le développement pacifique de la vie citoyenne et de réduire les niveaux de violence.

CONTRÔLE DE LA VIOLENCE : Mesures visant à prévenir, réguler et diminuer la violence. Ces actions embrassent la promotion de campagnes d'information sociales, la détection et la répression des actes de violence.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE : activités criminelles exercées par un groupe constitué et structuré à cet effet dans le but d'atteindre un intérêt. En général, elles impliquent des actions à grande échelle. Les sphères d'action privilégiées de la criminalité organisée sont : le narcotrafic, la traite de personnes, le trafic illicite, le blanchiment d'argent, etc.

DÉFENSE NATIONALE : Politique publique conçue pour prévenir ou conjurer, par l'intervention principale des Forces Armées, toute menace ou attaque contre les intérêts vitaux de la Nation. Elle sous-entend l'action coordonnée des diverses ressources de l'État à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : articulation des mesures visant à atteindre le développement socioéconomique d'un pays et l'augmentation du niveau de vie de ses habitants qui en découle et qui perdure dans le temps. En conséquence, la satisfaction des besoins socio-économiques de la société ne met pas en danger la satisfaction de ces mêmes besoins par les générations futures. Ainsi, il importe de garantir que les ressources et les capacités utilisées à des fins de développement socio-économique ne soient exploitées de manière à compromettre leur disponibilité future.

GARANTIE JURIDIQUE : condition qui garantit les normes légales fondamentales pour le développement des activités d'épanouissement de la société. Elle présuppose la certitude d'une application objective de la loi à toutes les citoyennes et tous les citoyens et un cadre légal connu de tous. Ainsi, l'État doit créer ce cadre normatif et s'assurer de son application pleine et entière.

GLOBALISATION : Phénomène dynamique à l'échelle mondiale qui implique l'ensemble des interactions sous régionales, nationales et supra étatiques, rendu possible grâce aux avancées scientifiques et technologiques, principalement en matière d'information et de communications. Aujourd'hui, la globalisation apporte un nouveau cadre international pour les relations entre les divers acteurs mondiaux en vertu de l'augmentation des niveaux de complexité et d'incertitude occasionnés par un tel phénomène.

GOUVERNANCE : C'est la capacité de gestion publique d'un gouvernement de canaliser le système politique et répondre aux demandes de la société. Cette capacité de gestion repose en principe sur un cadre juridique et institutionnel transparent et stable, à même de répondre efficacement aux besoins sociaux. Ainsi, l'articulation appropriée des mécanismes gouvernementaux et des politiques publiques y afférents en fonction des demandes sociales reçues par le système politique, conduira finalement à un niveau de gouvernabilité et, en conséquence, la légitimité des actions du gouvernement.

IDENTITÉ CULTURELLE : ensemble de valeurs, symboles, croyances, coutumes, traditions et formes de comportement qui fonctionnent comme éléments articulateurs dans un groupe social et qui donnent un sens à ce lien servant de fondement au sentiment d'appartenance commune. Cela permet à l'individu de se sentir partie prenante d'un conglomérat humain particulier et ainsi d'identifier ce qui le différencie d'autres groupes sociaux. Fondamentalement, il permet la formation d'un «eux» et d'un «nous».

INSTITUTIONNALITÉ DÉMOCRATIQUE : ensemble de normes, règles et structures qui permettent le dialogue, le consensus et la participation sociale, canalisant la gestion et l'évaluation des politiques publiques en général, dans le cadre de l'état social de droit. C'est le cadre organisationnel qui garantit la mise en œuvre et la consolidation des pratiques démocratiques dans la citoyenneté.

INTÉGRATION RÉGIONALE : processus de coordination et de coopération entre les différents acteurs étatiques, afin de générer les capacités et les synergies nécessaires pour atteindre des objectifs communs ou complémentaires. Le but de l'agrégation de politiques pour atteindre des objectifs communs et des avantages réciproques devient plus important dans un monde hautement interdépendant et face à des phénomènes de nature complexe.

INTÉRÊTS VITAUX : ceux qui seront jugés essentiels à l'existence et la survie même de l'État-nation. Ce sont les objets principaux de préservation, en tant qu'ils fondent l'existence d'un pays et, à ce titre, ils sont considérés comme immuables.

MENACE : C'est une action réelle ou une manifestation que formule un acteur ou des acteurs, dans l'objectif de signifier à un autre ou à d'autres, la capacité ou l'intention d'occasionner un effet négatif à ses biens ou intérêts. Elle implique l'existence d'une volonté de causer un dommage aux biens ou intérêts d'autrui.

MESURES DE CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ : un certain nombre de mécanismes et d'outils convenus et acceptés par deux pays ou plus, dans le but de générer des relations réciproques encadrées dans un contexte de dialogue et de prévisibilité cohérente. Ces mesures tendent à réduire les niveaux d'incertitude tout en favorisant la transparence et une plus grande compréhension mutuelle, contribuant ainsi à la sécurité régionale et la paix mondiale.

QUALITÉ DE VIE : c'est un concept multidimensionnel qui implique la prise en compte d'au moins quatre (4) domaines principaux du développement humain : le physique, l'émotionnel, le social et le matériel. Un niveau de vie acceptable s'atteint lorsque ces domaines se trouvent en équilibre -tant en rapport à la personne qu'en rapport avec le milieu dans lequel elle évolue- et offrent les conditions pour le développement humain. Le concept fait allusion au bien-être intégral de l'être humain. Cela signifie répondre, d'abord, aux besoins fondamentaux en santé, logement, éducation et infrastructure de base (voies de communication, réseaux d'eau potable, électriques, et cloacaux, pour garantir un niveau vie digne à la population).

RISQUE : probabilité d'occurrence d'un événement avec des conséquences négatives potentielles qui peuvent affecter les biens ou les intérêts de la nation. Généralement, c'est un incertain et difficile à résoudre et de nature complexe, et ayant parfois dans certains cas des causes multiples qui mettent éventuellement en danger l'intégrité d'un pays dans un ou plusieurs aspects de la vie nationale.

SÉCURITÉ : condition dans laquelle, par l'action de l'État, les habitants d'un pays reçoivent la garantie de base de la stabilité et du bien-être nécessaire au développement pacifique et harmonieux de la société. Dans le monde d'aujourd'hui, cela implique une approche multidimensionnelle et doit envisager des questions d'ordre politique, économique, social, culturel et environnemental, entre autres.

SÉCURITÉ HUMAINE: condition obtenue au moyen du plein respect de la dignité, des droits humains et des libertés fondamentales des personnes, ainsi que de la promotion du développement économique et social, de l'inclusion sociale, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté, les maladies et la faim.

SÉCURITÉ MULTIDIMENSIONNELLE. Nouvelle conception de sécurité qui inclut les menaces traditionnelles et les nouvelles menaces, préoccupations et autres défis à la sécurité des Etats. Elle incorpore les priorités de chaque Etat et contribue à la consolidation de la paix, au développement intégral et à la justice sociale. Elle se base sur des valeurs démocratiques, le respect, la promotion et la défense des intérêts humains, la solidarité, la coopération et le respect de la souveraineté nationale.

SOUVERAINETÉ EFFECTIVE : exercice réel du pouvoir de l'État sur tout le territoire et tous les espaces juridictionnels. Idéalement, la souveraineté effective est basée sur la volonté populaire qui rend légitime, à travers les autorités élues, l'exercice du pouvoir national dans la double dimension interne et externe.

SURVEILLANCE DE LA FRONTIÈRE : le contrôle par l'État de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes. Il s'agit de l'application et de la réglementation des divers transits internationaux, comme une forme essentielle de contribution à la sécurité.

SYSTÈME DE DÉFENSE NATIONALE : ensemble d'organismes gouvernementaux qui ont pour objet de concevoir, préparer, diriger, mettre en œuvre, exécuter et superviser la politique publique de défense. Ces fonctions sont généralement placées dans un cadre politique et sont régies selon les motifs historiques et culturels de chaque pays.

SYSTÈME DE RENSEIGNEMENT NATIONAL : ensemble d'organismes d'État qui ont pour finalité la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion en temps opportun d'information pertinente pour alimenter le processus de prise de décisions de la gouvernance politique d'un pays.

TERRORISME : l'utilisation systématique et planifiée de la terreur, par des organisations formées à cet effet, dans le but d'influencer la volonté d'un acteur et le forcer à agir dans le sens des intérêts poursuivis par l'organisation qui entreprend cette activité.

TRANSPARENCE INSTITUTIONNELLE : un ensemble de principes et les organes articulés qui favorisent le contrôle social et la reddition des comptes pour les actions entreprises par l'État. Elle promeut la visibilité du processus de prise de décisions et en conséquence de l'allocation des ressources, la manière dont elles sont faites et la supervision exercée par les citoyens. Cela augmente la confiance et la crédibilité de la société envers le gouvernement, augmentant ainsi du même coup les niveaux de gouvernance et, en conséquence, de légitimité.

VISION STRATÉGIQUE: conception de l'horizon à atteindre ; le « où veut-on aller ». En tant que pays, on entend établir un ensemble de consensus de base qui marquent la voie à suivre pour atteindre l'avenir contemplé. Il s'agit de fixer des buts et objectifs à moyen et long terme et d'évaluer les ressources disponibles pour les atteindre, puisqu'on les juge nécessaires, soit pour leur application concrète ou pour la production éventuelle. La vision stratégique favorise les synergies et rassemble les volontés autour d'un objectif commun, promouvant ainsi que les résultats des politiques publiques actuelles s'orientent vers le même avenir prévu.

ANNEXE E

ARRETE CREANT LA COMMISSION D'ELABORATION DU LIVRE BLANC

ANNEXE F

ARTICLES DE LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE D'HAITI TRAITANT DE LA FORCE PUBLIQUE

TITRE XI

DE LA FORCE PUBLIQUE

Article 263:

La Force Publique se compose de deux (2) Corps distincts:

1. Les Forces armées d'Haïti;

2. Les Forces de Police.

Article 263-1:

Aucun autre Corps Armé ne peut exister sur le Territoire National.

Article 263-2:

Tout Membre de la Force publique prête lors de son engagement, le serment d'allégeance et de respect à la Constitution et au drapeau.

Chapitre I: Des Forces Armées

Article 264:

Les Forces armées comprennent les Forces de Terre, de Mer, de l'Air et des Services Techniques.

Les Forces Armées d'Haïti sont constituées pour garantir la défense et l'intégrité du Territoire de la République.

Article 264-1:

Les Forces armées d'Haïti sont commandées effectivement par un Officier Général ayant pour titre Commandant en Chef.

Article 264-2:

Le Commandant en Chef des Forces armées, conformément à la Constitution, est choisi parmi les Officiers Généraux en activité de Service.

Article 264-3:

Son mandat est fixé à trois (3) ans. Il est renouvelable.

Article 265:

Les Forces armées d'Haïti sont apolitiques. Leurs membres ne peuvent faire partie d'un groupement ou d'un parti politique et doivent observer la plus stricte neutralité.

Article 265-1:

Les Membres des Forces armées exercent leur droit de vote, conformément à la Constitution.

Article 266:

Les Forces armées d'Haïti ont pour attributions:

1. Défendre le Pays en cas de guerre;
2. Protéger le Pays contre les menaces venant de l'extérieur;
3. Assurer la surveillance des Frontières terrestres, maritimes et aériennes;
4. Prêter main forte sur requête motivée de l'Exécutif, à la Police au cas où cette dernière ne peut répondre à sa tâche;
5. Aider la nation en cas de désastre naturel;
6. Outre les attributions qui lui sont propres, les Forces armées peuvent être affectées à des tâches de développement.

Article 267:

Les Militaires en activité de Service ne peuvent être nommés à aucune fonction publique, sauf de façon temporaire pour exercer une spécialité.

Article 267-1:

Tout militaire en activité de service, pour se porter candidat à une fonction élective, doit obtenir sa mise à la retraite ou sa démission deux (2) ans avant les élections.

Article 267-2:

La carrière militaire est une profession. Elle est hiérarchisée. Les conditions d'engament, les grades, promotions, révocations, mises à la retraite, sont déterminées par les règlements des Forces armées d'Haïti.

Article 267-3:

Le Militaire n'est justiciable d'une Cour militaire que pour les délits et crimes commis au temps de guerre ou pour les infractions relevant de la discipline militaire.

Article 267-4:

Le Militaire conserve toute sa vie, le dernier grade obtenu dans les Forces armées d'Haïti. Il ne peut en être privé que par décision du Tribunal compétent passée en force de chose souverainement jugée.

Article 26-.5:

L'Etat doit accorder aux Militaires de tous grades des prestations garantissant pleinement leur sécurité matérielle.

Article 268:

Dans le cadre d'un Service National Civique mixte obligatoire, prévu par la Constitution à l'Article 52-3, les Forces armées participent à l'organisation et à la supervision de ce service.

Le service Militaire est obligatoire pour tous les Haïtiens âgés au moins de dix-huit (18) ans.

La loi fixe le mode de recrutement, la durée et les règles de fonctionnement de ces services.

Article 268-1:

Tout citoyen a droit à l'auto-défense armée, dans les limites de son domicile mais n'a pas droit au port d'armes sans l'autorisation expresse et motivée du Chef de la Police.

Article 268-2:

La détention d'une arme à feu doit être déclarée à la Police.

Article 268-3:

Les Forces Armées ont le monopole de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de l'utilisation et de la détention des armes de guerre et de leurs munitions, ainsi que du matériel de guerre.

Chapitre II : Des Forces de Police

Article 269:

La Police est un Corps Armé.

Son fonctionnement relève du Ministère de la Justice.

Article 269-1:

Elle est créée pour la garantie de l'ordre public et la protection de la vie et des biens des citoyens.

Son organisation et son mode de fonctionnement sont réglés par la Loi.

Article 270:

Le Commandant en Chef des Forces de Police est nommé, conformément à la Constitution, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

Article 271:

Il est créé une (1) Académie et une (1) École de police dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par la Loi.

Article 272 :

Des Sections spécialisées notamment l'Administration pénitentiaire, le Service des Pompiers, le Service de la Circulation, la Police routière, les Recherches criminelles, le Service narcotique et Anti-contrebande… sont créés par la Loi régissant l'organisation, le fonctionnement et la localisation des Forces de police.

Article 273:

La Police en tant qu'auxiliaire de la Justice, recherche les contraventions, les délits et crimes commis en vue de la découverte et de l'arrestation de leurs auteurs.

Article 274:

Les Agents de la Force publique dans l'exercice de leurs fonctions sont soumis à la responsabilité civile et pénale dans les formes et conditions prévues par la Constitution et par la Loi.

L'Armée haïtienne sur la Place de la Cathédrale à Port-au-Prince.

Des officiers de l'Armée devant le Palais National provisoire en 1915

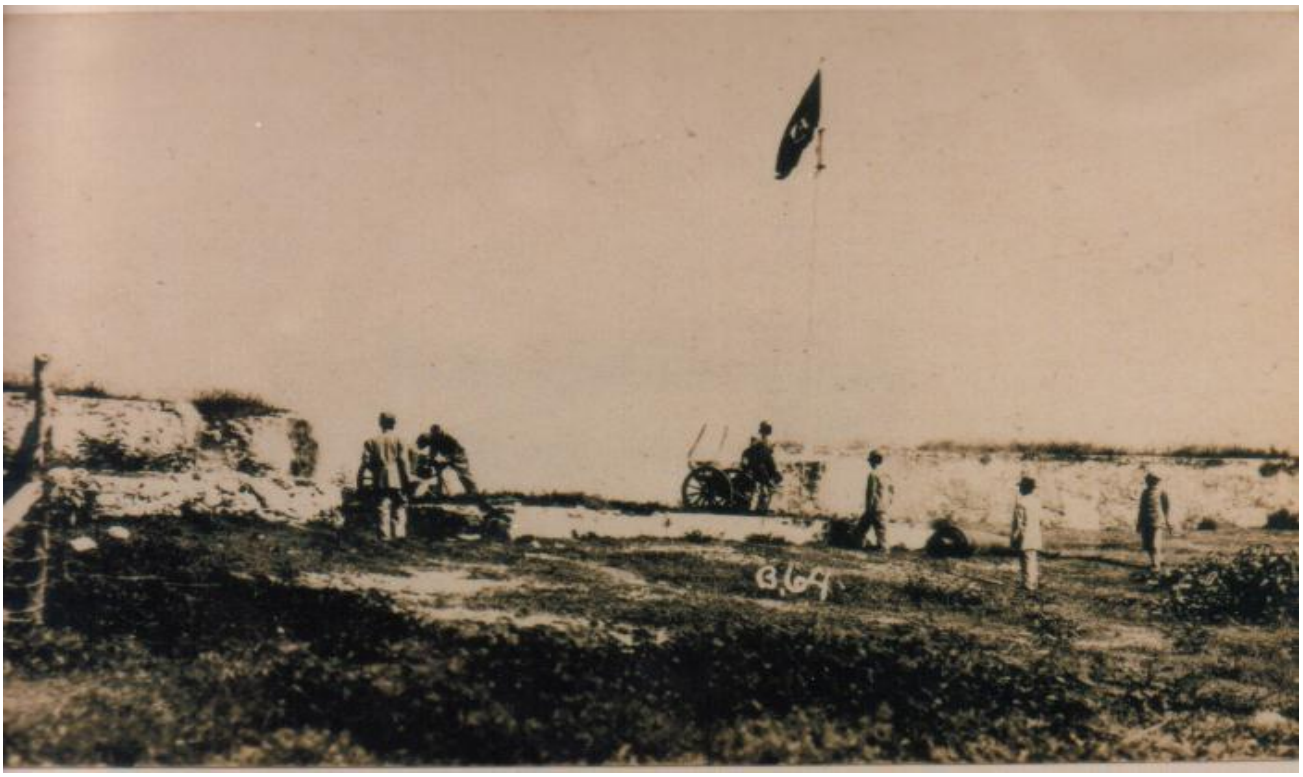

Des militaires haïtiens au Fort Saint-Clair à Port-au-Prince

Le Fort Picolet gardant l'entrée de la baie du Cap-Haitien

Des militaires haïtiens tirant des salves d'artillerie sur la place de la Cathédrale à Port-au-Prince.

Le Corps de la Réforme rangé sur la Place de la Cathédrale.

Les Saint-Louisiens défilant à la Rue de la Réunion à Port-au-Prince un jour de fête nationale.

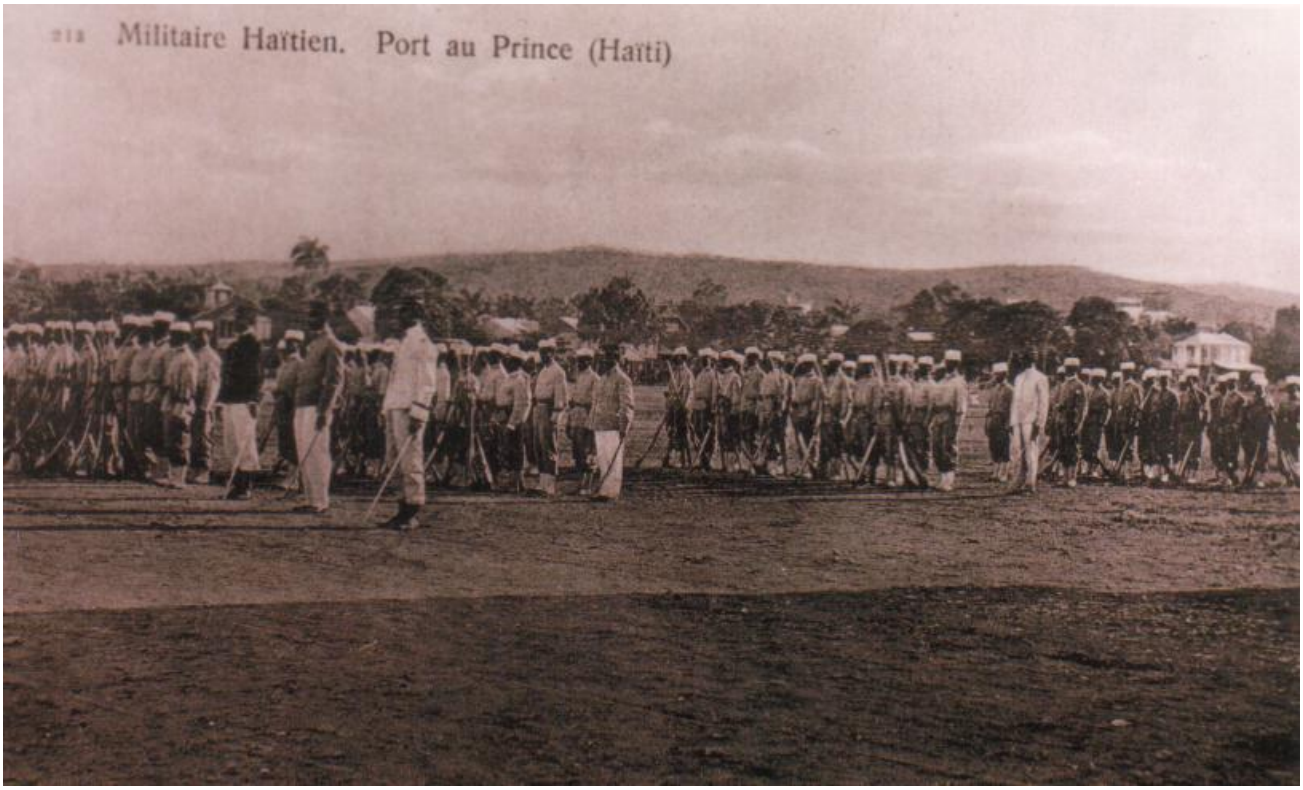

Une unité de l'Armée haïtienne au Champ-de-Mars à Port-au-Prince.

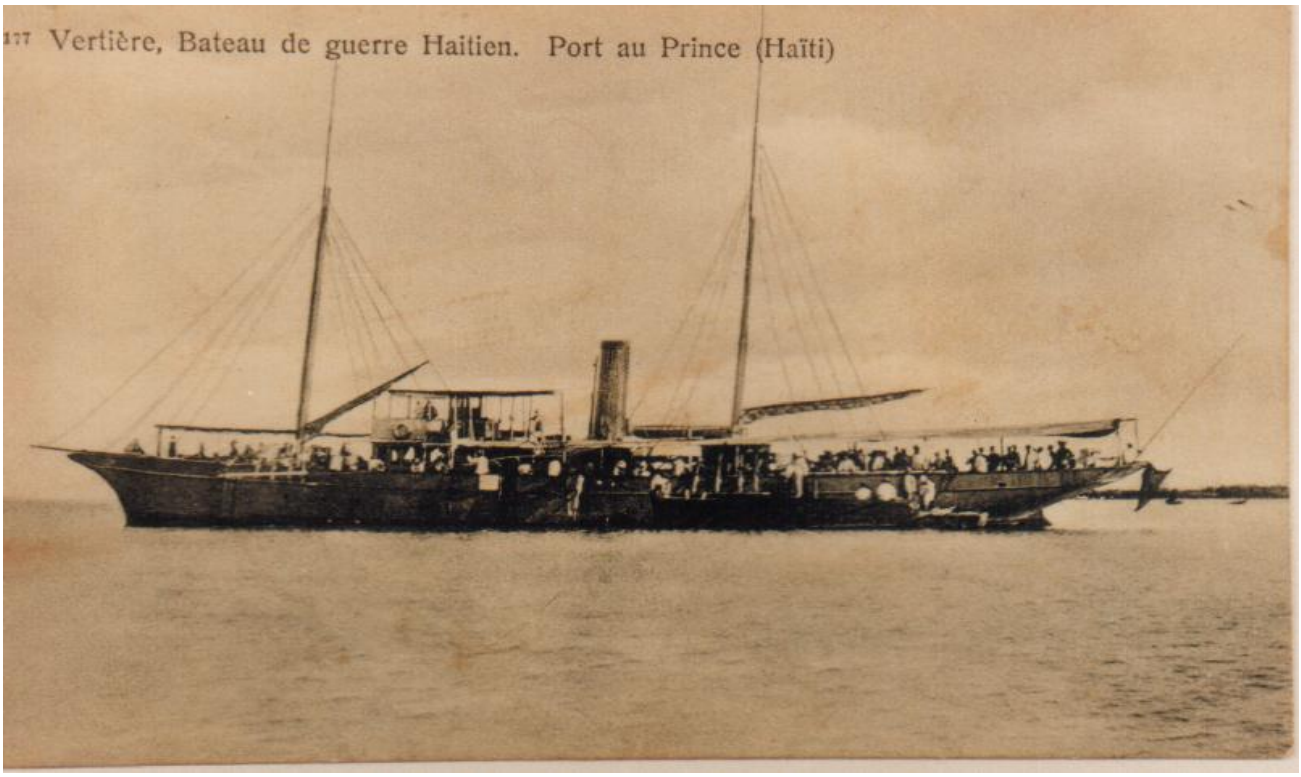

Le Bateau de guerre haïtien Vertières (1908-1916) - 150 tonnes.

Un képi de lieutenant haïtien grande tenue (1910).

Un képi de lieutenant haïtien petite tenue (1910).

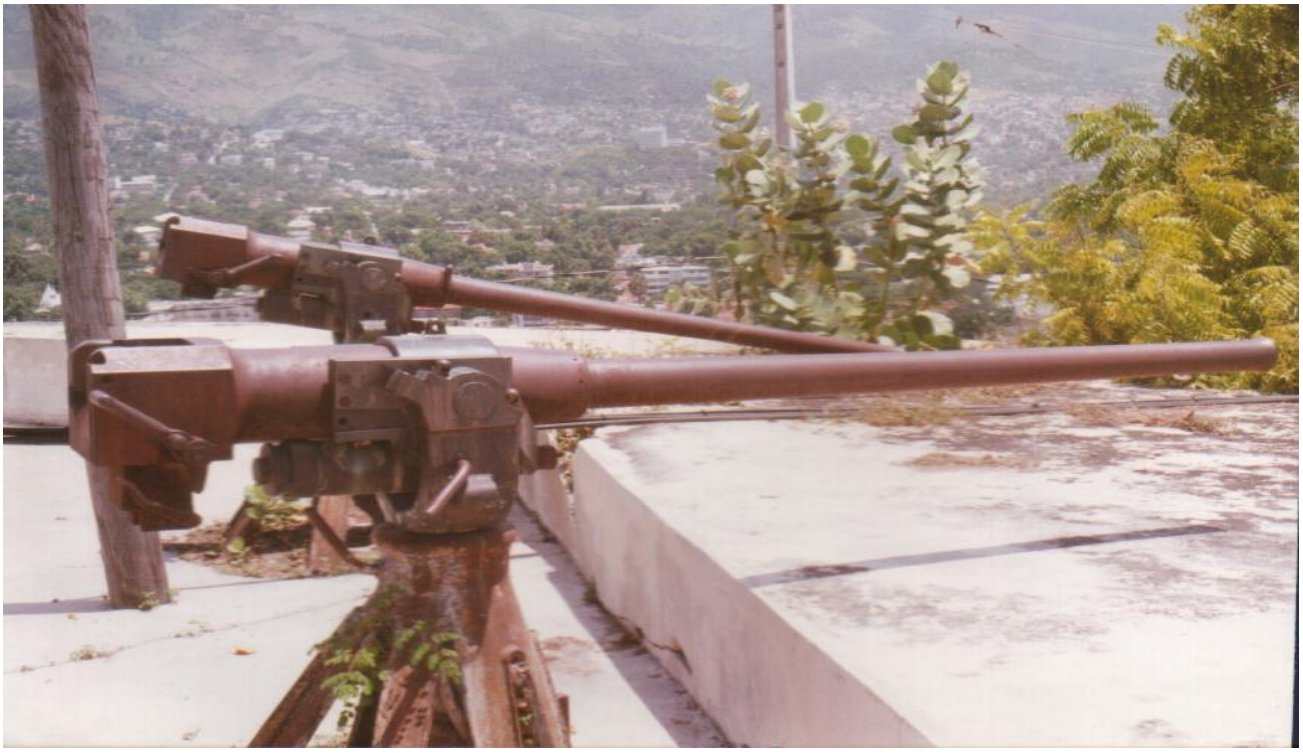

D'anciens canons modèles 1911 au Fort National à Port-au-Prince.

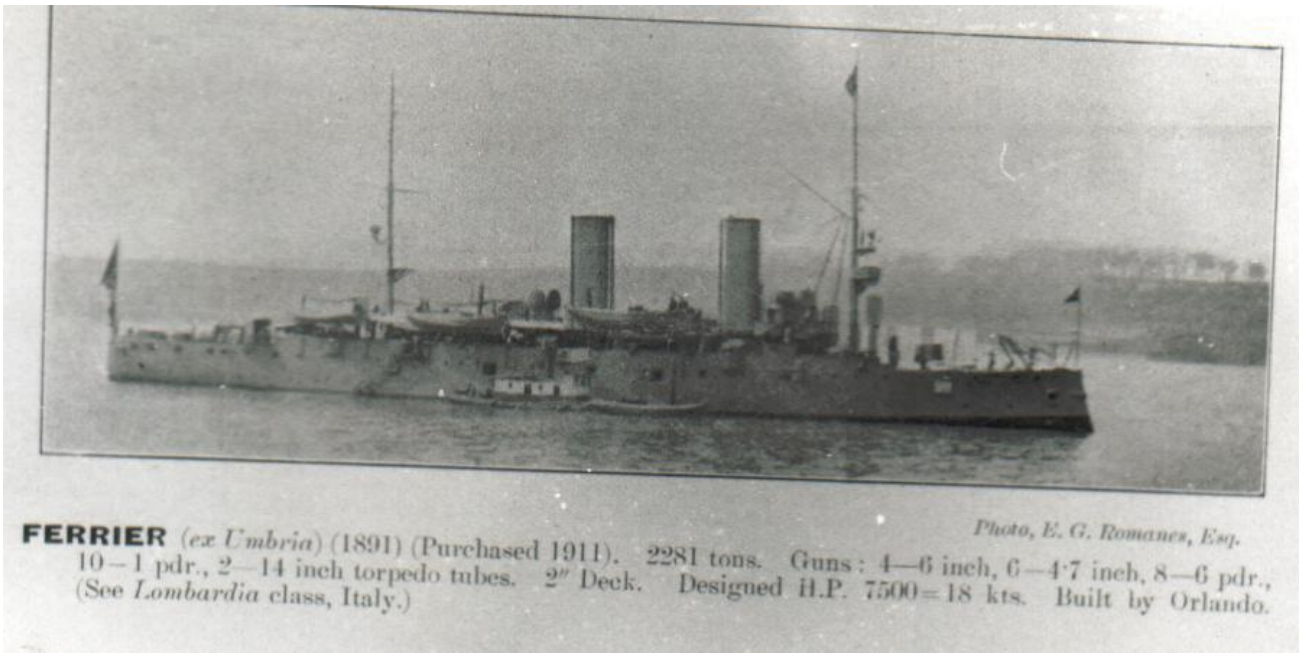

FERRIER (*ex Umbria*) (1891) (Purchased 1911). 2281 tons. Guns: 4—6 inch, 6—4·7 inch, 8—6 pdr., 10—1 pdr., 2—14 inch torpedo tubes. 2″ Deck. Designed H.P. 7500=18 kts. Built by Orlando. (See *Lombardia* class, Italy.)

Photo, E. G. Romanes, Esq.

Le croiseur Antoine Simon (ex *Umbria* de la Marine royale italienne) – 2281 tonnes – (1910-1912)

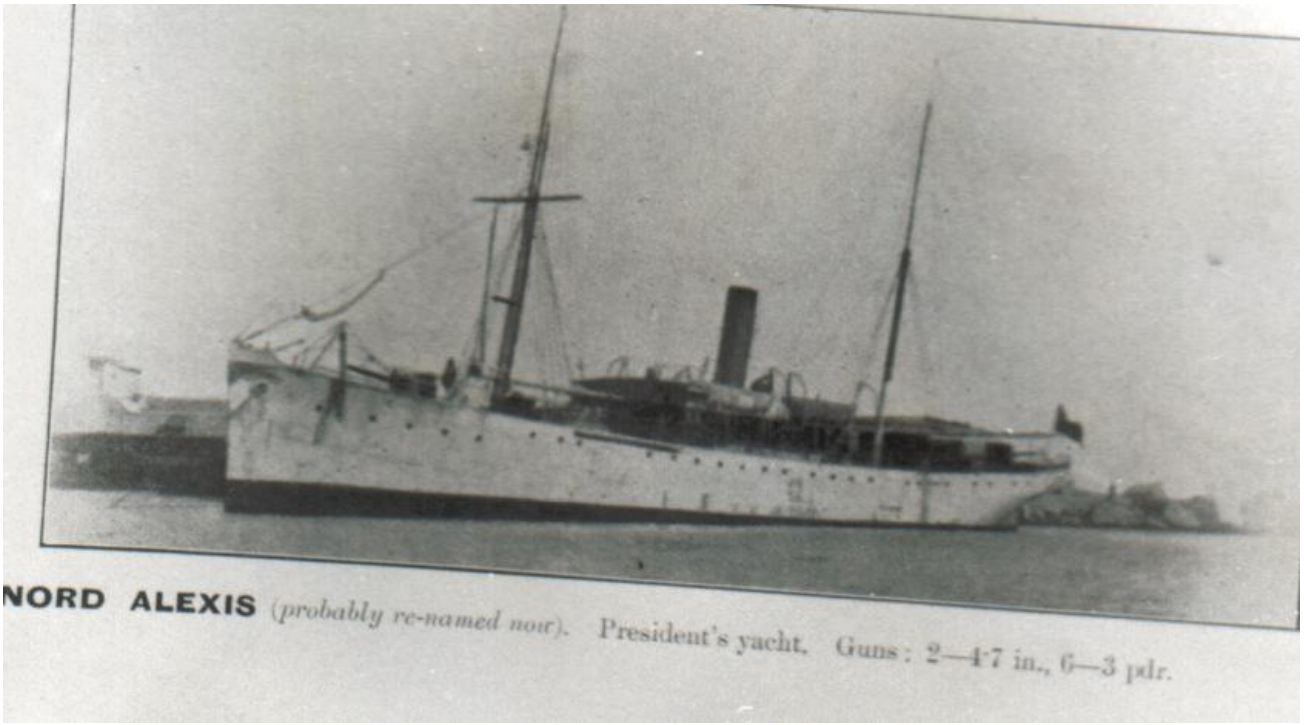

NORD ALEXIS (*probably re-named now*). President's yacht. Guns: 2—4·7 in., 6—3 pdr.

L'aviso de guerre Nord Alexis – 900 tonnes (1905-1916)

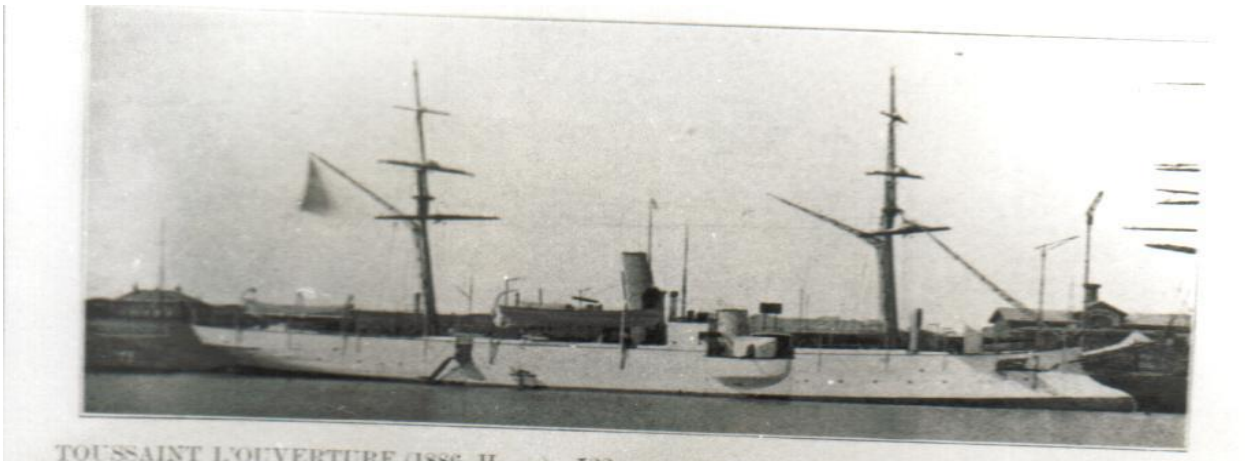

TOUSSAINT L'OUVERTURE (1886, Havre). 522 tons. Guns: 1—6·4 in. old Canet, 2 old 4·7 in. Canet, 2 Machine. *Nominal* speed, 14 kts. Built by Forges et Chantiers de la Medit. at Havre.

Other Ships.

Corvette, *Dessalines* (1883). 1200 tons. Guns: 3–4 inch, Canet, 2 old 30 pdr., 2 Gatlings. *Nominal* speed, 16 kts. (Brig rigged, one funnel).
St. Michael (1875). 850 tons. Guns: 1—11 in., 25 ton M.L., 8 old 30 pdr. B.L. Speed, *nominal*, 12 kts.
1804 (1875). 600 tons. Guns: 1—10 in. 18 ton M.L., 6 old 30 pdr. B.L. Speed, *nominal*, 12 kts. Can do about 6 kts.
22 Décebre (1860). 900 tons. Guns: 4 old 40 pdr. B.L. Speed originally 9 kts.
KNIAZ AARGARIN. NORD ALEXIS. President's yacht. Guns: 8—1 pdr.

Le bateau de guerre Toussaint Louverture 511 tonnes (1886-1902)

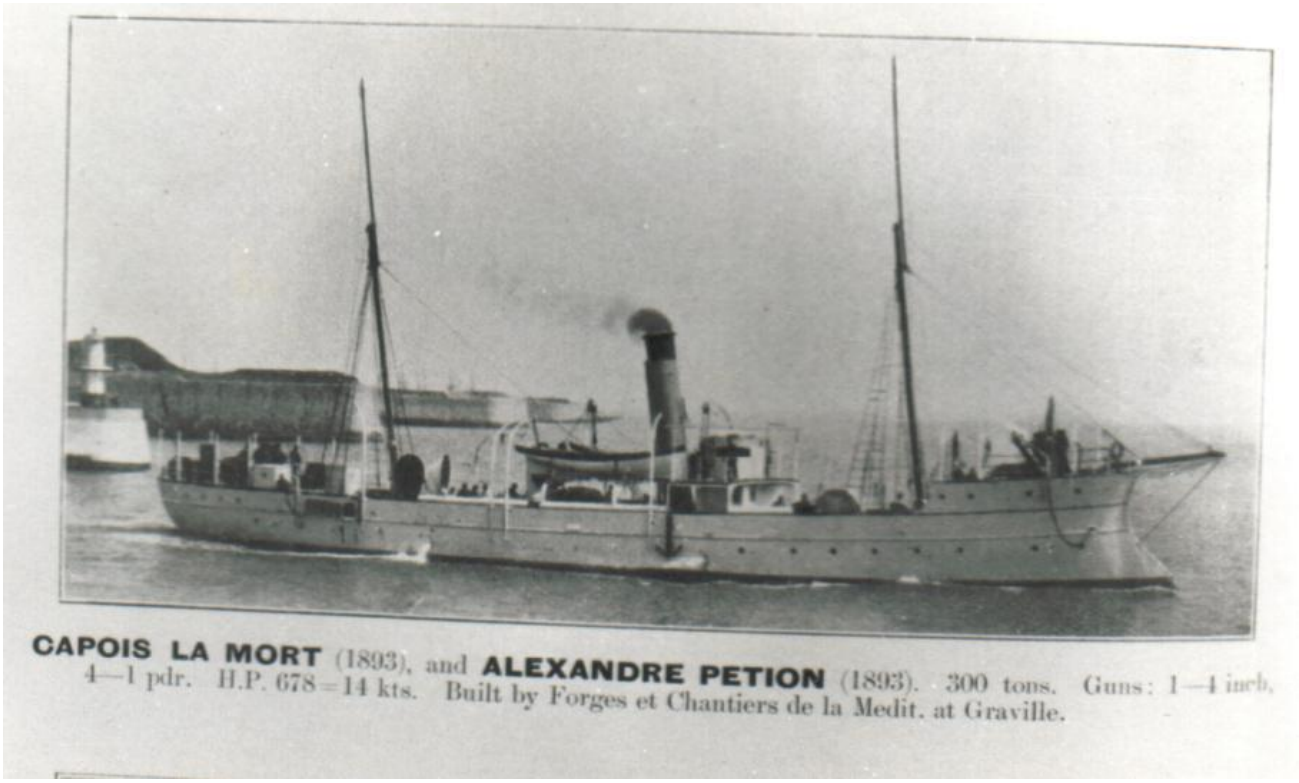

CAPOIS LA MORT (1893), and **ALEXANDRE PETION** (1893). 300 tons. Guns: 1—4 inch, 4—1 pdr. H.P. 678=14 kts. Built by Forges et Chantiers de la Medit. at Graville.

La canonnière Capois-la-Mort de la classe Capois-la-Mort – 300 tonnes (1893-1903)

La Base Navale Amiral Killick à Bizoton inaugurée le 20 octobre 1895.

Le Vice-amiral Charles Jeanty, Commandant de la Marine haïtienne (1912-1915)

Le Vice-amiral Hammerton Killick (1856-1902) Commandant de la Marine haïtienne (1890-1902)

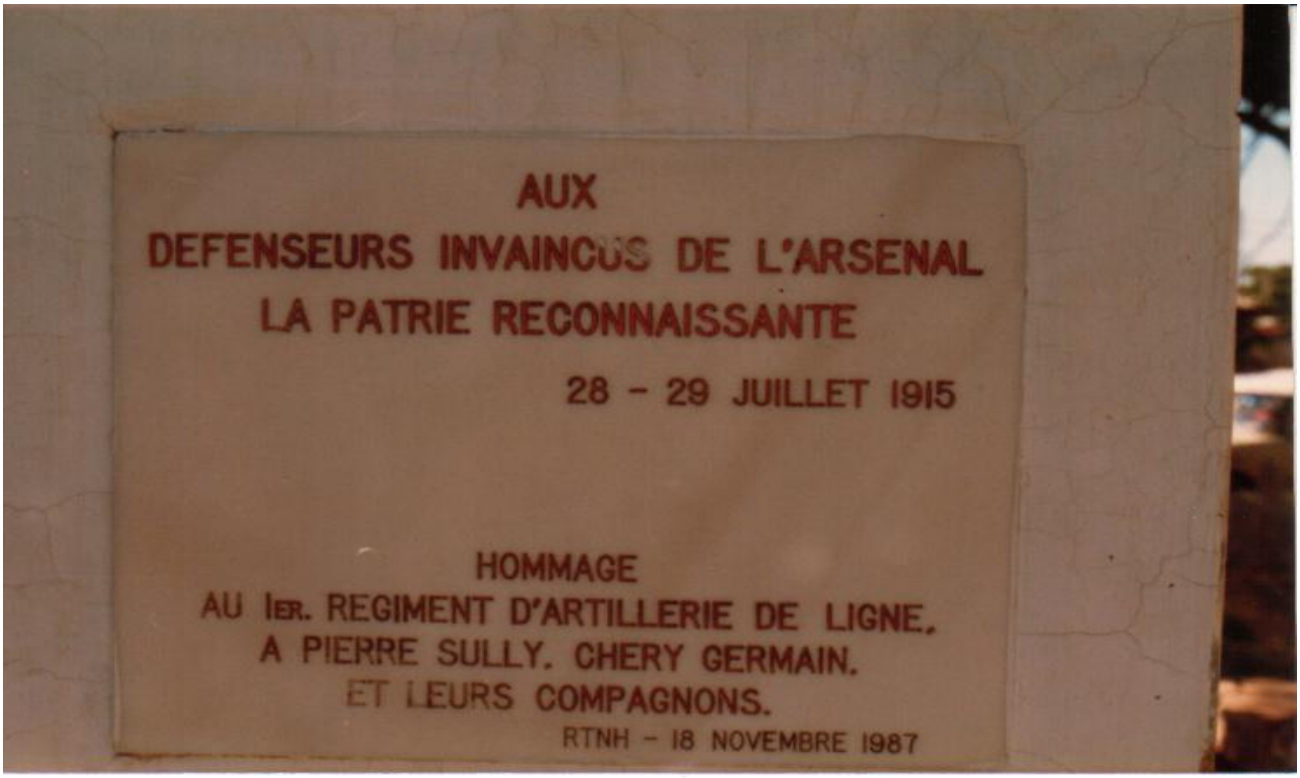

Monument à la mémoire du 1er régiment d'Artillerie de ligne qui défendit l'Arsenal de Port-au-Prince, les 28 et 29 juillet 1915.

Les Casernes Dessalines à Port-au-Prince (1912-2010), détruites par le séisme du 12 janvier 2010.

Le Général Justin Poitevien, ancien élève de la Mission militaire française (1887-1888), premier Commandant des Casernes Dessalines (1912).

Le Général de Division, Valentin Ménélas Alphonse, ancien élève de la Mission militaire française de 1887-1888, surnommé le « Bijou de la Garde », trois fois Commandant de la Garde du Gouvernement.

Le Président J.J.D. Michel Cincinnatus Leconte (1911-1912), réformateur des forces armées haïtiennes

Le Général de Division Calixte Martin Ancion Chef du Corps des Officiers Administratifs

Le Capitaine d'Artillerie Chéry Germain (1889-1978), Commandant de l'Arsenal de Port-au-Prince les 28 et 29 Juillet 1915.

Le bateau de guerre haïtien « La Terreur » (1869) ex USS Pequot – 900 tonnes.

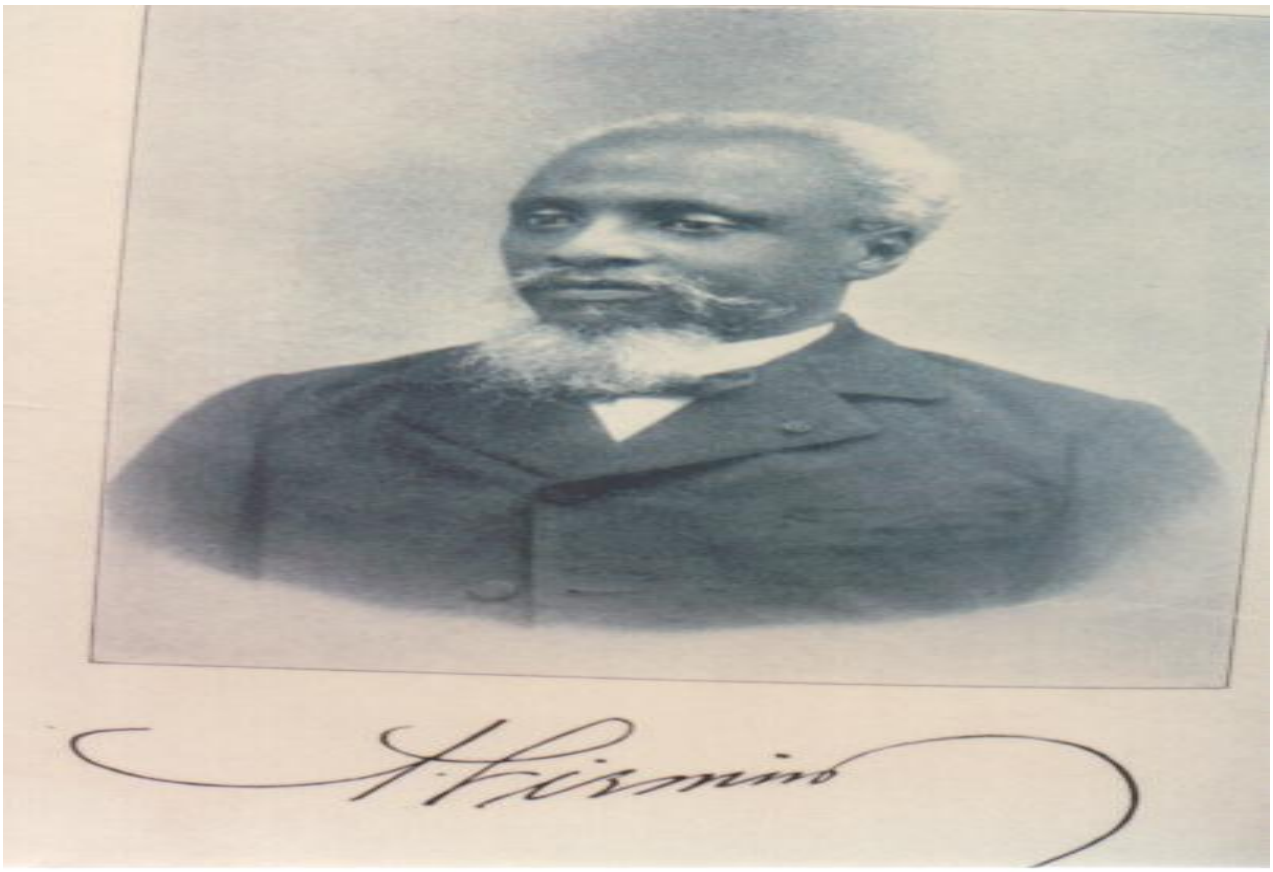

Le grand penseur politique haïtien Joseph Anénor Firmin (1850-1911).

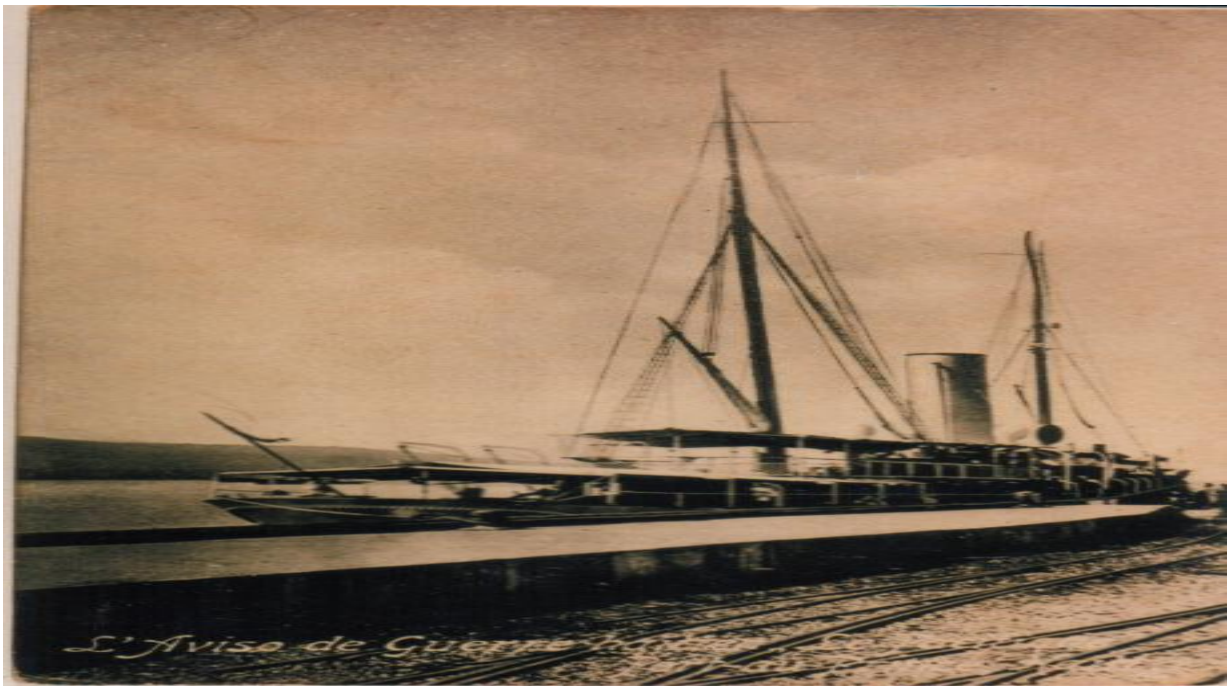

Le bateau de guerre haïtien Pacifique (400 tonnes).

Le Yacht de guerre Ferrier, ex 17 Décembre, ex American

Le Général François Denys Légitime (1841-1935), ancien Président de la République, théoricien et écrivain militaire.